VENDREDI 10 FÉVRIER 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1718
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Manutention et précision : la tendance du moment



Les outils de manutention agricole réclament de la puissance et de la maniabilité. Mais désormais, la technologie leur confère aussi des qualités de précision. Le dossier que nous consacrons à cette thématique dévoile les progrès que les constructeurs opèrent afin de faire de ces engins de véritables auxiliaires de la gestion optimisée des exploitations.

Pages 16 à 23


Réussir

ACTUALITÉ P.12

Entreprises de travaux agricoles // Gare aux coups de pompe !


Réussir

PRODUCTIONS P.13

Cultures // Des bandes fleuries pour réguler les bio-agresseurs



RURALITÉ P.25

Saint-Vincent tournante du Chablisien // Elle n'a pas déçu





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SALON DE L'AGRICULTURE: *« LE CHAROLAIS C'EST MA VIE »*

.05 SALON DE L'AGRICULTURE: CES ICAUNAIS QUI SERONT AU SIA

.06 JOURNÉES BÂTIMENTS :DU MONDE ET DE LA BONNE HUMEUR

.07 ABATTOIR DE COSNE : APRÈS LES PROMESSES, LES ACTES ?

.08 FDSEA : ÉCHOS DES CANTONS

ACTUALITÉ // RÉGION / FRANCE

.09 CONGRÈS NATIONAL DE LA FNB: LA BFC A PORTÉ SES REVENDICATIONS

.10 STRATÉGIE 2040: POURQUOI S'EXPRIMER EST IMPORTANT

.11 PÔLE AGRONOV : CE QU'UN AGRICULTEUR PEUT TROUVER DANS L'INNOVATION

.12 TRAVAUX AGRICOLES: GARE AUX COUPS DE POMPE!

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 POIS ET FÉVEROLE DE PRINTEMPS : AJUSTER SA DOSE DE SEMIS GRÂCE AU TEST DE GERMINATION

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 MOIS DU REPRODUCTEUR : UN ENGOUEMENT GRANDISSANT

.15 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : QU'EST DEVENU SAM?

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL MANUTENTION

RURALITÉ // TERRITOIRES

.24 SEMUR-EN-AUXOIS: LES PETITS CASIERS SONT OUVERTS!

.25 SAINT-VINCENT TOURNANTE DU CHABLISIEN: ELLE ÉTAIT ATTENDUE, ELLE N'A PAS DÉÇU

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.26 TERRITOIRES: UN FONDS VERT POUR DES COLLECTIVITÉS EN TRANSITION

RURALITÉ // SOCIAL

.27 MESURE MSA PEC UKRAINE: LE POINT EN BFC

.28 FEMMES ET HORS-CADRE: DIFFICILES PARCOURS D'INSTALLATION

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 **PETITES ANNONCES**

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.38 SOLIDARITÉ: LA TRAVERSÉE DU DÉSERT POUR UNE BONNE CAUSE

.39 LIRE, ÉCOUTER, VOIR : LE GRAND LIVRE DES RÉSEAUX SOCIAUX

.40 CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY DES LYCÉES AGRICOLES: UNE ASSOCIATION QUI MARCHE!



// LE DESSIN

// EN BREF

Agroéquipements 40 M€ d'aide à l'investissement débloqués pour « la Ferme France »

Dans le cadre de la réunion de crise dans la filière viticole, le gouvernement a annoncé, le 6 février dans un communiqué, de nouvelles aides aux investissements dans les agroéquipements à destination de « la Ferme France » pour l'accompagner *« vers une plus grande résilience »*. Deux nouveaux guichets, totalisant 40 M€, sont ouverts pour aider aux investissements de protection face aux aléas climatiques, a annoncé le 6 février le ministère de l'Agriculture. Dotés de 20 M€ chacun, dont un réservé aux assurés, ils ouvriront *« dans les prochains jours »*, selon un communiqué. Objectif : *« mieux protéger l'ensemble des exploitations »*. Ces guichets viennent d'un *« reliquat de 40 M€ du dispositif assurantiel pour le gel de 2021 »*, indique à Agra Presse Jérôme Despey, président du conseil spécialisé Vin à FranceAgriMer. L'un, à destination des assurés, concerne les investissements pour l'irrigation ou contre le gel, la grêle, etc. L'autre est *« plutôt fléché vers l'adaptation à la sécheresse »*, d'après lui.

Lait La FNPL dénonce la « pression » mise sur les organisations de producteurs

À moins d'un mois de la clôture des négociations commerciales annuelles entre les industriels et les distributeurs, la FNPL (producteurs de lait, FNSEA) dénonce la *« pression »* mise par les laiteries sur les organisations de producteurs (OP). *« Les échos que nous recevons des boxes de négociations indiquent que sous couvert de défense du pouvoir d'achat, prétexte habituel, certaines enseignes refusent les hausses au titre de la matière première industrielle qui n'est, elle, pas sacralisée »* par la loi Égalim 2, rapporte le syndicat. *« Les laiteries [mettent] par conséquent la pression sur les organisations de producteurs »*. La FNPL fustige les pratiques de certains industriels *« dénonçant les contrats-cadres pour chercher à faire signer en direct les producteurs sous la menace d'un arrêt de collecte »*. Le syndicat se réfère aux affaires opposant l'OP St-Père et l'AOP Sunlait avec leurs acheteurs respectifs, la laiterie St-Père (groupe Agromousquetaires) et Savencia, précise le trésorier de la FNPL, Yohann Barbe, contacté par Agra Presse. *« Sept ans après le discours de Rungis d'Emmanuel Macron, l'aval de la filière ne semble toujours pas avoir compris le sens de la construction du prix en marche avant »*, déplore le syndicat.

Consommation Face à l'inflation, l'alimentaire résiste mieux que les produits d'hygiène

Tandis que l'inflation sur les produits de grande consommation (PGC-FLS[1]) culmine à 13,7 % en janvier, les ventes reculent de 6,6 % en volume par rapport à 2022, d'après les chiffres de l'analyste IRI. Face à la hausse des prix en rayon et des dépenses contraintes (énergie, transports…), les produits d'hygiène et d'entretien semblent être la principale variable d'ajustement dans le budget *« courses »* des ménages. Les ventes de ce type de produits baissent de 15 % en volume sur le mois de janvier par rapport à 2022. Une décroissance *« trois fois plus rapide »* que celle des produits alimentaires (5 %). *« L'historique « Covid » fort contribue largement à ces mauvaises tendances du mois dernier : la circulation du virus était active en janvier 2022 »*, nuance cependant IRI. Par rapport à 2019, avant la crise Covid, la baisse des volumes tous produits confondus reste *« mesurée »* (1,6 %). Sur l'alimentaire, les volumes sont même parfaitement stables. Sous l'effet de l'inflation, le chiffre d'affaires sur les PGC-FLS progresse de 7,9 % sur la dernière semaine de janvier.

(1) Produits de grande consommation - frais et libre service

// EN CHIFFRES

Économie Hausse de 10,9 % des prix agricoles en 2022

L'année 2022 s'achève avec des prix agricoles supérieurs de 10,9 % à leurs niveaux du mois de décembre 2021. Les filières des légumes et des produits animaux achèvent l'année avec des prix très élevés. Celui des œufs a augmenté de 71 % sur un an, celui du lait de vache de 24,7 % et celui du bétail de 27,3 %. Toutefois, les cours des ovins n'ont crû que de 6,4 % tandis que ceux du porc flambent (+42,2 %). Seule l'augmentation des prix des gros bovins (+ 27 %) est dans la moyenne des prix du bétail (27,3 %). Cependant, les prix des intrants demeurent toujours importants : + 20 % sur un an. Dans les mois à venir, l'effet ciseaux prix des produits/prix des intrants observé depuis la fin de l'été devrait se poursuivre. *« L'appréciation de l'euro face au dollar, la reconduction de l'accord sur le corridor en Mer Noire et l'annonce de récoltes australiennes record entretiennent la décrue des cours des céréales »*, souligne le ministère de l'Agriculture. *« Ils se rapprochent peu à peu des niveaux de 2021 »*. À la fin de l'année dernière, les cours des oléagineux et des vins étaient déjà inférieurs à 2021 de 14,8 % et de 7 %.



iStock

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// MÉCONTENTEMENT AGRICOLE

Une colère actuelle doublée d'un regard sur l'évolution du revenu agricole

Alors que plus de 500 tracteurs étaient annoncés sur Paris pour une manifestation agricole ce mercredi 8 février, les motifs de mécontentement produisaient un écho particulier avec la parution d'un rapport ministériel sur l'évolution du revenu agricole en France, ces trente dernières années.



Plus de 500 tracteurs et 2000 agriculteurs ont convergé sur Paris ce mercredi 8 février (Capture d'écran BFM TV)

L'élément déclencheur de la manifestation d'agriculteurs organisée le 8 février à Paris, c'est la décision de la Cours de justice de l'Union européenne (CJUE) de mettre fin à la dérogation que la France avait décidée, sur l'usage des néonicotinoïdes. Rappelons que le gouvernement français avait décidé la mise en place de cette dérogation à la suite d'importants dégâts provoqués en 2020 sur les cultures de betteraves sucrières par la jaunisse nanisante, une maladie provoquée par un insecte ravageur. L'usage dérogatoire des néonicotinoïdes avait pour but de permettre, en parallèle, l'émergence de solutions alternatives dues aux travaux de recherche. Dans un communiqué du 3 février, la FNSEA avait appelé *« tout son réseau et l'ensemble de ses filières à se mobiliser à partir du 8 février à Paris et jusqu'au 20 février dans toute la France »*, selon un mot d'ordre dépassant la problématique de la betterave sucrière et insistant plus globalement sur la souveraineté alimentaire. Le syndicat a justifié ces actions par le fait que le secteur agricole est notamment en *« première ligne face à une succession de crises (climatique, sanitaire, géopolitique et énergétique) »* et qu'il est *« en butte à des contraintes réglementaires de tous ordres qui freinent les projets innovants dans les territoires (irrigation, bâtiments d'élevages…) »*.

Un contexte tendu

Autant de dossiers auxquels s'ajoutent les négociations commerciales avec la grande distribution, les importations massives de produits *« moins disant, issus, ou non, d'accords de libres-échanges inéquitables et pénalisants. »* L'appel à manifester de la FNSEA et de JA ainsi que de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) a été rallié par de nombreuses organisations spécialisées : FNPF, UNPT, AGPB, AGPM, FOP, APEF AOP. Ce mouvement de colère intervient aussi en écho à une publication du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation portant sur l'évolution du revenu agricole en France depuis 30 ans. Ce rapport, dû à Élisabeth Mercier, inspectrice générale de l'agriculture, Xavier Ory, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, et Dominique Tremblay, inspecteur général de l'agriculture indique que depuis 30 ans, le revenu net de la branche agricole (RNBA) a significativement baissé en France. Mais la diminution proportionnellement plus forte du nombre d'exploitations agricoles a permis un progrès du RNBA par exploitation, en euros constants. Ces trente dernières années, le RNBA a baissé de près de 40 % en France en euros constants. Dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 60 % avec des évolutions importantes des structures juridiques. L'évolution démographique a permis un accroissement du résultat net par actif agricole non salarié (Utans), mais de fortes fluctuations ont été enregistrées au cours des dix dernières années.

Obligations d'évolution

Sur la base du Réseau d'information comptable agricole (Rica) des trois dernières décennies, l'excédent brut d'exploitation par Utans a augmenté de 35 % alors que le revenu disponible par Utans a été structurellement stable, en euros constants. Ces moyennes, cachent une très forte hétérogénéité des revenus agricoles suivant les catégories d'exploitations. Le rapport précise que *« pour l'avenir, outre les niveaux d'aides publiques, les revenus des exploitations agricoles sont dépendants des marchés de produits agricoles et des intrants, ainsi que de la productivité des facteurs de production alors que les aléas climatiques et sanitaires sont croissants. Ceux-ci obligent les agriculteurs à faire évoluer leurs systèmes et pratiques d'exploitation et à faire face à une hausse des coûts de production, accentuée par l'impact de l'élévation des normes pour répondre aux attentes sociétales dans les domaines de l'environnement et du bien-être animal »*. Les responsables de la mission qui a conduit à l'élaboration de ce rapport formulent des recommandations :

- elles visent à approfondir les analyses et les débats sur les revenus agricoles en prenant plus en compte la diversité des systèmes de production et de commercialisation

- elles soulignent aussi la nécessité de renforcer les compétences des agriculteurs, dans un contexte très exigeant pour eux, par le développement du conseil stratégique et une évolution substantielle des modes de diffusion des connaissances

- une recommandation invite également à explorer, au moins pour la PAC d'après 2027, les possibilités de régulation des marchés.

- une autre vise à assurer des cohérences d'ensemble au plan régional où tous les facteurs peuvent être pris en compte, qu'ils résultent de décisions européennes, nationales ou régionales et locales.

Le 8 février, à Paris, les manifestants étaient en plein dans cette logique…

Berty Robert, avec Actuagri

Retrouvez un article consacré à la manifestation dans notre prochaine édition.



// SALON DE L'AGRICULTURE

58

« Le Charolais c'est ma vie »

Pour la seconde fois, le Gaec Savre est sélectionné pour participer au Salon de l'agriculture à Paris (du 25 février au 5 mars). Une consécration qui demande de l'investissement.



Anthony Savre et Pauline Bouterige (Gaec Savre) avec Sylvanie, génisse de deux ans née sur l'exploitation à Fleury (Decize) et issue d'une insémination entre Havanaise – née aussi sur l'exploitation – et Night Club.

« On ne se réveille pas un matin en se disant on va aller au Salon. C'est l'aboutissement d'un travail de plusieurs années et de choix parfois difficiles à faire » insiste Anthony Savre, 45 ans et associé du Gaec Savre avec Pauline Bouterige, 43 ans. Sélectionné en 2019, le Gaec participera donc pour la seconde fois au Salon de l'agriculture à Paris accompagné cette année par Sylvanie (génisse de 2 ans – père : Night-Club et mère : Havanaise).

Raisons et sentiments

« Sylvanie est née sur l'exploitation, nous sommes donc fiers qu'elle soit sélectionnée pour Paris » soulignent Anthony et Pauline. *« Il y a un attachement particulier avec ces animaux issus directement de sa propre ferme, ce qui donne encore plus de valeur à cette sélection. À nos yeux, c'est notre travail qui est mis en avant, que ce soit via les choix génétiques ou encore par le pansage de nos animaux au quotidien. Ce n'est pas un métier facile, mais c'est un métier passionnant et c'est tout cela qu'il faut montrer et expliquer à Paris ».*

Une race multiple

Si la sélection est donc une consécration, Anthony et Pauline rappellent qu'il n'y a pas d'animal parfait. *« Et heureusement car sinon personne ne pourrait s'améliorer. En effet, chacun fait sa sélection génétique en fonction de ses envies et de ses goûts. D'ailleurs, pour nous, le charolais est une des seules races à viande offrant un grand panel aux éleveurs. C'est une race aux multiples facettes qui a beaucoup à apporter grâce à cette polyvalence. De plus, nous sommes persuadés que les éleveurs permettent de la pérenniser quels que soient leurs choix génétiques ».* Et Anthony Savre l'avoue : *« pour moi, le Charolais c'est mon enfance, ma profession, mon gagne-pain, mon quotidien… en somme, le charolais c'est ma vie ».*

Rester simple

Si la race propose, selon eux, une grande palette génétique, les associés du Gaec Savre recherchent des points bien particuliers. *« Il faut aller à la simplicité en intervenant le moins possible – notamment en période de vêlage. Attention, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas surveillance ! Il faut retrouver une certaine confiance en nos animaux, et les soigner sans excès. Ils doivent être en bonne forme, sans trop de gras – car cela peut être néfaste pour eux – ce qui n'est pas toujours facile à gérer. Enfin, de notre côté nous apprécions beaucoup les charolaises avec du dos, une belle ligne et une finesse du grain de viande ».* Anthony et Pauline pointent également que la sélection peut être accessible en s'alliant avec d'autres. *« Nous achetons des taureaux en commun avec d'autres éleveurs. D'une part, cela nous permet d'accéder à certaines lignées et d'autre part ces associations engendrent, avec lesdits confrères, des échanges constructifs sur nos pratiques. Ce qui nous permet à tous d'évoluer ».* Même si Sylvanie sera à Paris toute la semaine du Salon, Anthony et Pauline ne pourront y aller qu'une journée : *« c'est dommage que cet événement se déroule pendant la période de vêlage… car on en profite moins. C'est un petit regret, mais qui s'efface vite quand on repense à toute cette aventure ! ».*

Chloé Monget

Le Gaec Savre

Pour mémoire, le Gaec s'étend sur 270 ha, dont 150 ha de prairies et 120 ha de cultures (blé, colza, trèfle porte graines, orge, maïs) avec 120 vaches à vêler.

// SALON DE L'AGRICULTURE 2023

58

Toute première fois

Le 59e Salon de l'agriculture aura lieu du 25 février au 5 mars, et comme à l'accoutumée, il sera rythmé par des événements, dont les jugements de bétails. Cette année, Pauline Merlin y concourra dans la catégorie ovine.



Crédit

Pauline Merlin, 19 ans.

Si le Salon de l'agriculture de Paris rime avec présentation d'animaux, il rime aussi avec jugements de bétail. Ainsi, pour cette 59e édition, Pauline Merlin, 19 ans en BTS ACSE 2e année au CFPPA du Morvan, s'est qualifiée pour le jugement national ovin.

« Suite à ma qualification dans mon canton (Moulins-Engilbert), j'ai pu participer à la finale départementale de jugement de bétail dans les catégories ovines et bovines ».

Mais, c'est lors de la remise des prix que tout s'est éclairé pour Pauline. *« Lorsque j'ai compris que j'étais la première pour la catégorie ovine, j'ai su ! Je ne participe pas aux concours de jugements de bétails pour gagner à tout prix, mais par plaisir. De ce fait, je ne m'attendais pas du tout à arriver dans le classement et encore moins première ! ».*

Passion et découverte

Pour comprendre sa passion pour les ovins, il faut retourner chez elle à Préporché. *« Mon père a toujours eu quelques ovins sur l'exploitation familiale, même si celle-ci est ciblée sur les bovins allaitants en race charolaise. En plus de cela, j'ai pu aussi découvrir la production ovine lors de plusieurs stages, dans des exploitations diverses, effectués dans le cadre de mes études. Cette ouverture vers le monde est pour moi indispensable pour savoir ce que l'on souhaite faire plus tard. D'ailleurs, pour la suite, j'aimerais reprendre la ferme familiale, et pourquoi pas intégrer un atelier ovin ».*

En attendant, Pauline a encore beaucoup à explorer dont la prochaine terre inconnue. *« Je ne suis jamais allée au Salon de l'agriculture alors j'espère que cela sera une belle expérience tout en me permettant de rencontrer d'autres jeunes aussi passionnés que moi par le métier d'agriculteur ».*

Chloé Monget

// SALON DE L'AGRICULTURE

Ces Icaunais qui seront au SIA

Le salon international de l'agriculture aura lieu à Paris du 25 février au 5 mars. Et l'Yonne sera représentée. Des producteurs et des éleveurs seront présents, sur le stand régional pour les premiers et lors des concours d'animaux pour les seconds. De quoi mettre le département au premier plan. Gros plan sur ceux qui représenteront l'Yonne à Paris.



La boule de glace de Coralie Fouquet sera une nouvelle fois présente au SIA.



Alexis Madelin, co-gérant de la brasserie Maddam à Chablis, y sera du 2 au 4 mars.

Il y aura des Icaunais au salon international de l'agriculture cette année. À commencer par les éleveurs. Au niveau des ovins viande, Lilian Rameau de Précy-le-Sec présente des animaux, ainsi que ceux de son père, Gilles Rameau, du Gaec des Plantes, à Précy-le-Sec, lors des différentes catégories du concours. « *J'emmène quatre mâles et trois femelles, et autant pour mon père* », précise-t-il. « *Pour le concours ovin viande, il y a quatre catégories : deux catégories jeunes béliers (une pour ovins en laine, une pour ovins tondus), deux catégories pour les béliers adultes (en laine et tondus), et une catégorie femelle* ». Le concours aura lieu le mardi 28 février après-midi.

Au niveau des bovins viande, Jean-Louis Riotte, éleveur à Angely (Scea Riotte Schrapfer), représentera le département, en présentant deux animaux : Okanagan (5 ans, né dans la Loire) et Phenix (4 ans, né sur l'exploitation Riotte Schrapfer). Deux taureaux charolais qui sont dans leur première année de concours. « *Okanagan a déjà terminé premier au sommet de l'élevage de Cournon-d'Auverne. Son grand-père a participé plusieurs fois au SIA et son père a été prix d'honneur à Charolles* », indique Jean-Louis Riotte. Les deux animaux concourront dans les catégories des mâles de 4 ans et des mâles de plus de cinq ans, le jeudi 2 mars, à 13 heures.

Pour l'éleveur, « *Paris est toujours un rendez-vous avec les meilleurs animaux de France. C'est déjà bien de faire partie de l'élite* ».

Faire connaître le terroir et le territoire

L'élevage équin sera aussi représenté. Frédéric Berrier, de Provency, présentera neuf chevaux au SIA, à travers l'UNCTA (union nationale du cheval de Trait Auxois), dont il est le président. Parmi eux, un cheval de l'Yonne, nommé Grenade de Marcilly (voir la liste complète par ailleurs). « *Les chevaux de l'UNCTA sont principalement issus du berceau bourguignon* », dit-il.

Quant au concours ? « *C'est un concours modèle et allure. Il y a une présentation à l'arrêt, une autre au pas et une au trot. Il y a un jugement sur les allures, sur l'impression et la morphologie du cheval* ». Celui-ci aura lieu le mardi 28 février. « *Il y a aussi des épreuves de chevaux montés et d'attelage, réparties sur le reste du concours* ».

Au niveau des producteurs de produits de bouche, six Icaunais seront présents. Coralie Fouquet, productrice de glaces à Moulins-sur-Ouanne (L'amour est dans le lait) et Claire Genet, productrice de fromages de chèvre à Saint-Bris-le-Vineux (Ferme d'Ultéria) seront à nouveau présentes après leur première participation de l'an dernier. Les deux agricultrices seront là durant la totalité du salon. « *J'avais la volonté d'y retourner* », assure Coralie Fouquet. « *Le salon, c'est l'occasion de se rendre visible et de faire connaître le territoire. De montrer ce qui se fait, de communiquer sur notre terroir et les amener à venir chez nous, dans l'Yonne. Car le but premier est là : les faire ensuite venir sur nos fermes* ».

Vincent Fabrici, vigneron à Lignorelles (domaine de la Tour) et Dominique Rouyer, producteur d'escargots à Armeau (Les escargots d'Armeau), des habitués, seront aussi du voyage, également sur l'ensemble du salon. Pour le second, la formule du bar à escargots sera une nouvelle fois proposée aux visiteurs. « *On sert des escargots chauds avec un verre de vin. Pour cela, je travaille avec le Gaec des Vins Vieux pour les vins. On propose aussi des fromages de chèvre du Gaec Desmoutiers-Breton pour les fromages de chèvre* », détaille Dominique Rouyer.

Le vin mais aussi la bière

Enfin, la bière Icaunaise sera également à l'honneur. Karine Abalti et Odile Van Dermoere, gérantes de la brasserie La Vaugermaine à Saint-Cyr-les-Colons participeront à leur premier SIA, le premier week-end, du 25 au 27 février. « *On proposera des bières à la dégustation et à la vente. Et au stand régional, nos bières seront également proposées à la buvette. Cela permet aux visiteurs de découvrir ce qui se fait en Bourgogne Franche-Comté et de faire rayonner notre région* », lance Odile Van Dermoere. « *Au salon, on veut pouvoir partager tout ce qu'on fait et tout ce qu'on sait faire. On espère que cela nous permettra d'étendre notre visibilité et notre notoriété* », ajoute Karine Abalti.

Alexis Madelin, cogérant de la brasserie Maddam à Chablis, sera également de la partie, du 2 au 4 mars. Habitué du SIA, il sera pour la première année sur les stands de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. « *L'objectif est de présenter deux bières de la gamme à la pression, ainsi que les produits médaillés de l'année, notamment notre bière élevée en fut de chêne, la Vintage du millésime 2021, qui a été médaillée d'or au dernier challenge millésime bio de Montpellier. Contrairement aux salons professionnels, le SIA c'est l'occasion de rencontrer nos consommateurs finaux, de pouvoir présenter nos produits, de parler avec eux directement. Cela permet d'échanger en toute sincérité avec nos clients* », confie-t-il.

Tous vous attendent désormais à Paris.

Christopher Levé



Karine Abalti et Odile Van Dermoere, gérantes de la brasserie La Vaugermaine à Saint-Cyr-les-Colons participeront à leur premier SIA.

Les équidés de l'UNCTA présents au SIA

- Dolly d'Huilly appartenant à M. Edouard Beurton (21)
- Greco du Mousseau appartenant à M. Aurélien Decaen (21) - participation au trophée racial des jeunes chevaux
- Grenade de Marcilly appartenant à Mlle Garance Berrier (89)
- Guess de Meursanges appartenant à Mlle Alexandra Bailly (21)
- Hongrie de Conforgien appartenant à M. Guillaume Picard (21)
- Kalia d'Huilly appartenant à M. Eric Seuve (33)
- Krispy D Cinq Freux appartenant à M. David Lucas (21) - participation au trophée monté
- Greta d'Oosthof appartenant à Mme Florence Paulais (17) - trophée national d'utilisation inter races
- Florelle d'Oosthof appartenant à Mme Florence Paulais (17) - trophée national d'utilisation inter races

// JOURNÉES BÂTIMENTS

21

Du monde et de la bonne humeur

Les portes ouvertes bâtiments ont attiré 350 visiteurs la semaine dernière en Côte-d'Or.



Lors du lancement de ces journées, au Gaec Poillot de Thoisy-la-Berchère.

La Chambre d'agriculture et Alysé organisaient leurs traditionnelles portes ouvertes bâtiments, du 30 janvier au 3 février. Cette édition 2023 s'est soldée sur un bilan intéressant, avec un total de 350 visites dans les huit exploitations participantes. *« Tout s'est très bien passé avec une belle participation, des échanges fructueux et de la convivialité »*, souligne Cloé Bligny, conseillère à la Chambre d'agriculture, *« chaque visiteur a pu poser les questions qu'il souhaite, prendre connaissance des points forts et des points faibles de chaque réalisation… Ces rendez-vous permettent chaque année de guider au mieux les porteurs de projets »*. Les projets, justement, sont encore relativement nombreux dans le département, malgré le sérieux frein que représente l'inflation. Lors de chaque visite, des éléments économiques ont été volontairement *« gonflés »* de 30 % pour donner une idée actualisée des tarifs pratiqués. La question des subventions et du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) est encore plus importante dans un tel contexte : les modalités du nouveau dispositif gouverné par la Région devraient être connues ces prochaines semaines, voire ces prochains mois.

Les éleveurs ont assuré

Pour l'anecdote, la visite qui a attiré le plus de monde lors de cette édition a été la rencontre organisée au sein du Gaec Geoffroy, à Bure-les-Templiers, avec près de 70 personnes. Une stabulation pour 120 vaches allaitantes, dotée avec deux longs pans en filet brise-vent, a notamment attiré l'attention des visiteurs, comme l'indique Cloé Bligny : *« cet équipement est très peu répandu dans notre secteur. Il permet de gérer facilement l'ambiance dans le bâtiment, en fonction de la météo extérieure. Il est possible d'ouvrir les pans complètement, à moitié ou selon sa convenance selon la pluie, le soleil, le vent… C'est très pratique et très adapté au changement climatique »*. À l'image de cette même rencontre de Bure-les-Templiers, plusieurs organismes étaient représentés lors de ces journées, comme le précise la conseillère de la Chambre d'agriculture : *« nous avons reçu la visite de l'entreprise Petitarmand, de la SARL Chapuis ou encore de Dijon Céréales qui ont tous répondu aux interrogations du public et contribué à la réussite de ces portes ouvertes. Nous remercions l'ensemble des participants pour le succès de cette édition et notamment l'ensemble des éleveurs qui nous ont reçus. Ils n'étaient pas obligés, mais chacun avait préparé une petite collation à l'issue de ces rencontres, ce qui a permis de prolonger les échanges »*.

AG

// PORTES OUVERTES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE 2/3

89

L'importance du confort

La Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé proposent trois projets innovants de bâtiments d'élevage en bovins lait, ovins viande et bovins viande, lors des portes ouvertes bâtiments d'élevage. Trois projets, sur trois exploitations, que nous vous présenterons dans une série de trois articles. Ce second zoom se porte sur le Gaec des Touchards, à la Ferté-Loupière, dont la journée portes ouvertes aura lieu le jeudi 23 février.

Chaque année la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé vous proposent de découvrir des bâtiments d'élevage innovants. Pour cette édition 2023, la thématique des trois exploitations hôtes est orientée autour du confort de travail et des qualités de vie pour les animaux : l'alliance gagnante du bien-être de l'éleveur et de celui de ses animaux.

Le jeudi 23 février, à partir de 14 heures, rendez-vous au Gaec des Touchards à la Ferté-Loupière pour découvrir un bâtiment en bois, lumineux et agréable. Les brebis y sont élevées toute l'année.

Pour faciliter le travail et la manutention, les éleveurs ont conçu un bâtiment unique, fruits de leurs observations et réflexions. Ils ont mis en place de nombreux systèmes astucieux pour travailler en sécurité, en réduisant la pénibilité.

Pensé pour optimiser le temps passé dans l'élevage, le bâtiment fait preuve d'ergonomie. La circulation des animaux et la gestion des tâches quotidiennes sont facilitées grâce à la conception. Couloirs de circulation, porte de tri, cage de retournement, poste de tonte. Tout est pensé pour faciliter le travail des éleveurs.

Ergonomie, technologie et astuces d'éleveurs, cette bergerie est pleine d'innovations astucieuses et peu coûteuses, une visite qui pourrait donner des idées aux éleveurs visiteurs.

Se faciliter le travail

Bernard Gauguin, gérant du Gaec des Touchards, souhaitait que « *l'agencement dans le bâtiment permette de faciliter le travail sur les moutons : couloirs périphériques, un couloir en croix au milieu qui permet de desservir toutes les cases, des portes à chaque bout de case* », liste-t-il. « *J'ai également fabriqué une case de tonte afin de me faciliter le travail* ».

Environ 800 brebis composent le troupeau de Bernard Gauguin. Avec un fonctionnement en zéro pâturage sur l'exploitation. « *On ne compte que 30 ha de surface. Donc on est repassé en zéro pâturage pour permettre d'augmenter la quantité d'alimentation produite sur la ferme. On a refait une bergerie plus adaptée avec des aires paillées plus grandes, pour que les brebis se sentent mieux et pour qu'on puisse travailler plus facilement* ». Tant d'éléments qui seront à observer le 23 février prochain. Aussi, un atelier est prévu lors de cette journée, avec des agneaux en polystyrène pour tester le degré d'engraissement et les connaissances pour trier les agneaux.

Chambre d'agriculture de l'Yonne et Christopher Levé



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les couloirs communiquent entre eux avec un couloir central en croix, dans le bâtiment du Gaec des Touchards.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Chez Bernard Gauguin, le bâtiment a été conçu de façon à favoriser à la fois le confort des brebis que celui de l'éleveur dans son travail.

DÉPARTEMENTS

// ABATTOIR DE COSNE

58 Après les promesses, les actes ?

Afin de connaître précisément la volonté politique de s'investir dans le projet de diversification de l'abattoir de Cosne, une visite était organisée le 27 janvier sur site.

« Cela fait près de cinq ans que nous avons monté un dossier de modernisation de diversification de l'abattoir de Cosne, et à ce jour, nous piétinons pour avoir un engagement concret de la part des pouvoirs en place » insiste Cyrille Forest, administrateur de Cosne Abattoirs du Haut val de Loire. C'est pour en savoir plus qu'une visite était organisée le 27 janvier sur site, mais également pour présenter les dernières rénovations concernant les sols et les murs. Éric Bertrand, président de Cosne Abattoirs du Haut val de Loire martèle : *« nous et nos équipes nous engageons depuis de nombreuses années à maintenir à flot l'abattoir, maintenant, nous avons besoin de l'engagement politique pour aller plus loin »*. Ainsi étaient présents : Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre, Anne-Marie Chêne, conseillère départementale de Cosne-sur-Loire et Yves Ravet, président de l'Agence de développement économique du bassin de Cosne-sur-Loire.

Mises aux normes

La réfection des sols et des murs ainsi qu'une partie de l'aménagement (nacelle, compresseur, stérilisateur) s'élève à 126 654 euros dont une partie financée par les subventions réparties entre l'État via le Plan de relance, le Conseil départemental ou encore la communauté de communes. Éric Bertrand souligne : *« il nous paraît important de montrer les avancées en toute transparence aux personnes qui nous ont soutenues par une visite »*. Durant celle-ci, Éric Bertrand a détaillé les diverses évolutions que le site à connu depuis sa création : ajout de vestiaires, amélioration des outils d'abattage et de contention ou encore l'extension de la salle de découpe… avant d'ajouter : *« nous avons encore du travail à faire notamment pour le bien-être animal. Nous en sommes conscients et voulons faire bouger les choses afin que cet outil soit complet. Mais, même si la volonté est là, le financement manque, nous avons donc besoin d'aide afin de rendre notre outil encore plus performant »*. De fil en aiguille, le projet de modernisation et de diversification est évoqué par le président dirigeant les débats vers les promesses jadis tenues dans ce dossier.

Des promesses

Selon Cyrille Forest, *« dans un courrier datant du 16 mars 2021, la Région, sous la signature de sa présidente, nous promet un financement de 20 000 euros pour le projet de modernisation de diversification de l'abattoir… Depuis, nous n'avons jamais eu ni nouvelles, ni chèque. De plus, si le Conseil départemental, qui prône la souveraineté alimentaire avec l'établissement des PAT, s'est engagé à soutenir financièrement l'abattoir de Corbigny, il n'a pas encore annoncé officiellement le même intérêt pour celui de Cosne. Pour sa part, la Communauté de communes ne se positionne pas mais continue son soutien… sans préciser lequel »*. Pour plus de clarté, il rappelle ledit projet : *« Nous voudrions moderniser l'intégralité du bâtiment, tout en proposant de nouvelles prestations comme nous l'avons fait avec le haché – très demandé, entre autres par les collectivités. Nous voudrions également réaffirmer l'identité de l'abattoir comme un outil local avec des prestations sur-mesure ou encore proposer une labellisation (type à définir) afin d'ajouter une marque de qualité supplémentaire qu'elle concerne l'environnement ou le bien-être animal. Le moderniser, permettrait de pérenniser ses activités (dont l'exercice 2022 est témoin avec une hausse des produits), tout en innovant. Pour rappel, l'abattoir rayonne au-delà des frontières du département puisque ses activités sont réparties entre : la Nièvre (38 %), l'Yonne (25 %), le Cher (20 %) et le Loiret (17 %). Il y a donc des emplois directs : 141 pour le 58, 90 pour le 89, 67 pour le 18 et 64 pour le 45 mais aussi des emplois indirects : 590 pour la Nièvre, 476 pour l'Yonne, 371 pour le Cher et 325 pour le Loiret. Ainsi, imaginons le futur abattoir pour nos utilisateurs qui sont une quarantaine de bouchers et 80 éleveurs »*.



Réflexions

Malgré l'engouement affiché pour le projet par les représentants politiques présents lors de la rencontre du 27 janvier, il semble que les actes devront attendre encore un peu. En effet, durant la visite, les élus ont évoqué certains points avant d'envisager un quelconque financement : un manque de budget, de nouvelles études voire une modification du projet. Éric Bertrand souligne : *« Nous avons tous les éléments entre les mains depuis des années. Nous les présentons à chaque fois, et il semble qu'il manque toujours quelque chose et cela m'attriste de voir que nous n'avons pas encore de réponse concrète ou fiable depuis le début du projet qui date de 2019 ! Notre projet est complet et permettrait à la filière de s'épanouir un peu plus. D'ailleurs, nous continuons de chercher de nouveaux débouchés »*. Parmi eux, Cyrille Forest évoque la vente en ligne : *« nous sommes sur un axe commercial direct avec Paris. Il faut donc le mettre à profit. De plus, aujourd'hui, les consommateurs désirent avoir des produits de qualité livrés chez eux. C'est pour ces deux raisons que nous souhaiterions mettre en place une vente en ligne de viande sortie directement de l'abattoir avec une livraison sous 48 à 72 heures à domicile vers la capitale. Outre cela, et en plus de pouvoir fournir les écoles, collèges, lycée ou les hôpitaux, nous n'écartons pas le fait de monter un magasin à proximité de l'abattoir pour proposer les produits qui y auraient été transformés afin de proposer aux consommateurs des produits de proximité, de qualité tout en offrant une juste rémunération aux éleveurs – comme le prévoit la loi Égalim »*. Si les idées fusent, le projet reste malgré tout en attente faute de moyens ; jusqu'à quand ? Telle est la question.

Chloé Monget

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Une nouvelle conseillère en viticulture est arrivée

Arrivée en décembre dernier, Audrey Cellier vient renforcer le pôle viticulture de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Audrey Cellier, nouvelle conseillère en viticulture de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Il y a un nouveau nom à retenir au pôle viticulture de la Chambre d'agriculture de l'Yonne : celui d'Audrey Cellier. Originaire de Lyon, la jeune femme est arrivée en décembre dernier au poste de conseillère en viticulture.

Diplômée de l'Isara, à Lyon, cette ingénieur agronome de 25 ans a une vision internationale du monde viticole. « *J'ai fait une partie de mes études en Afrique du Sud (7 mois à l'université de Stellenbosch), une autre à Angers où j'ai pu me spécialiser en viticulture œnologique* », indique-t-elle. « *Aussi, au cours de mon cursus, j'ai fait une année de césure (en 2021) afin de travailler comme ouvrière viticole dans un domaine en Côte-d'Or, pendant six mois, puis je suis partie six mois en Nouvelle-Zélande où j'ai travaillé dans deux domaines viticoles, le premier où j'ai fait les vinifications, le second où j'ai fait la taille de la vigne* ».

Pour autant, Audrey Cellier n'avait pas forcément vocation à s'orienter dans le monde de la vigne. « *Cela m'est venu en y travaillant. J'avais fait un stage dans le Beaujolais en 2016 et j'ai adoré. J'ai alors décidé de faire mes études en lien avec la viticulture* », sourit-elle.

C'est lors de son stage de fin d'études, qu'elle effectue au domaine William Fèvre, à Chablis, qu'elle met les pieds pour la première fois dans le département. La vie ici lui plaît, alors, après un passage à Soufflet vigne, dans la vallée du Rhône méridionale (à Beaumes-de-Venise), lorsque l'opportunité se présente de revenir dans l'Yonne, Audrey Cellier fonce.

En charge du réseau des stations météo

C'est donc en décembre 2022 qu'elle arrive à la Chambre. « *Mon rôle est de travailler sur le réseau des stations météo, ainsi que sur le conseil individuel, à la fois la partie CSP (conseil stratégique phytosanitaire) et la partie conseil spécifique phytosanitaire, c'est-à-dire l'accompagnement global des exploitations sur la partie phytosanitaire comme le suivi parcellaire* », explique Audrey Cellier. « *Je suis aussi sur la partie des groupes de développement. Le but c'est de choisir une thématique, portée par plusieurs vignerons qui travaillent ensemble dessus. Pour le moment on est en phase de prospection* ».

La nouvelle conseillère en viticulture est aussi amenée à participer aux suivis parcellaires ou encore à travailler sur différents essais portés par les partenaires de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Christopher Levé

// FDSEA

Échos des cantons

Les assemblées cantonales de la FDSEA de Côté d'Or battent actuellement leur plein. Le président départemental évoque ces rendez-vous à mi-parcours.



Lors d'une des réunions cantonales organisées ces jours-ci

Crédit

Une série de 27 assemblées cantonales FDSEA est lancée depuis le 12 janvier en Côte-d'Or. Ces rendez-vous annuels très importants pour le réseau syndical sont l'occasion d'aller à la *« pêche aux infos »*, d'aborder les dossiers de conjoncture et de faire remonter les problématiques du terrain. Ces cantonales 2023 sont également électives : à la date du 2 février, seul un canton, celui de Saulieu-Liernais, avait enregistré un changement de président avec l'élection de Florent Guyomard, succédant à Gérard Berthaut. *« Nous avons la chance d'avoir un réseau dynamique, présent sur tout le territoire, avec des responsables syndicaux qui s'impliquent fortement dans la vie locale. C'est une chance et un atout que nous devons conserver. Merci à toutes les personnes qui donnent de leur temps au service de notre réseau et de notre profession »*, souligne Fabrice Genin, président de la FDSEA21. Celui-ci donne rendez-vous aux prochaines assemblées (voir encadré) et revient sur les *« échos »* des premières réunions.

Frustration

Quelle est l'ambiance générale de ces cantonales ? Fabrice Genin traduit une certaine *« frustration »* partagée par les participants : *« l'agriculture française continue d'être détricotée avec toujours plus de normes, toujours moins de capacités à produire et une orientation verte toujours plus élevée. Nous ne comprenons pas la stratégie car un grand besoin de produire se fait ressentir ! Les coûts de l'alimentation explosent car il y a du manque. La France continue de sacrifier son agriculture malgré les évènements… Notre capacité de revenir en arrière diminue au fil des jours, nos dirigeants doivent le savoir : nous avons beaucoup moins de vaches, ce ne sera pas simple d'en remettre dans nos fermes. Nous sommes également en train de perdre du lait… En céréales, les contraintes se multiplient encore et toujours, avec des zones non traitées qui s'agrandissent, des produits phytos qui disparaissent… Nos capacités de production sont toujours orientées vers le bas. Ce sentiment était également palpable lors des récentes réunions de la Chambre d'agriculture »*. Le président de la FDSEA redoute que le dossier alimentation rejoigne son homologue de l'énergie : *« nous prenons le même chemin, celui de la pénurie… Faut-il attendre la peur de manquer pour réagir ? Syndicalement parlant, il va sans doute falloir renverser la table… Cela va commencer de bouger en France avec les betteraviers. Le Green deal, objectif vert européen partagé par l'État, doit aussi changer. Si nous n'arrivons pas à le faire sauter en ce moment, nous n'y arriverons jamais »*.

AG

Les prochains rendez-vous

Vitteaux : mercredi 15 février à 14 heures à la mairie. Montbard : jeudi 16 février à 14 heures à la maison des associations. Semur-en-Auxois : vendredi 17 février à 14 heures à la salle des fêtes de Torcy-et-Pouligny. Nuits-Saint-Georges : vendredi 17 février à 14 heures à la salle des associations de Gerland. Précy-sous-Thil : mardi 21 février à 14 heures à la mairie de Normier. Recey-sur-Ource : mercredi 22 février à 14 heures au foyer rural. Venarey-les Laumes : vendredi 24 février à 14 heures à la salle René Thomas.

// EN BREF

FDSEA 58 AG des anciens exploitants

L'assemblée générale de la section des anciens exploitants de la Nièvre aura lieu le 23 février à 9 h 30 à la salle des fêtes de Luzy. L'accueil est prévu par un café, puis les travaux débuteront vers 10 heures. Ils seront présentés par la Maire de Luzy, Jocelyne Guérin, et par Yves Delfolie, président de section. La rencontre se poursuivra par le rapport d'activité 2022 et une intervention de Maître Jacob sur le thème : « Gestion, transmission, succession ». Les échanges se clôtureront par un repas – sur réservation, avant le 15 février, avec règlement de 30 euros / personne à transmettre par chèque à l'ordre de la FDSEA 58 et à transmettre à la FDSEA58, 25 boulevard Leon Blum, 58000 Nevers. Renseignements et réservations : 03 86 93 40 92.



// ÉNERGIES

Un nouvel outil de financement pour la transition énergétique

Avec plusieurs autres caisses régionales, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne s'est associé à la société de gestion Amundi pour lancer un projet innovant d'investissement dans la transition énergétique.

Elles sont cinq caisses régionales du Crédit Agricole (Champagne-Bourgogne, Franche-Comté, Alsace-Vosges, Lorraine et Nord-Est) à avoir joint leurs forces et à s'être associées avec la société de gestion Amundi, dans le but de lancer un nouveau fonds nommé Crédit Agricole Région Est Transition Énergétique (CAREst-TE). Lancé avec un encours cible d'environ 75 millions d'euros, le fonds CAREst-TE s'appuie sur deux atouts :

- la connaissance des territoires, des enjeux, des projets et des acteurs locaux par les caisses régionales,
- l'expertise d'investisseur reconnue d'Amundi Transition Énergétique (ATE) pour investir dans des projets d'infrastructures énergétiques de taille significative.

Dans son fonctionnement et ses choix, le fonds va privilégier cinq axes :

- l'agrivoltaïsme
- la décarbonation industrielle,
- le réseau de chaleur et de froid,
- le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité)
- la méthanisation et l'hydrogène.



Avec le nouveau fonds dans lequel elle est impliquée, la caisse régionale de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne se positionne sur le financement de projets d'agrivoltaïsme notamment.

Des caisses régionales très impliquées

L'ambition affichée est celle d'être un investisseur de proximité accompagnant la transformation énergétique des territoires au plus près des besoins locaux. Le fonds propose une solution d'investissement innovante par rapport aux offres de financement actuellement disponibles sur le marché. Les caisses régionales de Crédit Agricole apporteront leur capacité à accompagner en fonds propres des projets auprès de leurs clients à des conditions compétitives, tout en leur permettant de rester actionnaires de ces projets. Ces caisses régionales pourront également investir en fonds propres dans la transition énergétique et participer à des financements en dette de projets d'énergie renouvelable.

Pour sa part, Amundi agira en qualité de société de gestion du fonds, faisant bénéficier les investisseurs et les développeurs de projets, de son expérience dans la gestion de fonds axés sur la transition énergétique (due diligence, structuration, suivi des investissements), de son réseau de premier plan d'industriels majeurs, et de son expertise dans le domaine de la transition énergétique. Le fonds CAREst-TE a prévu une période de cinq ans pour investir dans une quinzaine de projets territoriaux au service de la transition énergétique, d'une taille unitaire comprise entre 30 et 100 millions d'euros. Rappelons que le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne couvre quatre départements (Côte-d'Or, Yonne, Haute-Marne et Aube).

Berty Robert, avec communiqué

RÉGION

// CONGRÈS NATIONAL DE LA FNB

La BFC a porté ses revendications

La Fédération nationale bovine (FNB) a tenu son congrès à Metz les 1er et 2 février. Une délégation de Bourgogne-Franche-Comté était présente. Les représentants de la filière bovine ont porté deux dossiers : le revenu des éleveurs et l'accélération de la décapitalisation.



Lors du Congrès FNB, un hommage particulier a été rendu à Jean-Pierre Fleury (à gauche) qui a été président de la FNB. Ce dernier fait valoir ses droits à la retraite après avoir beaucoup œuvré pour la filière. Deux nouveaux éleveurs régionaux intègrent le conseil d'administration de la FNB : Fabien Jacquet (Saône-et-Loire) et Jean-Luc Gerbron (Côte d'Or).

Une dizaine de représentants de la filière bovine régionale de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a participé au congrès de la Fédération nationale bovine (FNB) à Metz, au début de ce mois.

En amont du congrès, comme le veut la coutume, la section bovine régionale, présidée par Michel Joly, a fait remonter deux préoccupations majeures : le revenu des éleveurs en première ligne, mais aussi la problématique de la décapitalisation. *« Plus que le prix, nous avons une grande inquiétude concernant le revenu des éleveurs, la résilience des exploitations »*, souligne le président. Selon ce dernier, si, en effet, les prix ont grimpé de 20 % en un an, les charges sont elles aussi montées en flèche.

Autre dossier source d'inquiétude pour les éleveurs de Bourgogne-Franche-Comté : la décapitalisation. *« Aujourd'hui, nous faisons face à un réel découragement des éleveurs et ce pour différentes raisons mais le fait est là : la décapitalisation s'accélère. En cinq ans, nous avons perdu 500 000 vaches en France. Nous ne sommes plus autosuffisants. Preuve en est : les importations représentent 29 % de la consommation de viande dans notre pays. Ce phénomène risque de détruire toute la filière »*, souligne le président qui affirme que le travail doit se poursuivre au niveau national comme en régions.

Marie-Cécile Seigle-Buyat

// PRODUCTION LAITIÈRE

Explorer de nouvelles pistes pour s'adapter

Des journées laitières régionales se tiennent du 21 au 28 février. En Côte-d'Or, le rendez-vous est donné mardi 21 février au lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine. Michel Daguenet, élu référent bovins lait à la Chambre régionale d'agriculture, annonce l'évènement.

Pourquoi ces journées sont-elles organisées ?

« Les bouleversements climatiques, économiques et environnementaux sont autant de défis que nous, agriculteurs, devons relever. Pour cela, il est nécessaire que l'on s'adapte sans cesse et que l'on fasse évoluer nos systèmes d'exploitation. Afin de nous accompagner dans ces évolutions, divers organismes tels que les Chambres d'agriculture et les structures partenaires de l'élevage conduisent des travaux de recherche pour tester de nouvelles solutions. Les journées laitières permettent de diffuser les résultats de ces travaux afin de les porter à connaissance du plus grand nombre ».

À qui s'adressent-elles ?

« Ces journées sont d'abord et avant tout organisées pour les éleveurs laitiers de notre région. Cependant, nous y recevrons également des étudiants en formation agricole car il est important que les jeunes générations soient aussi informées des travaux menés et des résultats qui en sont issus. Enfin, au-delà des conseillers qui ont travaillé à leur préparation, les journées sont aussi ouvertes à l'ensemble des conseillers agricoles régionaux ».

Quels sujets seront abordés ?

« Les équipes techniques de préparation se sont attachées à proposer, en plus des sujets communs, des sujets adaptés aux problématiques locales des cinq journées. La matinée sera consacrée à la présentation de résultats d'essais sur le soja toasté, les méteils, le sorgho, de témoignages d'éleveurs qui ont mis en place des adaptations au sein de leurs exploitations et enfin, de thématiques plus locales. Afin que cette journée soit riche en échanges et partage d'expériences, l'après-midi sera consacrée à des ateliers animés par les techniciens. Ils traiteront des thèmes suivants : gestion du pâturage et mesures d'herbe, affouragement et intercultures, adaptation et ventilation du bâtiment ».

Pourquoi est-il important d'y aller ?

« Face aux nombreux défis que nous devons relever, des solutions existent et ces journées sont l'occasion de les découvrir ou redécouvrir, adaptées à notre contexte local. En effet, les essais qui seront présentés ont tous été réalisés en région. Cela permet d'affiner des références à nos territoires et nous rassurer dans la faisabilité des solutions proposées. Ces moments d'échanges et de convivialité entre éleveurs et conseillers sont aussi l'occasion de partager des expériences et faire des rencontres qui nous permettront par la suite d'approfondir les sujets qui nous intéressent particulièrement ».

Propos recueillis par CRA BFC et Alysé





// EN SAVOIR +

Inscriptions au 03 80 68 67 10. Toutes les informations pratiques sur l'organisation de ces journées (programme détaillé, lieu, horaires, modalité d'inscription…) sont disponibles sur le lien :

Pensez à vous y inscrire en contactant la personne référente de votre journée ou en complétant le formulaire via le lien suivant :

RÉGION

// STRATÉGIE 2040

Pourquoi s'exprimer est important

Lancé fin novembre par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, le projet « Imaginer demain, agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis » s'appuie sur les attentes exprimées. Vous pouvez répondre à un questionnaire disponible en ligne. Plusieurs représentants du monde agricole au sens large témoignent ici sur l'intérêt d'apporter sa contribution.



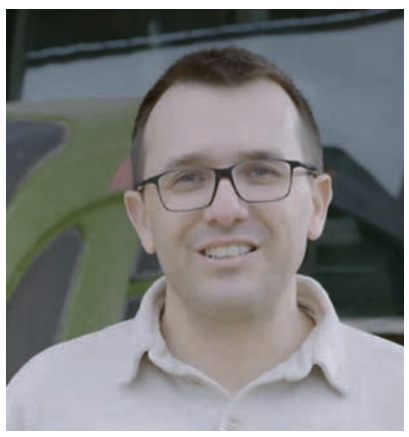
Thiébault Huber, viticulteur en Côte-d'Or : *« J'encourage les 4 500 vignerons de Bourgogne à répondre à cette enquête pour exprimer leurs préoccupations et proposer des solutions d'adaptation et d'innovation ! Agissons, relevons ensemble les multiples défis actuels et à venir : Défi de la transmission et du renouvellement des générations, de l'adaptation aux mutations climatiques, aux mutations économiques et sociétales, de l'emploi et de la formation et de la protection de notre vignoble contre la flavescence dorée qui regagne du terrain ! »*



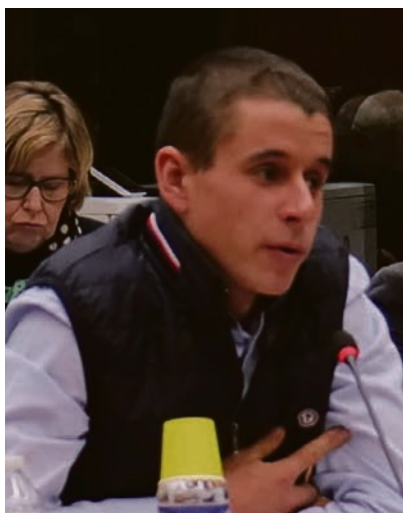
Marianne Ranque, conseillère élevage à la Chambre d'agriculture de l'Yonne : *« Ce questionnaire est un espace de libre parole où nous pouvons nous exprimer sur les difficultés de nos métiers, nous faire entendre et donner notre avis pour pouvoir répondre aux enjeux agricoles et faire évoluer notre rôle de conseiller. Nous n'avons plus de solutions toutes faites à donner comme autrefois, il y a des décalages entre les attentes du terrain et ce que proposent nos structures. »*



François Deroye, présidente d'Elvea 21-89 : *« L'élevage est un pilier de notre région et il est impératif de maintenir un cheptel pour la sauvegarde de nos territoires herbagers. C'est pourquoi toutes les suggestions, idées, ressentis, difficultés sont importantes à relayer en répondant à l'enquête lancée par la Chambre régionale d'agriculture BFC. »*



Boris Verne, céréalier dans le Jura : *« Répondre à ce questionnaire est une sublime opportunité pour construire collectivement un vrai projet agricole régional multi-filière résilient avec tous les organismes agricoles et tous les agriculteurs »*



Maxime Chambelland, étudiant à l'EPL de Besançon : *« C'est important pour les jeunes générations : comment faire évoluer l'agriculture et faire face aux enjeux ? Répondre au questionnaire permettra de donner une vision du métier à 2040, mais aussi, de nous permettre d'être épanouis en 2040 en tant qu'agriculteur, de redorer le blason de l'agriculture et de mieux travailler tous ensemble : administration, agriculteurs, organisme para-agricole… »*



Stéphane Menigoz, éleveur laitier avec atelier de transformation en Haute-Saône : *« Pourquoi répondre au questionnaire ? Et si c'était un premier pas pour faire le point sur NOTRE métier, NOS valeurs et NOTRE avenir. Prendre ces 15 minutes pour répondre, c'est faire le point avec soi, mais aussi exprimer à tous nos attentes et les faire entendre. C'est permettre d'exprimer le bruit de fond que beaucoup ne veulent pas entendre. S'exprimer c'est le premier pas pour être compris ! Alors oui c'est 15 minutes pour un énième questionnaire, je ne peux pas vous promettre qu'il changera votre vie, mais cela fait du bien de s'exprimer et de se poser pour imaginer demain ensemble. »*



Julie Cadiot, agricultrice en polyculture-élevage dans la Nièvre : *« Depuis de nombreuses années, le monde agricole va mal. Il est donc important de répondre au questionnaire qui permet de récolter nos avis, nos impressions, nos difficultés afin que nous puissions tous, collectivement, travailler ensemble, se soutenir tout en suivant une ligne de conduite commune et efficace. Pour une fois qu'on nous demande notre avis, je pense qu'il est nécessaire de prendre le temps de le donner pour qu'il soit entendu et pris en compte. Et en plus, cela ne prend pas beaucoup de temps. »*

Anne-Marie Barge, éleveuse en bovins allaitants en Saône-et-Loire : *« La parole nous est donnée, prenons-la. C'est l'occasion de dire ce qui va, ce qui ne va pas et de préparer demain. »*



Samuel Legrand, céréalier dans l'Yonne : *« Imaginer demain – Agir maintenant est une étude qui peut paraître lointaine et utopique, et même si je peux avoir l'impression que c'est un coup d'épée dans l'eau, nous ne pouvons pas laisser d'autres personnes réfléchir et poser les objectifs à notre place. Les agriculteurs doivent être acteurs des orientations de demain et c'est en répondant à cette enquête que nous pouvons influencer le futur. »*



Christophe Breuillet, directeur du pôle de compétitivité Vitagora : *« La Stratégie 2040, engagée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, impliquant amont comme aval, permet de construire une vision partagée des transformations à opérer au sein de la chaîne alimentaire en région. S'exprimer au travers de ce questionnaire, c'est l'opportunité d'être force de proposition et moteurs des évolutions à venir. N'hésitez pas, cliquez ! »*

// EN SAVOIR +

Rendez-vous sur le questionnaire en ligne en utilisant les QR codes suivants



// PÔLE AGRONOV

Ce qu'un agriculteur peut trouver dans l'innovation

À l'occasion de sa journée des adhérents, le 2 février, le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov a invité un agriculteur afin qu'il s'exprime sur ses attentes vis-à-vis des sociétés porteuses de solutions.

Faire le lien entre les capacités d'innovation d'entrepreneurs et les attentes du terrain, c'est la vocation profonde du pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov. Dans ses locaux de Bretenière, près de Dijon, il organisait, le 2 février, sa journée annuelle des adhérents et c'est dans ce cadre que le pôle avait invité Luc Jacquet, agriculteur installé dans l'Yonne, pour témoigner de ses attentes et du besoin de solutions innovantes que le milieu agricole peut exprimer. *« Nous sommes avant tout focalisés sur le terrain,* soulignait en préambule Frédéric Imbert, président d'Agronov, *et nous devons y apporter un maximum d'innovations »*. Pour Liselore Martin, la directrice du pôle, l'enjeu est de *« créer de l'engagement sur les actions que l'on propose »*. Mais pour générer cet engagement, il faut que le milieu agricole soit convaincu qu'il peut trouver, au sein des entreprises adhérentes au pôle, des réponses à ses problématiques. Pour innover, il faut être au moins deux : un entrepreneur créatif et un agriculteur en veille sur des solutions potentielles. Ce n'est pas le cas partout mais, à l'EARL des Courtillots, on fonctionne comme ça depuis longtemps. À Fouronnes, dans le sud de l'Yonne, Luc Jacquet cultive 120 hectares de céréales en agriculture de conservation et produit notamment de la semence. Il souhaite aujourd'hui développer la production de semences de couverts et de plantes compagnes et s'investit dans deux projets photovoltaïques.



Pour Luc Jacquet, céréalier dans l'Yonne, l'innovation agricole a besoin d'une approche globale qui fédère les agriculteurs et les entrepreneurs porteurs de solutions.

L'impératif de la rentabilité

Rechercher des solutions innovantes, il l'a toujours fait mais sans jamais perdre de vue une priorité : la rentabilité. *« À chaque fois que j'ai eu un besoin nouveau,* expliquait-il devant les adhérents d'Agronov, *j'ai toujours recherché les solutions, les entreprises ou les partenaires possibles. L'innovation, je l'ai intégrée dès le départ dans l'exercice de mon métier »*. Une approche intéressante, faite de tentatives, d'essais mais aussi d'échecs. Toute la maîtrise de l'agriculteur réside justement dans cette capacité de veille permanente et d'arbitrages qui font que l'on estime économiquement acceptable ou non de tenter de nouvelles approches culturales. *« Je trouve qu'en agriculture,* poursuivait Luc Jacquet, *l'innovation n'est pas assez reconnue. On se lance trop peu, soit par conservatisme, soit par peur d'une perte de rentabilité. Il faut reconnaître qu'il y a des difficultés pour un agriculteur, à trouver les financements nécessaires pour accompagner sa volonté d'innovation. Il faut aussi affronter le regard ou le jugement d'autres agriculteurs qui vous voient adopter des pratiques dont ils n'ont pas l'habitude et qui peuvent parfois paraître saugrenues… »* Il faut aussi composer avec le facteur temps : une innovation ne se juge pas sur une campagne : *« Passer des Techniques culturales simplifiées (TCS) à l'agriculture de conservation m'a demandé 6 ans »* précisait Luc Jacquet.

« Faire coïncider les objectifs »

À ses yeux, la bonne approche innovante doit être collective : *« en tant qu'agriculteur, je suis en attente d'un échange gagnant-gagnant avec l'entreprise qui peut m'apporter une solution innovante, mais je veux aussi un suivi parce que c'est une garantie de sérieux sur le long terme. Lorsqu'on est en recherche de solutions innovantes, on croise aussi beaucoup de vendeurs de « poudre de Perlimpinpin ». Il faut donc être vigilant et ne pas tomber dans certains pièges. Il faut parvenir à faire coïncider les objectifs de l'agriculteur et de l'entrepreneur avec un but : que l'innovation soit profitable au plus grand nombre »*. Face aux dirigeants d'entreprises et de start-up réunis par Agronov, l'agriculteur icaunais a fait passer un message : *« soyez à l'écoute du terrain, en particulier sur les enjeux actuels d'adaptation au changement climatique »*. Pour Luc Jacquet, en conclusion, l'innovation agricole ne peut fonctionner que si elle a en face d'elle des apporteurs de solutions capables de s'investir dans un accompagnement et un suivi sérieux. *« On creuse, on essaye de comprendre à plusieurs, c'est toujours mieux que seul »* concluait Luc Jacquet.

Berty Robert

107 adhérents réunis au sein d'Agronov

Depuis sa création le pôle Agronov a toujours organisé une journée des adhérents destinée à fédérer et à faire en sorte que les multiples acteurs concernés se rencontrent et créent du réseau. Naturellement, cette ambition a été mise à mal par le Covid mais 2023 marquait donc le grand retour de cet événement en présentiel. À ce jour, le pôle fédère 107 adhérents (des entreprises, des start-up, des organisations professionnelles agricoles, des centres de formation ou de recherche tels qu'Institut Agro Dijon). Le pôle est présent sur l'élevage, les grandes cultures et la viticulture. L'importance des compétences qu'il rassemble permet aux adhérents de développer leurs réseaux, d'éclairer leurs décisions, de promouvoir leurs projets. Agronov apporte également à ses adhérents un soutien en termes de recherche de financements, de propriété intellectuelle, et de communication. En 2023, son programme d'actions portera notamment sur la valorisation du travail des adhérents dans les démarches bas carbone, ou sur l'activation de groupes de travail à propos des thématiques de sols et de biosolutions.

// CONCOURS

4e SylvoTrophée pour le Morvan



Les dossiers sont acceptés jusqu'au 1er mai.

Organisée en partenariat entre le Parc naturel régional du Morvan, le CRPF et l'ONF, cette 4e édition du SylvoTrophée pour le Morvan est un moyen de mettre en lumière les forestiers du territoire ayant adopté une gestion multifonctionnelle de leurs forêts.

Pour rappel, 11 propriétaires, privés et publics, ont participé aux précédentes éditions du SylvoTrophée en 2018, 2019 et 2021. Ce concours s'adresse aux propriétaires privés ou publics possédant des peuplements forestiers au sein du Parc.

Ces derniers doivent répondre aux critères suivants : faire de 4 à 10 hectares ; avoir fait l'objet d'une exploitation (une coupe) au cours des 10 dernières années ; être en règle concernant ses documents de gestion durable si elle y est soumise ; comporter un minimum de 20 % de feuillus d'essences autochtones (chêne, hêtre, érable, châtaignier, etc.). Le SylvoTrophée 2023 aura lieu les 8 et 9 juin. Les propriétaires forestiers sont invités à candidater en duo avec leur gestionnaire, ou à plusieurs petits propriétaires.

Les dossiers de candidature sont à récupérer auprès du chargé de mission forêt du Parc du Morvan, Théo Damasio (03 86 78 79 35 – theo.damasio@parc-dumorvan..org) ou sur le site internet du Parc et sont à retourner complet avant le 1er mai.

D'après communiqué

// TRAVAUX AGRICOLES

Gare aux coups de pompe !

En assemblée générale en Côte-d'Or, la Fédération régionale des entrepreneurs des territoires s'est penchée sur la hausse des prix des carburants.

L'agricole, au sein de la Fédération régionale Entrepreneurs des territoires Bourgogne Franche-Comté, représente une part importante de l'activité. Sur la cinquantaine d'adhérents que compte la fédération, 64 % sont des entreprises uniquement de travaux agricoles. Il n'est pas étonnant, dès lors, que les préoccupations économiques de l'agriculture traversent également ce secteur qui, par ailleurs, opère aussi dans les travaux forestiers ou les travaux publics.



Réussir

Les entreprises de travaux agricoles doivent trouver les moyens d'atténuer les effets de la hausse des carburants sur leurs activités.

Le coût de l'énergie au cœur des préoccupations

L'assemblée générale de la Fédération régionale, le 3 février à Combertault, près de Beaune, en Côte-d'Or, aura notamment été marquée par les préoccupations liées aux coûts énergétiques. Invité par le président, le Nivernais Fernando Da Costa, Guillaume Le Gonidec, chargé des travaux agricoles à la fédération nationale, a été droit au but : *« les avantages fiscaux liés au Gazole non-routier (GNR) sont menacés, ceci dans un contexte de hausse des carburants, favorisée par le redémarrage économique en lien avec l'après-Covid, mais aussi par les pressions sociétales de plus en plus fortes pour augmenter les taxes sur les carburants »*. Dès lors que faire ? Pour la fédération des Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (Etarf) l'adoption d'une méthode d'indexation des carburants paraît inévitable, même si l'écueil principal de ce choix reste de faire accepter aux clients les augmentations de factures qui en découleront.

Faire jouer tous les leviers d'économies

À court terme, Guillaume Le Gonidec plaide également pour l'optimisation des consommations de carburant au sein des entreprises. Cela doit passer par une évolution des habitudes de travail en évoluant vers un chargement plus important des engins, plutôt que vers l'objectif d'aller toujours plus vite dans l'exécution des chantiers, parce qu'aller plus vite, c'est inévitablement consommer plus. *« Il faut aussi être très vigilant sur l'état des matériels,* poursuit le représentant de la Fédération nationale, *en portant l'attention sur l'état des transmissions, les pressions des pneus, si nécessaire, refaire les cartographies électroniques des moteurs, bien nettoyer les filtres… »* Faire de la pédagogie auprès des salariés ne serait pas non plus inutile, là encore pour leur faire comprendre qu'il vaut mieux être efficace dans le travail, que simplement rapide. *« Plus facile à dire qu'à faire,* reconnaissait une dirigeante d'entreprise présente à Combertault, *surtout lorsqu'on confie des engins puissants et modernes à de jeunes salariés ».* Reste que l'effet cumulatif d'une action conjuguée sur tous ces leviers peut se révéler, en fin de compte, très bénéfique en termes d'économies de carburant.

> *« Les avantages fiscaux liés au GNR (gazole non-routier) sont menacés…*

À côté de cet aspect, la Fédération régionale Entrepreneurs des territoires a poursuivi l'important travail déployé pour accompagner la mise en place d'une convention collective nationale.

De nouveaux élus au conseil d'administration

Cette assemblée générale d'Entrepreneurs des territoires BFC était élective.
Un nouveau conseil d'administration a été élu pour un mandat de 3 ans.
Autour du président, le Nivernais Fernando Da Costa, le nouveau conseil d'administration comprend les membres suivants :
- Jean Auvray (89)
- Jérôme Contet (70)
- Julien Debouche (39)
- Julien Fourtier (39)
- Pierre-Yves Lambert (21)
- Alain Molard (71)
- Marianne Picquet (89)
- Antoine Solignat (89)
- Servane Thomas (58)
- Émilien Tisserand (25)

En 2022 se sont également tenues des sessions de formation à la Santé et la sécurité au travail (SST) ainsi que sur l'usage des tronçonneuses.

Une branche « Travaux forestiers »

Autre parallèle avec le monde purement agricole : ces entrepreneurs déplorent des rapports de plus en plus compliqués avec l'Office français de la biodiversité (OFB), dénonçant un *« climat de suspicion permanent »* à leur encontre. Enfin, nouveauté pour 2023 : une branche spécifiquement dédiée aux travaux forestiers devrait voir le jour au sein de la fédération régionale.

Berty Robert

Un Salon des ETA prometteur

Parmi les intervenants invités à cette assemblée générale, les participants ont pu entendre Frédéric Bondoux. Ce Bourguignon, originaire de Saône-et-Loire, dirige la société ProField Events Group, organisatrice de salons en lien avec l'agriculture, tels que le Salon de l'Herbe ou celui dédié aux ETA. La société est d'ailleurs également un client de ces entreprises. À titre d'exemple elle les a fait travailler sur 600 micro-parcelles lors du dernier Salon de l'Herbe. ProField Events Group a créé le Salon des ETA en 2005, au Mans. Il se tient les années impaires et est apprécié pour la capacité qu'il offre aux visiteurs professionnels de rencontrer les dirigeants des constructeurs exposants. En 2019, il a migré du Mans à Tours et le prochain aura lieu du 12 au 14 décembre 2023. Il proposera un espace consacré aux innovations et une nouveauté : un espace uniquement consacré aux chauffeurs, catégorie de salariés essentielles pour les ETA.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr


Fosse à lisier


Panneaux de stabulation


Murs de silo

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// POIS ET FÉVEROLE DE PRINTEMPS

Ajuster sa dose de semis grâce au test de germination

La période des premiers semis en pois et féverole de printemps approche. Afin d'ajuster au mieux sa densité de semis et éviter des problèmes de peuplement, il est fortement recommandé de réaliser un test de germination.



L.Jung/Terres Inovia

Peuplement optimal de pois de printemps.



L.Jung/Terres Inovia

Test germination.

Les premiers semis de pois et féverole de printemps approchent. Pour ajuster au mieux la densité de semis et éviter des problèmes de peuplement, le test de germination est fortement recommandé.

Maîtriser l'investissement semences

Pour des cultures où le poste de semences est important, il est primordial d'ajuster la bonne densité de semis pour atteindre un peuplement optimal. Pour rappel :
Un faible peuplement impacte le potentiel et laisse plus d'espace pour la concurrence des adventices et des oiseaux qui peuvent se poser plus facilement dans le couvert. Ce constat est d'autant plus marqué pour les génétiques de printemps qui présentent moins de ramifications pour couvrir le sol et compenser en cas de mauvais peuplement.
Un fort peuplement augmente le risque de maladies, de verse et de concurrence des éléments du sol dont l'eau. Le tout pour un gain de rendement ne compensant pas l'investissement supplémentaire en semences et augmentant les risques d'accidents.
Afin de viser le peuplement souhaité, le test de germination est important pour le pois et la féverole, voire nécessaire pour les utilisateurs de graines de ferme où la faculté germinative des lots peut être très aléatoire.
L'utilisation de semences certifiées apporte plus de sécurité, la faculté germinative étant contrôlée et normée à 80 % minimum pour les 2 espèces.

Les facteurs impactant la germination

La faculté germinative va dépendre de l'état de la graine. Tout d'abord, la présence de maladies touchant la graine peut impacter sa faculté germinative tout en augmentant l'inoculum. Généralement, les graines touchées par des maladies présentent des taches et déformations.
Autre facteur, les dommages physiques des graines. Si le futur germe est touché, la viabilité de la graine est alors compromise. Derrière ces causes physiques, on retrouve une récolte dans des conditions d'humidité trop faibles ayant pu entraîner de la casse de graines, mais aussi les dégâts des ravageurs de fin de cycle tels que la bruche et la tordeuse dans le cas du pois. Selon des études récentes de la, les grains bruchés en pois n'ont que 20 % de chance de germer contre 60 % en féverole. Pour la tordeuse, les dégâts étant visuels dès la récolte, un tri peut permettre d'écarter les lots les plus problématiques.

Le test de germination : mode d'emploi

Prélevez un échantillon représentatif du lot à tester. Semer les graines dans du sable ou du terreau, à une profondeur de 1 à 2 cm, par lot de 25 ou 50 graines. Réalisez au minimum 3 lots de semis. Humidifiez régulièrement le substrat, et stockez vos lots dans une pièce à température ambiante (autour de 20 °C). Comptez, au bout d'une à deux semaines, les plantules normales.
Votre densité de semis devra alors prendre en compte les défauts de faculté germinative de votre lot, sachant que les préconisations de semis (cf. tableau ci-dessous) intègrent déjà les pertes à la levée, soit une faculté germinative par défaut de 90 % (taux fréquemment rencontré en semence certifiée). Le calcul est le suivant :
Nombre de graines à semer (par m²) = Densité de semis préconisée / (faculté germinative calculée/90)
Exemple : Suite au test de germination, je calcule un taux de 80 % de faculté germinative pour mon pois de printemps. Étant en sol argilo-calcaire, je vise une densité de semis de 90 graines/m². La formule est la suivante :
90/(80/90) = 100 grains/m² à semer (valeur arrondie).

Une densité de semis variable selon le contexte pédologique

La densité de semis préconisée en pois et féverole de printemps est à prendre en compte selon le type de sol dominant de sa parcelle. (voir tableau)

Bastien Remurier, Terres Inovia

(1) Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences

Culture	Sol limoneux	Sol argileux ou caillouteux	Sol de craie
Pois de printemps	70-80 grains/m²	90 grains/m²	105 grains/m²
Féverole de printemps	40-45 grains/m²	45-50 grains/m²	Déconseillé

Une densité de semis à adapter au contexte pédologique.

// BANDES FLEURIES

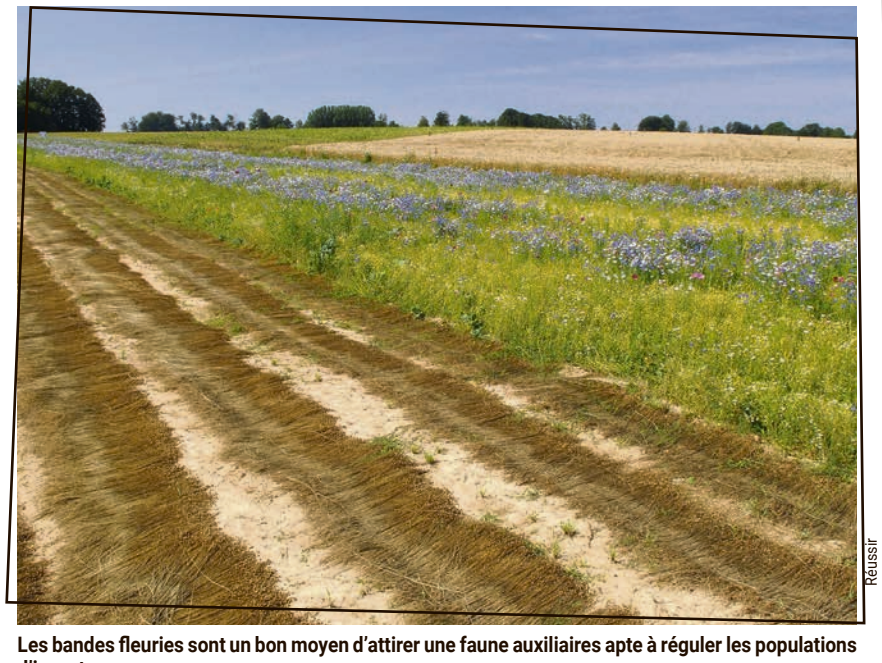
Renforcer la régulation naturelle des bio-agresseurs

Le Contrat de solutions est une association lancée en 2017. Elle fédère 44 partenaires du secteur agricole qui s'engagent pour des solutions concrètes, efficaces, durables pour la protection de toutes les cultures. Plus de 100 fiches détaillent les leviers pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires. Nous publions aujourd'hui celle consacrée aux bandes fleuries.

Pour optimiser les services rendus par la faune auxiliaire afin de réguler naturellement les bio-agresseurs et diminuer le recours aux produits phytosanitaires, il est possible de planter des bandes fleuries en bord de parcelles. L'attaque de ravageurs en grandes cultures, en cultures maraîchères et en arboriculture est une situation bien connue des agriculteurs. Pour y faire face, si l'utilisation de produits phytopharmaceutiques a souvent été plébiscitée, elle ne demeure qu'une solution parmi d'autres. La mise en place de bandes fleuries offre plusieurs avantages non négligeables. Des études présentent des réductions intéressantes de quantités de pucerons de 30 % à 50 % sur orge et pois. Il est malgré tout difficile d'estimer à ce jour la baisse de quantité de produits phytosanitaires utilisés par les agriculteurs. En effet, les réductions d'utilisation observées varient selon les contextes et le climat. La fiche N° 4 du Contrat de solutions propose de développer les bandes fleuries autour des parcelles agricoles. Elles permettent d'apporter le « gîte et le couvert » aux auxiliaires de cultures et concourent à l'équilibre naturel proie-prédateur, afin de réduire le recours aux produits phytosanitaires. Cette solution exploratoire peut être encouragée par le soutien des pouvoirs publics, notamment grâce aux MAEC favorables aux bandes fleuries et aux coefficients d'équivalence supérieurs pour celles éligibles aux Surfaces d'intérêt écologique (SIE). Ainsi, entre 2018 et 2021, le nombre d'hectares déclarés en SIE a augmenté de 50 % (source ASP). Cette pratique pourra être démultipliée grâce à des retours d'expériences du terrain, pour compléter les références scientifiques et techniques encore partielles à ce jour.

Contrat de solutions

www.contratsolutions.fr



Réussir

Les bandes fleuries sont un bon moyen d'attirer une faune auxiliaires apte à réguler les populations d'insectes ravageurs

Un mélange mellifère d'intérêt

Un ensemble de partenaires, dont la Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences (FNAMS) et Hommes et Territoires, a mis au point un mélange mellifère utilisable en jachère pluriannuelle et compatible avec les cultures porte-graines, appelé « PolliFauniFlor' ». Ce mélange est composé de 10 espèces : Achillée millefeuille, Grande marguerite, Bourrache officinale, Luzerne cultivée, Mauve sylvestre, Sainfoin cultivé, Sarrasin cultivé, Souci cultivé, Trèfle blanc et Trèfle incarnat. Il a l'avantage d'offrir une floraison d'avril à octobre favorable aux pollinisateurs sauvages et domestiques et est également une source d'alimentation et d'habitat pour la faune sauvage. La liste des semenciers pouvant fournir le mélange est accessible sur le site internet de l'association Hommes et Territoires ou auprès des Chambres d'agriculture départementales.

ÉLEVAGE

// 2e MOIS DU REPRODUCTEUR

58

Un engouement grandissant

Le 2 février avait lieu, à Moulins-Engilbert, la vente dédiée aux taureaux, dans le cadre du mois du reproducteur effectué en partenariat avec les marchés de Sancoins et Châteaumeillant.



Sicafome

Le Top Price revient à Soleil (ici en photo), présenté par le Gaec Marion et vendu au Gaec de Néron pour 5 050 euros.

La vente aux enchères de la Sicafome du 2 février était réalisée dans le cadre de la 2e édition du mois du reproducteur.

Martial Tardivon, responsable des ventes du marché au cadran de Moulins-Engilbert analyse que : *« l'engouement est grandissant par rapport à l'édition précédente car les acheteurs et vendeurs commencent à prendre leurs marques, ce qui nous conforte dans l'idée de pérenniser ce rendez-vous pour que les éleveurs trouvent des taureaux prêts à saillir »*.

La vente

En provenance de la Nièvre et des départements limitrophes (Saône-et-Loire, Allier, etc.), 24 apporteurs ont présenté leurs 38 taureaux à la vente (34 Charolais et 4 Limousins) aux 55 acheteurs venus pour l'occasion de la Marne, de l'Eure, de l'Indre-et-Loire, de la Nièvre et des départements voisins. Au final, 34 animaux (3 Limousins et 31 Charolais) ont trouvé preneurs pour un prix moyen de 3 555 euros. Le Top Price revient à Soleil, vendu 5 050 euros par le Gaec Marion (Luzy - 58) au Gaec de Néron (Saizy - 58). Martial Tardivon insiste : *« L'ambiance commerciale était très bonne avec des enchères dynamiques »*. Benoit Blandin, président de la Sicafome rebondit : *« la qualité était encore une fois au rendez-vous avec une superbe présentation »*. La Sicafome remercie d'ailleurs les JA du canton ayant organisé le repas du midi : *« l'investissement des jeunes dans ce genre de rendez-vous donne un élan nouveau et nous redonne confiance en l'avenir »*.

Des prix mais pas que…

Mikaël Marion, 37 ans (Gaec Marion), ayant participé l'an dernier avec deux animaux, est revenu pour la seconde fois avec trois taureaux : *« cet événement nous apporte une nouvelle visibilité pour nos animaux avec des prix très satisfaisants. En plus, cela nous permet d'échanger avec d'autres éleveurs ; parfait pour garder un lien social »*. Jean-Michel Poupon, 57 ans, du Gaec Jean-Michel et Mathieu Poupon (Chiddes - 58), venu pour la première fois cette année : *« C'est un moment convivial, surtout avec le repas du midi, qui permet de se retrouver tous ensemble. J'aurai aimé venir l'an dernier, mais cela n'a pu se faire pour une question d'organisation. Cela étant je suis ravi de constater que l'on touche de nouveaux clients avec ce rendez-vous ; c'est très bénéfique »*. Pour l'année prochaine, Martial Tardivon espère que les apporteurs seront encore plus nombreux avec pléthore d'animaux.

Chloé Monget

// SEMUR-EN-AUXOIS

21

Encore un succès

Vingt-cinq reproducteurs charolais ont été vendus dans le cadre d'une semaine commerciale orchestrée par le comité semurois.



Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organisait une nouvelle semaine commerciale du 23 au 28 janvier. L'opération s'est tenue dans quatorze élevages et s'est soldée sur 25 transactions, avec des prix variant entre 3 000 et 4 000 euros.

Ce niveau de commerce satisfait Jean-Luc Baudot, le président du comité, qui revient sur cette troisième édition : *« Le bilan est positif, avec des ventes et un certain nombre de visites reçues de Côte-d'Or, mais aussi plusieurs des départements voisins comme la Haute-Saône, la Nièvre, l'Yonne… Chaque acheteur a pu trouver le reproducteur qu'il recherchait. Le taureau de deux ans a, sans grande surprise, été le profil le plus recherché : prêt à la saillie, il représente une certaine sécurité dans un élevage. Le type vêlage facile est aussi très sollicité, c'est la tendance chez tout le monde. Concernant les niveaux de prix, les reproducteurs suivent enfin le marché de la viande, tout en sachant que le reste des charges n'est toujours pas maîtrisé dans nos exploitations »*.

Jean-Luc Baudot salue une nouvelle fois le concept de cette semaine commerciale : *« l'organisation de celle-ci ne nécessite pas de gros frais, elle ne coûte pas grand-chose à la collectivité. Sa réussite est basée sur le bénévolat, sans oublier bien sûr l'appui administratif assuré par la Chambre d'agriculture. En pratique, les éleveurs se rendent dans les exploitations participantes, ils visitent l'ensemble du cheptel et discutent avec les sélectionneurs pour prendre les bonnes décisions. Devant ce nouveau succès, nous recommencerons sans aucun doute l'an prochain »*.

AG

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Qu'est devenu Sam ?

La vente du GIE Charolais Évaluation se tient ce vendredi 10 février à Créancey. Il y a tout juste un an, lors de la dernière édition, un veau né près de Semur-en-Auxois battait tous les records avec une enchère exceptionnelle à 15 500 euros.

De nombreux éleveurs présents à Créancey le 11 février 2022 s'en souviennent encore. Pour les adeptes de Facebook, une vidéo est toujours disponible sur la page de Terres de Bourgogne. De toute l'histoire du GIE Charolais Évaluation, jamais des enchères n'étaient montées à un tel niveau pour un reproducteur. Sam, né au Gaec Lépée à Millery près de Semur-en-Auxois, avait atteint le prix incroyable de 15 500 euros l'an passé. Cet animal plus que complet (trois étoiles en facilités de naissance, 116 en potentiel de croissance, 112 en développement squelettique, 119 en Imocr…) avait rejoint trois semaines plus tard la station Elva Novia de Fontaines, en Saône-et-Loire. *« Ce veau avait été placé en quarantaine, avant d'être prélevé de mai à fin septembre. Au total, 4 000 doses ont été récoltées »*, informe Emmanuel Plasson, technico-commercial et responsable de la section *« repro »* Bourgogne chez Feder Élevage. Le technicien ajoute que 500 de ces doses ont déjà été utilisées à ce jour : *« elles ont déjà été posées ou sont en cours d'utilisation chez nos adhérents, au prix de 19 euros la dose. Cela représente une cinquantaine d'éleveurs car nous les vendons par packs de 10 doses. L'actuel mois de février devrait être l'occasion d'en écouler un certain nombre. Sam, c'est le profil vêlage facile par excellence, utilisable sur vaches et génisses. Son important développement squelettique et son très bon grain de viande génèrent de belles promesses »*.



La vente du GIE Charolais Évaluation se tient ce vendredi 10 février à Créancey. Il y a tout juste un an, lors de la dernière édition, un veau né près de Semur-en-Auxois battait tous les records avec une enchère exceptionnelle à 15 500 euros.

Deux nouveaux acheteurs

Un maximum de doses de Sam devraient être utilisées durant les deux prochaines campagnes, mais peut-être guère au-delà. En matière de génétique, *« tout va très vite »* et Feder est déjà sur d'autres *« coups »* comme l'explique Emmanuel Plasson : *« nous devons toujours avoir de l'avance pour nos adhérents, il y a un roulement important en matière de taureaux. Avant, un bon reproducteur était utilisé pendant trois ou quatre saisons, la donne tend à changer »*. Sam, après avoir siégé durant un an en stations (Créancey puis Elva Novia), a été placé en pension en octobre sur l'exploitation agricole du lycée de Montluçon-Larequille, dans l'Allier. *« L'idée était de le remettre en forme, notamment au niveau de ses aplombs. Cela a bien marché. Une vente par appel d'offres a été récemment organisée auprès de nos adhérents et deux éleveurs du Puy-de-Dôme ont acquis l'animal le 30 janvier »*, informe le technicien.

AG

// BOVINS ALLAITANTS

89 La folle période des vêlages

Chaque année, la période des vêlages est très intense pour les éleveurs, encore plus pour ceux qui ont aussi une activité céréalière. Entre la naissance des veaux et les semis, la période est cruciale pour eux.

92 veaux sont déjà nés sur l'exploitation de Bertrand Potherat, polyculteur éleveur à Héry (Les Baudières). « *Il m'en reste 23 à vêler* », lance-t-il.

Si le plus gros de la période des vêlages est passé (à l'automne pour la grande majorité des éleveurs, ndlr), il faut rester attentif encore quelques semaines, au moins jusqu'au 1er mars, « *où tous les vêlages devraient être faits* ».

À quelques kilomètres de là, ceux de Vincent Beau, polyculteur éleveur à Ligny-le-Châtel, sont terminés. « *J'en ai eu 90. Cela s'est plutôt bien passé, il y a eu peu de pertes à la naissance* », assure-t-il.

Une période « *intense* »

Pour les deux éleveurs de vaches charolaises allaitantes, la période de vêlage est « *intense* », comme le dit lui-même Vincent Beau. « *Surtout pour nous qui faisons aussi des céréales car la période des vêlages correspond à la période des semis. Il faut alors gérer le travail dans les champs et les urgences au niveau des animaux* ».

Alors les journées sont longues. « *Il faut surveiller la nuit en plus de la journée de travail car même si on fait ce qu'il faut, on n'est jamais à l'abri d'un pépin* », poursuit-il. Des pépins qu'ils veulent à tout prix éviter. « *C'est une période décisive. Si on perd les veaux et qu'on rate nos semis, c'est l'année entière qui est perdue* », ajoute l'éleveur de Ligny-le-Châtel.

Pour cela, « *il faut avoir un œil sur la stabulation toutes les trois heures au maximum* », reprend Bertrand Potherat. Car plusieurs complications sont possibles : « *un siège, une patte retournée, un mauvais positionnement tout simplement* », liste ce dernier.

Une période cruciale pour les éleveurs, qui détermine l'année à venir de l'exploitation.

Christopher Levé



La période des vêlages est toujours très prenante pour les éleveurs.

// BOITERIE DES BOVINS

21 Une journée de formation "bonus"

Le GDS propose une réunion sur la prévention des problèmes locomoteurs des bovins.



Réussir SA

Pour répondre au succès de la formation *« prévenir et corriger les problèmes locomoteurs des bovins »*, le GDS de Côte-d'Or organise une nouvelle journée sur cette même thématique. Le rendez-vous est donné jeudi 23 février à Mauvilly, sur l'exploitation du Gaec Chevallier. Edwige Bornot, vétérinaire, présentera en matinée le fonctionnement du sabot, les liens avec l'alimentation, les différentes pathologies, les traitements adaptés et surtout les mesures de prévention. Un temps d'échange permettra d'aborder les problèmes de boiterie. L'après-midi, une *« mise en application »* sera proposée par Alexandre Desjours, pareur à Farago. Les participants découvriront différentes lésions du pied, le matériel et les gestes à réaliser rapidement en attendant le passage du pareur. Cette formation est ouverte à tous les adhérents du GDS en production bovine. La plaquette d'information est disponible sur l'application du GDS, sur www.gdsbfc.org et dans les boîtes mail des éleveurs.

GDS de Côte d'Or

Inscriptions auprès de Virginie Pabiou (06 09 14 55 07, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com)

// CHARGEURS FRONTAUX

Quelles différences entre les systè

Les systèmes de pesée embarqués sur les chargeurs frontaux partagent tous le même principe de mesure, mais ils se différencient par leur niveau de précision et leur facilité d'utilisation. Les plus perfectionnés ont la capacité de mémoriser les travaux réalisés et de transférer les données.

Avec la pesée intégrée sur le chargeur frontal, l'activité réelle peut être connue avec précision. Cette fonctionnalité s'avère intéressante pour préparer les rations et distribuer l'alimentation, connaître les quantités de fumier chargées et le poids de fourrages récolté, ou encore remplir un camion de céréales. Certaines solutions permettent même de compter le nombre de balles manipulées ou de godets réalisés. Les dispositifs de mesure sont disponibles d'origine chez les fabricants comme John Deere, Quicke, MX… ou en adaptable via différents équipementiers (Ascorel, FD Intégrateur, Génitronic, Topcon…). Ils fonctionnent tous à partir de capteurs relevant la pression dans les vérins de levage. Leur usage n'a pas de valeur pour les opérations commerciales, hormis les montages spécifiques.

Au moins deux capteurs de pression

Le prix des équipements est très variable selon les marques et les niveaux de précision. Les plus économiques (aux alentours de 1 000 euros HT sans la pose) ne comptent qu'un capteur de pression et sont davantage réservés aux chargeurs dotés de vérins à simple effet. Ils sont d'ailleurs particulièrement adaptés au montage sur les relevages arrière de tracteur. Plus précises (de 1 500 à 3 500 euros HT), les versions à deux capteurs de pression sont recommandées pour les chargeurs équipés de vérins à double effet. *« Les deux capteurs sont montés côté fût et côté tige d'un des deux vérins de levage. Cette double mesure augmente la précision, car elle tient compte de la contre-pression »*, indique Sylvain Laurent de la société Symatronic, distributeur des solutions Ascorel. Le système de pesée comprend systématiquement au moins un capteur de position qui définit la hauteur de levage du chargeur à laquelle la mesure est effectuée.

La pesée en statique ou en dynamique

Avec la plupart des systèmes de pesée, un étalonnage est à réaliser avec chaque outil utilisé. Ce paramétrage s'effectue à la mise en route et chaque équipement est mémorisé sur le terminal de contrôle. À chaque fois qu'il change d'outil, le chauffeur doit le sélectionner. Pour la mesure, il existe deux procédés - statique et dynamique – qui ne sont pas disponibles sur toutes les marques. Ils demandent généralement de positionner l'outil dans une position précise : cavé à fond avec un godet et doigts à l'horizontale avec une fourche. Le mode statique impose d'immobiliser le chargeur à la hauteur définie par le capteur de position. Ce principe assure une mesure en continu, qui renseigne du poids au fur et à mesure du remplissage ou de la vidange. Il s'avère utile avec, par exemple, un godet désileur lors de la distribution ou du remplissage d'aliments à l'aide de



D. Laisney

Les systèmes de pesée s'utilisent aussi bien pour préparer les rations que pour charger les camions de céréales.


Sylvain Laurent

La pesée dynamique passe par l'utilisation de deux capteurs de position ou d'un capteur d'angle.


D. Laisney

La pesée demande généralement de positionner l'outil dans une certaine position, qui est avec certains dispositifs indiquée visuellement sur un écran grâce à un capteur d'angle, comme sur les modèles Quicke.


Sylvain Laurent

Les systèmes de pesée les plus précis utilisent au moins deux capteurs de pression, montés côté fût et côté tige d'un des deux vérins de levage.




D. Laisney

Le montage d'origine des systèmes de pesée garantit une meilleure intégration des différents capteurs et câblages.

mes de pesée embarqués ?



John Deere

Certains systèmes de pesée, comme le DWS de John Deere, permettent de comptabiliser le nombre de balles, tout en cumulant le poids de fourrage manipulé.



D. Laisney

Le terminal Q-Companion de Quicke assiste le chauffeur lors de la pesée. Le curseur vert donne l'inclinaison de l'outil à respecter et la zone grise sur le barre-graphe à gauche de l'écran indique la zone dans laquelle le chargeur doit passer pour effectuer la mesure.



Sylvain Laurent

Certains moniteurs de pesée indiquent le poids contenu dans le godet et permettent de cumuler les mesures pour, par exemple, charger un camion avec précision.

seaux ou d'une trémie via une vis sans fin. Le mode dynamique, qui assure un pesage à la volée, est bien adapté pour le chargement de remorques ou d'épandeurs à fumier. La mesure a lieu durant la montée du chargeur, sur une course définie par deux détecteurs de position ou un capteur d'angle de levage. Pour davantage de précision, il est recommandé de réaliser l'opération avec le tracteur immobilisé, à moins de circuler sans à-coup sur une surface bien plane.

Pas d'outil à mémoriser chez John Deere

La solution DWS (Dynamic Weighing System) commercialisée par John Deere dispense d'étalonner et de mémoriser chaque outil. Un simple appui sur le bouton de tare sur l'écran de contrôle suffit après l'accrochage d'un nouvel équipement. Particulièrement confortable, cette fonctionnalité est proposée sur les chargeurs de la série R (603R à 683R) montés sur les tracteurs 6R année modèle 2022 (indisponible sur les 6M). Elle se distingue par l'adoption de deux capteurs d'angle et quatre de pression. Deux capteurs de pression sont raccordés à l'entrée et à la sortie d'un des deux vérins de bennage/cavage, en plus des deux intégrés sur le circuit de levage. Le DWS fonctionne en mode dynamique et autorise la mesure en roulant. La seule règle à respecter avec l'équipement John Deere est de ne pas réaliser la pesée avec le cavage ou le levage en position maxi, là où le pic de pression fausse la mesure. Ce dispositif propose plusieurs modes d'utilisation. Il permet d'enregistrer une valeur cible puis d'ajouter les pesées successives jusqu'à l'atteindre, pour remplir un camion, par exemple. Il s'utilise pour réaliser des rations en proposant de paramétrer les différents aliments et compléments, ainsi que la quantité à charger pour chaque composant. Le DWS offre aussi le décompte du nombre de godets avec cumul du poids et donne aussi la possibilité de dénombrer les balles manipulées à l'unité, par deux, trois ou quatre, selon la capacité de l'outil de manutention (pince monoballe ou multiballe). Cet équipement s'accompagne de différents automatismes (maintien à l'horizontale dans les dévers, retour automatique à la position initiale…) et coûte près de 3 500 euros HT.

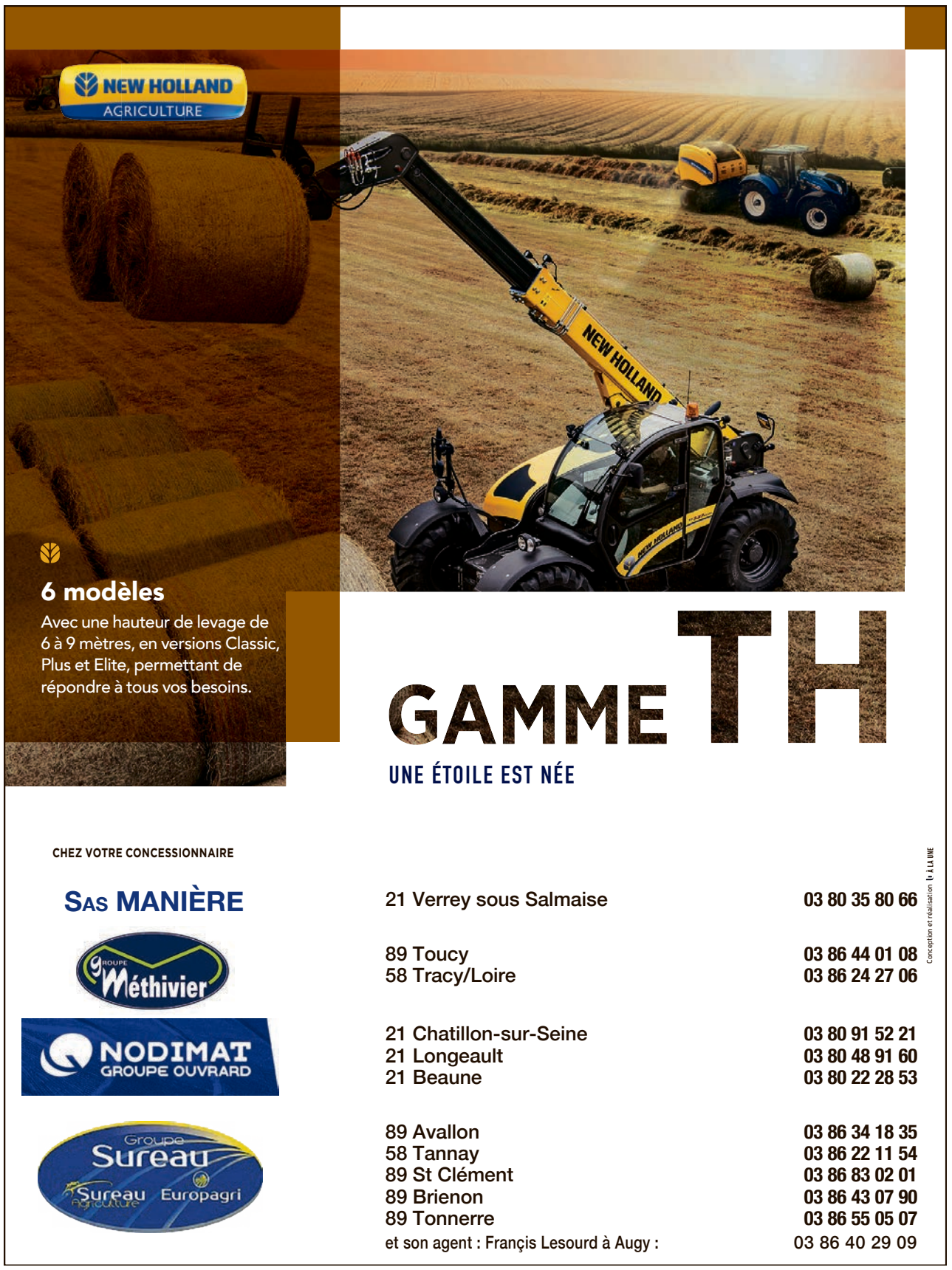
Les données Quicke consultables sur une appli

Chez Quicke, le système de pesée Q-companion fonctionne uniquement en mode dynamique et se compose de deux capteurs de pression et de deux capteurs de position mesurant l'angle de bennage et la hauteur de levage. Il est proposé à un tarif assez compétitif de 2 040 euros HT en montage d'origine ou de 2 310 euros HT hors pose en rétrofit sur les chargeurs Q-Dimension en service depuis 2005. Il s'adapte également sur les chargeurs frontaux de marques concurrentes, ainsi que sur toutes les marques de chariots télescopiques. Connecté, le terminal en cabine communique via Bluetooth avec le smartphone du chauffeur, qui exporte les données vers le Cloud. Il est alors possible de consulter, depuis un ordinateur ou l'application Q-Companion, l'activité en temps réel et de télécharger, sous format Excel, les données des chantiers réalisés. Le dispositif Quicke, qui demande d'étalonner chaque outil, mémorise jusqu'à 6 utilisateurs et 30 équipements différents. Il donne la possibilité de compter les balles ou les godets réalisés, par exemple, et de nommer les parcelles où se déroule le chantier. Ce système de pesée s'accompagne de l'affichage de la position de l'outil sur le terminal et assiste pour la maintenance en comptabilisant les heures réelles de manutention.

David Laisney

Comment obtenir une pesée fiable

Les dispositifs de pesée fonctionnant à l'aide de capteurs de pression, il est important que l'huile hydraulique du tracteur soit à bonne température avant d'opérer les premières mesures. *« À froid, l'hiver, l'erreur peut atteindre 40 à 50 kg,* avertit Sylvain Laurent de Symatronic. *C'est pourquoi je préconise aux utilisateurs de réaliser quatre à cinq montées et descentes du chargeur avant de réaliser la pesée ».*



// LES NOUVEAUTÉS

AVANT // Un gros moteur sur les minichargeuses articulées 645i et 650i



Avant

Le constructeur finlandais Avant étoffe vers le haut sa série 600 de minichargeuses articulées à bras télescopique avec le lancement de deux machines de 44 ch. Dénommés 645i et 650i, ces deux valets de ferme lèvent à une hauteur maximale de 2,83 m et présentent une charge de basculement de 1 190 kg. Ils logent un moteur Kubota 4 cylindres Stage V de 1 498 cm3 et se différencient entre eux par le type de transmission hydrostatique à moteurs roues hydrauliques. La 645i ne compte qu'une vitesse et circule au maximum à 13 km/h, tandis que la 650i dispose de deux vitesses et atteint 25 km/h. Ces deux chargeuses reçoivent de série un arceau certifié Rops et Fops. Elles accèdent également à la cabine GT pourvue du chauffage et se complètent en option de la climatisation. Ces matériels sont distribués en France par Sterenn Équipements. **Modèle :** Avant 645i et 650i
Poids : 1 620 et 1 630 kg. **Débit hydraulique :** 75 l/min

BOBCAT // Des skid-steers bodybuildés

Bobcat complète par le haut son offre en chargeuses à ripage (skid-steer). Le modèle à roues S86 et celui à chenilles T86 logent un moteur Bobcat 3,4 l Stage V de 105 ch. Ils reçoivent de série un circuit hydraulique de 87 l/min, remplacé en option par une configuration «haut débit» (pompe à débit variable proposant jusqu'à 138 l/min) ou «super débit» délivrant alors 159 l/min. Dans cette dernière version, un bloc de connexion à cinq raccords équipe la chargeuse. En option sur la version à débit standard, l'adaptateur d'accessoire Bob-Tach hydraulique, permettant d'atteler un outil sans sortir de la cabine, est de série sur les déclinaisons à plus fort débit. De base, les S86 et T86 reçoivent la mise à niveau automatique du godet. La cabine climatisée dispose en option des vitres en polycarbonate Clear Side sur 75 % des côtés, dispensant de treillis, ainsi que de l'écran 7 pouces au lieu du 5 pouces de série. En option, ces machines accèdent au châssis inférieur suspendu sur barres de torsion à 5 articulations, au système anti-tangage automatique et au ventilateur de refroidissement réversible.



Bobcat

Modèle : S86 et T86. **Capacité de charge nominale :** 1 587 et 1 780 kg.
Charge de basculement : 3 175 et 5 087 kg. **Poids en ordre de marche :** 4 536 et 5 643 kg

BOBCAT // Un chargeur télescopique très compact au catalogue

Bobcat enrichit la série R de chargeurs télescopiques dévoilée l'an dernier, avec le modèle super compact TL25.60 (1,95 m de haut, 1,85 m de large, 27 cm de garde au sol). Affichant une hauteur de levée de 5,91 m, une portée de 3,31 m et une charge maximale de 2,5 t, ce chargeur télescopique abrite un moteur Bobcat de 75 ch répondant à la norme Stage V (DOC et FAP) et une transmission hydrostatique. Cet engin dispose de la même cabine que les modèles supérieurs, ainsi que le même design de capot plongeant. Doté d'un blindage sous le châssis, il bénéficie du mode Flex permettant de piloter indépendamment la vitesse du régime moteur. En option, il reçoit également l'identification automatique de l'outil, le mode flottant du bras pour curer et le secouage automatique. Le TL 25.60 est, comme ses grands frères, proposé avec une garantie de 3 à 5 ans.



Bobcat



CLAAS // Le cœur de gamme des chargeuses Torion renouvelé



L. Vimond

Claas remplace ses chargeuses articulées Torion 1177, 1410 et 1511 par deux nouveaux modèles. La Torion 1285 (158 ch) succède ainsi aux modèles 1177 et 1410 (137 et 165 ch), tandis que la Torion 1511 (184 ch) cède sa place à la Torion 1611 et ses 207 ch. Ces machines affichent une nouvelle cinématique de bras, en Z, plus réactive, des bras de levage renforcés et rallongés avec des vérins plus grands et des pompes hydrauliques plus puissantes. En découlent une force d'arrachement supérieure, ainsi qu'un gain en capacité de levage et en hauteur de vidange. Ces machines accèdent ainsi à des godets, à des pinces à balles ou à d'autres outils de dimension supérieure. Bien entendu, la construction du châssis, renforcée, n'a pas été oubliée dans les évolutions. La Torion 1611 bénéficie aussi d'essieux bodybuildés. D'un poids en ordre de marche respectif de 13,57 et 15,81 t, les Torion 1285 et 1611 peuvent être dotées de la cinématique Z-HL, avec un mât de levage surélevé permettant d'augmenter de 52 et 58 cm la hauteur de levage pour atteindre une hauteur au point d'articulation de 3,85 et 4,52 m. Ces machines disposent du système Smart Loading, offrant des cycles de chargement automatisés avec retour automatique du godet et limitation des hauteurs de levage et d'abaissement, l'amortissement en fin de course et, en option, le système de pesée.

CLAAS // Les chargeurs télescopiques Scorpion gagnent en performances



L. Vimond

Les chargeurs télescopiques Claas Scorpion 732, 736, 741 et 746 bénéficient d'une motorisation Deutz dopée de 6 ch pour atteindre 142 ch et de 50 Nm de couple (550 Nm). Les Scorpion 732, 736 et 741 accueillent la transmission compacte à pompe jumelée Varipower 2, offrant trois gammes (0-15, 0-30 et 0-40 km/h) et une vitesse maximale (30 ou 40 km/h) atteinte à bas régime. L'ensemble de la gamme adopte des évolutions (soupape et pédale de freinage, mise à jour logicielle) optimisant les performances de freinage. De série, le frein de parking automatique assiste le conducteur dans les montées ou les descentes. Pour la manutention, les Scorpion disposent de la régénération hydraulique pour gagner en temps de cycle et en niveau sonore. De plus, les Scorpion 746, 756 et 960 disposent de la rétractation automatique du bras télescopique à la descente. Pour atteler ou dételer les outils, la pression dans le circuit peut désormais être enlevée depuis la tête de flèche ou en cabine. Enfin, en cabine, les Scorpion reçoivent une nouvelle climatisation et une colonne de direction inclinable et réglable en hauteur avec retour automatique du clignotant.

CLAAS // Une chargeuse articulée de 46 chevaux dans la gamme Torion



Claas

Avec l'arrivée de la Torion 530, l'offre en chargeuses articulées Claas compte désormais trois modèles de petit gabarit. Première de la gamme, cette nouvelle machine de 46 ch affiche une hauteur de levage à l'axe du godet de 3,18 m et présente une charge de basculement de 3 000 kg. Elle loge un moteur quatre cylindres Yanmar de 2,2 l satisfaisant à la norme Stage V (FAP + DOC). Son circuit hydraulique délivre 61 l/min. Les deux autres chargeuses articulées compactes, dénommées Torion 553 et 639, qui développaient respectivement 63 et 68 ch, voient leur puissance progresser à 74 ch avec le même moteur que la Torion 530. Leur système hydraulique débite 70 ou 80 l/min. Ces machines reçoivent une transmission hydrostatique les propulsant à 30 km/h (20 km/h sur la Torion 530). Elles profitent d'une cabine à l'aménagement intérieur repensé.

DIECI // Les télescopiques compacts Agri Farmer plus costauds



Dieci

Désormais conformes à la norme antipollution Stage V, les quatre chargeurs télescopiques Agri Farmer de Dieci affichent de meilleures performances que leurs prédécesseurs. Ces appareils compacts présentent des capacités de charge allant de 3 à 3,4 t (2,8 à 3 t auparavant) et lèvent à une hauteur de 6,35 ou 8,65 m. Ils adoptent des ponts plus robustes fournis par Comer, mais conservent le moteur 3,7 l Kubota de 107 ch et le circuit hydraulique à pompe à engrenage délivrant 100 l/min. Mesurant 2 m de large et 2 m de haut, les Agri Farmer 30.7 et 30.9 disposent d'une cabine surbaissée. Les modèles 34.7 et 32.9 présentent un gabarit légèrement supérieur : 2,12 m de large et 2,2 m de haut. Ces quatre chargeurs télescopiques conservent la cabine suspendue par des silentblocs à l'avant et des amortisseurs hydrauliques à l'arrière. Leur transmission hydrostatique s'accompagne du nouveau mode Creeper permettant de dissocier le régime moteur de la vitesse d'avancement.

Modèles : 30.7 ; 30.9 ; 32.9 et 34.7. **Capacité** : 3 ; 3 ; 3,2 et 3,4 t. **Hauteur de levage** : 6,35 ; 8,65 ; 8,65 et 6,35 m

DIECI // Les télescopiques Agri Plus gagnent en hauteur de levage



Dieci

Le spécialiste italien de la manutention Dieci fait évoluer sa gamme Agri Plus, dont les deux modèles profitent d'une motorisation conforme à la norme antipollution Stage V. Le moteur FPT 4 cylindres 4,5 l conserve une puissance maxi de 153 ch. Il est toujours accouplé à une transmission hydrostatique Vario System. Le circuit hydraulique load sensing est désormais équipé d'une pompe à débit variable affichant 224 l/min. Dieci annonce un gain sur la vitesse du bras avec des temps cycles améliorés de 4 secondes. Les radiateurs moteur et hydraulique, auparavant implantés à l'arrière de la machine, migrent dans le compartiment moteur, permettant d'améliorer le report de charge et ainsi les hauteurs de levage. La cabine suspendue des Agri Plus accueille un nouvel écran couleur 7 pouces affichant l'ensemble des fonctions. En option, ces télescopiques accèdent à des automatismes hydrauliques, comme le secouage du godet, le télescopage proportionnel à la levée, ainsi que la mémorisation des positions de bras.

Modèle : Agri Plus 42.7 et 42.10. **Hauteur de levage** : 7,20 et 9,90 m.
Capacité de levage : 4,2 et 4 t



AVENIR motoculture
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
Agent Loudenot - 71 Verdun/Doubs

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

MORTIER
PARÉS POUR LE FUTUR
21 Censeney 03 80 84 43 76
71 St-Bonnet-de-Joux 03 85 24 72 05
71 Étang/Arroux 03 85 82 39 85

T.S.A AGRI
89 Perrigny 03 86 94 25 70
89 Soucy 03 86 86 63 19
10 St-André-les-Vergers 03 25 71 25 60

FENDT // La gamme de chargeurs télescopiques Cargo accueille un plus petit modèle



Fendt

Dévoilé à l'Agritechnica 2019, le chargeur télescopique Fendt T955, construit par Sennebogen, accueille un petit frère : le T740. Avec ses 7,7 m de hauteur de levage et ses 4 t de capacité, il se rapproche plus du cœur de marché des chargeurs télescopiques. S'il dispose comme son grand frère de la cabine suspendue et élévatrice offrant un point de vue inégalé à 4,10 m de haut, son moteur 4 cylindres Cummins de 3,8 l affiche une puissance plus raisonnable de 136 ch. Sa transmission CompactDrive lui permet d'atteindre la vitesse de 40 km/h en option. Côté performance hydraulique, la pompe à débit variable dispose d'une capacité de 170 l/min. Pour la traction, il reçoit de série une monte plus petite que le T955, à savoir 400/70 R24 (460/70 R24 ou 500/70 R24 en option). La visibilité profite d'un pare-brise arrondi et continu du plancher jusqu'au toit et d'une vitre intégrale sur le côté droit. Le Cargo reprend les mêmes codes couleur caractéristiques à Fendt. L'opérateur peut désormais enregistrer une position de cabine et la rappeler à sa guise. Côté gabarit, le Cargo T740 présente des dimensions plus compactes que son aîné et un empattement plus court de 15 cm, lui offrant une meilleure maniabilité. Sur la bascule, il affiche un poids de 9,4 t.

Promodis
Pro, Proche, Promodis

LES OFFRES MANUTENTION AVANT SAISON

jusqu'au 28/02/2023

DISPONIBLE SUR PARC

FORMULE DIRECTE

PIC'BAL
3 points
réf. 406001
202,50€
Prix HT
Règlement comptant

Lève palette
Type MX ou EURO,
CU maxi 2 t.,
réf. 406845/406037
756,00€
Prix HT
Règlement comptant

Pince balle
Type MX ou EURO
Jusqu'à 1,80 m. Ø
réf. 406040/40637
1183,50€
Prix HT
Règlement comptant

Lève sac
Levage 2 T.
H. 4,50 m. max
Dépliage maxi 2,64 m.
réf. LS2000
2490,00€
Prix HT
Règlement comptant

Groupe Méthivier
Joigny 03 86 91 79 09
Toucy 03 86 44 01 08
Tracy 03 86 24 27 06
www.groupe-methivier.com

JCB // Un Telescopic ultra-compact



JCB

Si JCB dispose depuis longtemps de chargeurs télescopiques compacts, le Telescopic 514-40 est le premier à bénéficier d›une motorisation latérale, le britannique ayant jusque-là privilégié le moteur arrière. D'une hauteur de 1,80 m pour une largeur de 1,56 m, le 514-40 abrite un 3 cylindres diesel 1,1 l de 24 ch, répondant au Stage V sans FAP, ni SCR, ainsi qu'une transmission hydrostatique Bosch à deux gammes offrant une vitesse d'avancement maximale de 15 km/h. Malgré les dimensions compactes de l'engin de manutention, JCB n'oublie pas le confort de l'opérateur avec une cabine 20 % grande que le modèle 516-40 et 20 cm plus large que les modèles concurrents. D'un poids à vide de 2,695 t permettant de le transporter sur un plateau derrière une voiture, le 514-40 soulève 1,4 t maxi et offre une portée verticale de 4 m. Doté de la télématique et du système de contrôle de charge, il reçoit en option, des feux de travail à leds. Sur le tablier Tool Carrier, il peut accueillir une fourche à palettes ou un godet de 0,41 m3. Une ligne hydraulique auxiliaire à double effet offre également l'accès à une large gamme d'accessoires.

JCB // Le télescopique 542-70 AgriPro dépasse les 170 chevaux



D. Laisney

Le Telescopic 542-70 AgriPro est le modèle le plus puissant et le plus rapide jamais fabriqué par JCB. D'une capacité maximale de 4,2 t et levant à une hauteur maximale de 7 m, ce chargeur télescopique loge un moteur JCB DieselMax 4,8 l Stage V de 173 ch délivrant un couple maximal de 690 Nm. Homologué T1b, il bénéficie d'une version retravaillée de la transmission Dualtech VT le propulsant à une vitesse maximale de 50 km/h. Cet appareil aux ratios de boîte modifiés évolue en mode hydrostatique jusqu'à 22 km/h (19 km/h sur les autres finitions), procurant ainsi une meilleure précision dans les manœuvres. Il adopte des ponts JCB renforcés, un système de freinage spécifique et des jantes plus robustes. Sur le plan de l'hydraulique, le JCB 542-70 AgriPro embarque une plus grosse pompe à débit variable débitant 160 l/min. Comme les autres chargeurs télescopiques JCB, il dispose des solutions Smart Hydraulics incluant notamment le secouage automatique de l'outil, l'amortissement de fin de course des vérins de levage et de télescopage, ainsi que la régénération hydraulique apportant davantage de réactivité lors de la rentrée ou de la descente du bras. Côté confort, ce Telescopic reçoit une suspension de flèche retravaillée et sa cabine repose sur de nouveaux silentblocs filtrant mieux les vibrations et les chocs. Il accède à une climatisation manuelle ou automatique, ainsi qu'à un siège semi-cuir chauffé et ventilé, à suspension pneumatique et réglage électrique du soutien lombaire.



JCB // La chargeuse articulée 457S taillée pour les gros chantiers


D. Laisney

L'agrochargeuse articulée JCB 457S se distingue du modèle 457 par l'adoption de composants spécifiques : transmission powershift à six rapports et convertisseur de couple verrouillable, ponts renforcés, châssis arrière et contrepoids redessinés. Circulant à 40 ou 48 km/h selon les pays, cette machine de 20 t développe 282 ch. Elle est taillée pour, par exemple, charger des betteraves sur des plateformes, manutentionner les produits dans des unités de méthanisation, alimenter des épandeurs à fumier ou encore confectionner des tas d'ensilage. Son moteur Cummins 6 cylindres 6,7 l Stage V est associé à un bloc de refroidissement pourvu d'un ventilateur hydraulique réversible. L'agrochargeuse 457S est disponible avec deux types de bras : standard High Torque et long High Lift, levant respectivement à 4,3 et 4,8 m. Elle chausse au choix des pneumatiques de traction de 710 ou 800 mm de large. Cette machine inaugure une nouvelle fourche à herbe JCB de 4,88 m de large.

JOHN DEERE // La pesée dynamique sur les chargeurs frontaux R


John Deere

Pour les chargeurs frontaux de la série R montés sur les tracteurs 6R de dernière génération, John Deere propose un système de pesée dynamique. Il s'appuie sur deux capteurs d'angle et quatre de pression. Le chauffeur peut ainsi enregistrer des rations et décompter le poids dans chaque godet, en appuyant sur un bouton du joystick hydraulique, jusqu'à obtenir le poids souhaité pour chaque ingrédient. Ces chargeurs proposent également la mémorisation de quatre positions de bennage/cavage et de montée/descente. Une impulsion jusqu'à la butée dans chacune des quatre directions du joystick permet d'accéder rapidement et simplement aux positions enregistrées. John Deere offre la possibilité de mémoriser deux configurations de réglages, selon la nature des travaux à effectuer. Enfin, le constructeur propose un système de correction du niveau, évitant les pertes de matière par-dessus le godet, à cause des variations de relief. Ce système s'appuie sur le même accéléromètre/gyroscope IMU que pour un autre automatisme : la mise à niveau du godet, par exemple pour le transport de palette ou pour racler le fond de la stabulation.

KNIKMOPS // Deux niveaux d'autonomie pour le valet de ferme électrique KM 140 E


Knikmops

L'offre en valets de ferme Knikmops s'enrichit du modèle électrique KM 140 E développé sur la base de la minichargeuse thermique KM 140. Sur ce nouvel engin articulé, le moteur diesel Yanmar de 37 ch est remplacé par un moteur électrique, qui anime une transmission hydrostatique à quatre moteurs roues hydrauliques. La batterie au lithium en assurant l'alimentation est proposée en deux capacités : 20 et 30 kWh. La première procure une autonomie de cinq heures, tandis que la seconde est annoncée pour une durée de travail de huit heures. Le temps de charge rapide, pour retrouver 80 % la capacité, est respectivement de 1 h 45 et 2 h 30. Le valet de ferme électrique reçoit uniquement un bras rigide et affiche une capacité de charge de 1,3 t. Son circuit hydraulique délivre 48 l/min.
Hauteur de levage : 2,14 m. **Capacité :** 1,3 t. **Hauteur :** 2,27 m
Largeur : 1,21 à 1,32 m

KRAMER // Visibilité accrue sur les chargeurs télescopiques


D. Laisney

Les chargeurs télescopiques Kramer KT356, KT307, KT357, KT407, KT3610 et KT457, animés par le quatre cylindres Deutz TCD 3.6 Stage V de 136 ch, bénéficient d'une nouvelle organisation des éléments de dépollution dans le compartiment moteur. Le filtre à particules et le catalyseur d'AdBlue ont été repositionnés, tandis que le filtre à air a été déplacé de l'arrière vers l'avant. Cette évolution procure un meilleur accès pour l'entretien, avec notamment le montage du condenseur de climatisation sur un support basculant et coulissant. Le constructeur en a profité pour revoir le design du capot moteur, afin de dégager davantage la visibilité vers l'arrière droit. Quelques touches esthétiques ont également été apportées, telles que le montage de nouveaux garde-boue.



KRAMER // Un télescopique compact électrique



D. Laisney

Kramer a dévoilé au Sima 2022 le télescopique compact zéro émission KT144e. Cet appareil 100 % électrique, développé sur la base du modèle thermique KT144, loge une batterie lithium-ion de 96 volts proposée en deux capacités : 18 et 28 kWh. Avec la plus grosse, l'autonomie maximale annoncée est de quatre heures. Pour la recharge, l'engin électrique reçoit au choix un ou deux chargeurs de 3 kW. Avec une puissance de recharge de 6 kW, il suffit de 3 h pour remplir la batterie à 80 % en se raccordant sur une borne Wallbox ou sur un circuit en 380 volts. Il faut compter environ 4 h 30 pour retrouver 100 % de l'autonomie (10 h en se branchant avec une alimentation en 220 volts). Le télescopique KT144e dispose de deux moteurs électriques : 23 kW pour l'avancement et 25 kW pour les fonctions hydrauliques. Sur le plan des performances, il affiche une capacité de charge de 1 450 kg et lève à 4,30 m.
Poids : 3 050 à 3 250 kg. **Hauteur hors tout :** 1 995 mm
Largeur hors tout : 1 564 mm.

MANITOU // Deux ULM prennent leur envol

Manitou commercialise deux chargeurs télescopiques ultra-compacts, baptisés ULM (pour Ultra-light Manitou). D'un poids de 2,55 à 2,9 t selon le modèle et les équipements, les ULM 412 H et 415 H affichent une capacité de levage de 1,25 et 1,5 t, pour une hauteur maximale de 4,30 m. Ils présentent des dimensions compactes, avec une largeur de 1,49 m (66 cm pour la cabine), une hauteur de 1,92 m et un empattement de 2,13 m, leur procurant un rayon de braquage de 2,62 m aux roues. La transmission hydrostatique propose deux plages de vitesse avant et arrière, pour une vitesse maximale de 25 km/h. Sous le capot, le moteur Yanmar 3 cylindres de 1,6 l (Stage V) délivre 35 ch et anime la pompe à engrenage débitant 48 l/min. Ces chargeurs télescopiques bénéficient d'une gamme d'accessoires dédiés, notamment des pince-balles à griffes ou à palettes.



D. Laisney

MANITOU // Le télescopique MLT 850 NewAg XL puissant et économe

Avec sa capacité de charge de 5 t et son circuit hydraulique débitant 200 l/min, le chargeur télescopique MLT 850-145 V + de Manitou est taillé pour les usages intensifs. Cet engin, qui lève à 7,60 m, est animé par un moteur Stage V de 141 ch affichant un couple de 602 Nm à 1 500 tr/min. Sa transmission hydrostatique M-Vario Plus s'accompagne du joystick JSM Autopower qui ajuste le régime moteur en fonction des besoins hydrauliques. Cet automatisme présente notamment l'avantage de réduire la consommation de carburant, à l'instar de la fonction Stop & Start coupant le moteur lorsque la machine est à l'arrêt. Autre point réduisant le coût d'utilisation : la vidange est préconisée toutes les 1 000 h. La cabine du MLT 850, particulièrement bien insonorisée (69 dBa), est rehaussée par rapport aux modèles NewAg XL moins puissants, afin de dégager davantage la visibilité. Une caméra installée en tête de flèche permet, par exemple, de suivre le remplissage des remorques. Elle se complète en option du pack de deux caméras Safeview donnant une vision à 360 degrés autour de la machine depuis l'écran du tableau de bord. Le lancement de ce nouveau télescopique est aussi l'occasion pour le constructeur de dévoiler un concept de mini-joystick pour contrôler la direction. Cette innovation a pour but de réduire la fatigue et le risque de troubles musculosquelettiques liés à l'utilisation répétitive du volant. Elle n'est pas homologuée pour la circulation routière.



Manitou



VOTRE PARTENAIRE AGRÉÉ

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup **03 86 26 24 49**

- 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
- 58 St. Hilaire **03 86 76 16 87**
- 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
- 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou



14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

MANUROB // Le robot Loadix prend en charge la manutention dans les élevages


ManuRob

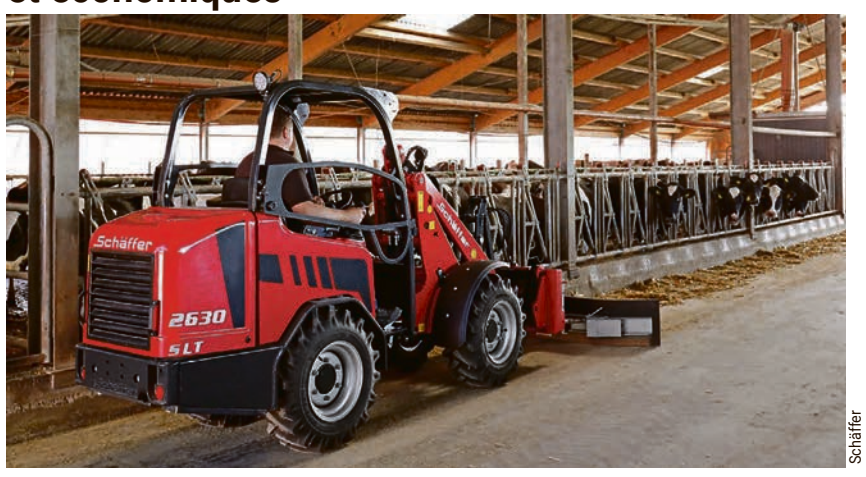
À leur tour, les tâches de manutention seront bientôt automatisées dans les exploitations agricoles. La startup ManuRob, filiale du groupe breton M-extend détenant les marques de chargeurs frontaux MX et Manip›, travaille depuis quatre ans sur le sujet et a dévoilé son robot de manutention Loadix. Cet engin, encore à l'état de prototype, est annoncé capable de nourrir les animaux, racler les allées, charger le méthaniseur, balayer la cour… Il a aussi la faculté de reconnaître les différents produits manutentionnés, à changer seul d'outil et à fonctionner 24h/24 et 7j/7. Le Loadix, 100 % électrique, loge un pack de batteries conçu pour être complètement rechargé en quatre heures. Ce robot de manutention est équipé de deux ponts moteurs et de quatre roues directrices. Son système de guidage combine différentes technologies (GPS RTK, INS, lidar et odométrie). Des capteurs anticollisions associés à un dispositif de freinage puissant garantissent une évolution sans risque dans l'exploitation.

MERLO // Un télescopique compact à cabine suspendue


M. Portier

Le marché des chariots télescopiques compacts continue de s'étoffer avec le petit dernier de l'italien Merlo TF 30.7. Offrant une capacité maxi de 3,3 t et une hauteur de levage de 6,7 m, cet engin affiche une largeur de 2 m et une hauteur de 1,98 m en version L à cabine surbaissée. Reprenant à l'identique la cabine spacieuse des plus gros modèles, le TF 30.7 se décline aussi version standard avec une hauteur de 2,12 m ou encore en version CS à cabine suspendue, une déclinaison inédite sur ce segment de marché. La hauteur atteint cette fois-ci 2,21 m. Deux motorisations 4 cylindres sont proposées au choix : un 2,5 l Kohler de 75 ch ou un 3,6 l Deutz de 100 ch, le premier profitant d'un système de dépollution plus simple pour répondre au Stage V. Dans les deux cas, la visibilité latérale est préservée par un capot moteur plongeant. Pour le plus gros moteur, le circuit hydraulique load sensing affiche un débit de 117 l/min. Dans cette variante, le télescopique peut désormais, comme l'ensemble des modèles de la gamme Tubofarmer Merlo équipés d'un circuit LS, recevoir un nouveau joystick permettant de poser la main à plat. Issu des modèles roto, celui-ci offre un pilotage avec le pouce sur le côté et avec les autres doigts sur le dessus et à l'avant de la manette. Le TF 30.7 accueille une nouvelle tête de flèche à la cinématique repensée, utilisant un vérin de bennage intégré au tablier. Il peut recevoir en option un pack d'éclairage leds et une caméra arrière.

SCHÄFFER // Des valets de ferme compacts et économiques


Schäffer

Le spécialiste des valets de ferme Schäffer fait évoluer son offre avec une nouvelle version plus compacte de son modèle 2630 qui prend le suffixe SLT. Cet appareil s'illustre par sa largeur de 1,02 m (avec les pneus les moins larges) et sa hauteur de 1,95 m, y compris en version cabine. Il est motorisé par un 3 cylindres Kubota 1,7 l de 25 ch répondant au Stage V sans système de dépollution. Ce petit moteur délivre un couple maxi de 100 Nm dès 1 500 tr/min, autorisant une consommation réduite et un faible niveau sonore. Ce bloc équipe également le plus gros 3630, qui offre une hauteur de levage jusqu'à 3,11 m avec un bras plus long. Ces deux chargeuses articulées profitent d'une transmission hydrostatique autorisant une vitesse maxi de 20 km/h. Celle-ci bénéficie d'une gestion électronique intégrant un régulateur de vitesse et une régulation automatique de la force de poussée sur les deux gammes.
Modèle : 2630 SLT et 3630. **Puissance :** 25 ch. **Poids :** 2 300 kg.
Capacité de levage : 1,7 t. **Hauteur de levage :** 2,88 et 2,88 ou 3,10 m

WEIDEMANN // Un chariot télescopique levant à 9,50 mètres


M. Portier

Après les deux modèles T7 lancés l'an dernier, Weidemann complète sa gamme de chargeurs télescopiques avec le T9535 doté d'un bras à trois sections offrant une hauteur de levage de 9,50 m. Reposant sur le même châssis, il se limite à une capacité de charge de 3,5 t, identique à celle du T7035. Ce nouveau modèle reprend la même cabine spacieuse, la transmission hydrostatique grand angle et le circuit hydraulique load sensing 140 l/min et le moteur Perkins de 136 ch.

WEIDEMANN // Plus d'autonomie pour le valet de ferme électrique 1190 eHoftrac


D. Laisney

Le valet de ferme électrique Weidemann 1190 eHoftrac, remplaçant du modèle 1160e, affiche de meilleures performances en termes de force de levage et d'autonomie. Pesant 2 170 kg, il est plus léger de 180 kg par rapport à son prédécesseur et présente une capacité de charge de 1 200 kg (1 100 kg auparavant). Son débit hydraulique atteint 32 l/min. Cette minichargeuse articulée embarque une batterie lithium-ion de 48 volts disponible en capacités de 14, 18,7 et 23,4 kW, lui procurant une autonomie théorique en cycle mixte de 3h15, 4h50 et 7h20. Elle embarque en standard un chargeur d'une puissance de 3 kW, qui se raccorde sur les prises électriques standards. Il est ainsi possible de réaliser une recharge partielle le midi à n'importe quel endroit.
En option, Weidemann propose de coupler deux chargeurs pour atteindre une puissance 6 kW, afin, par exemple, de remplir à 100 % la batterie de 23,4 kW en 4 h. Le valet de ferme 1190 eHoftrac est disponible avec différents tabliers porte-outils (Weidemann, euros…).

ASSURANCES CLIMATIQUES

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL



C'EST DANS NOTRE CULTURE.

Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances.PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.
02/2023 – 4392 – Édité par Crédit Agricole S.A, agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 775 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.

// SEMUR-EN-AUXOIS

21 Les Petits Casiers sont ouverts !

Des distributeurs de produits frais et locaux sont mis en route depuis le 1er février à Semur. Une quinzaine d'agriculteurs font partie du dispositif.



Les membres fondateurs du projet.



Le 1er février, lors de la mise en service des casiers et distributeurs.

Ça y est, c'est officiel : les Petits Casiers de Semur viennent de voir le jour ! Les clients peuvent venir se servir en produits frais et locaux, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, au 37, avenue du Général Mazillier (sur le parking du centre social, juste à côté de l'hôpital). Des agriculteurs réapprovisionnent chaque jour l'équipement avec leurs propres productions. Œufs, viandes, légumes, farines, lait… Il y a tout pour bien manger dans les Petits Casiers !

Six membres fondateurs

Il y a un an, un appel à candidatures était lancé auprès des producteurs du territoire, orientés en vente directe. Six d'entre eux ont répondu favorablement et composent aujourd'hui le groupe fondateur, réuni sous le collectif *« Les Fermes de l'Auxois »*. Il s'agit de Michel Villarmet (président, Nan-sous-Thil, œufs), Julie Chaudron (trésorière, Genay, légumes), Vincent Clément (secrétaire, Massingy-lès-Semur, viande bovine), Benoît Magnon (Lantilly, farines), Charles Virely (Époisses, pommes de terre) et Régis Neugnot (Genay, lait). À ce groupe s'ajoutent d'autres membres invités, actuellement au nombre d'une dizaine, qui fournissent également leurs bons produits.

Merci qui ?

L'équipement a été financé en très grande partie par le Conseil régional et la Communauté de communes des Terres d'Auxois, dans le cadre du Projet alimentaire territorial. Le Pays Auxois Morvan, qui a joué le rôle de *« relais »*, s'engage à *« soutenir l'économie locale, soutenir les producteurs locaux, permettre à chacun d'avoir accès à une alimentation saine, locale et de qualité »*. À noter également le soutien de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dans ce dispositif. Un autre distributeur permettant d'avoir accès aux produits Auxois Morvan sera prochainement implanté à Venarey-les Laumes, juste à côté de la gare.

AG

Renseignements : 06 70 07 48 51, lesfermesdelauxois@gmail.com, page Facebook « Les Fermes de l'Auxois et leurs Petits Casiers ».

// AGROFORESTERIE

21 Aux arbres, jeunes citoyens !

Deux cents arbres ont été plantés ces derniers jours sur la commune de Villecomte, au nord de Dijon, par le biais d'un partenariat entre un agriculteur et l'association « Des enfants et des arbres ».

Connaissez-vous *« Des enfants et des arbres »* ? Cette association nationale à but non lucratif organise des chantiers de plantations un peu partout en France pour promouvoir l'agroforesterie. En Côte-d'Or, une plantation de fruitiers avait été réalisée sur les terres de Pascal Tatigny à Chaignay il y a un peu plus d'un an, l'opération avait été relayée dans les colonnes de Terres de Bourgogne. Ces tout derniers jours, de nouveaux travaux se sont tenus non loin de là, sur une parcelle à Villecomte appartenant à l'agriculteur Frédéric Marcouyoux. Près de 200 arbres ont ainsi été plantés sur un site accueillant un élevage d'escargots. Des élèves de classe de 6ème du collège d'Is-sur-Tille ont retroussé les manches pour réaliser la plantation, en compagnie de leurs professeurs, de bénévoles et des membres de la Ferme au Gré du Temps, cogérée par Frédéric Marcouyoux. L'établissement scolaire issois est décidément très impliqué dans ce mouvement associatif : ses jeunes étaient déjà intervenus fin 2021 à Chaignay.

Un *« agri »* ravi

Frédéric Marcouyoux s'est rapidement laissé tenter par l'aventure : *« Cette association m'avait été présentée par Pascal Tatigny, avec qui je travaille en étroite collaboration. « Des enfants et des arbres » met en relation des agriculteurs et des professeurs pour financer des plantations d'arbres. En contrepartie d'une aide financière, environ 2 000 euros dans notre cas, nous nous engageons à communiquer sur notre métier et à intervenir en classe. Cette démarche pédagogique est très intéressante, sachant que même dans nos milieux très ruraux, un certain nombre de jeunes ne connaissent pas beaucoup le milieu agricole »*. Les arbres plantés, essentiellement des variétés forestières, limiteront l'impact des futures canicules sur une parcelle dédiée à l'héliciculture : *« nous avions déjà commencé de planter des fruitiers, mais leur croissance est très lente et nous subissons l'effet de la chaleur chaque été. Ce partenariat avec cette association a été un véritable coup de boost pour nous, avec la plantation d'essences à croissance rapide. Concernant le financement de ces projets, j'avais quelques doutes au départ sur le bien-fondé des grandes entreprises qui veulent se racheter une image avec les crédits carbone… Tout est en réalité très bien calé et très sérieux, la preuve en est le dossier technique que nous avons dû renseigner en amont de ces plantations. L'argent que nous allons toucher viendrait notamment de l'enseigne Bureau Vallée, qui fait partie des mécènes de l'association. Ce n'est pas planter pour planter : tout est mis en œuvre pour réussir le projet, avec une implication remarquable de la jeune génération. Pour l'anecdote, d'autres travaux similaires sont programmés ou ont déjà été réalisés ces derniers jours en Côte-d'Or, en l'occurrence sur la commune d'Étaules »*.



Jean-Luc Perreard

L'association Des enfants et des arbres organise des chantiers de plantations un peu partout en France pour promouvoir l'agroforesterie.

AG

// SAINT-VINCENT TOURNANTE DU CHABLISIEN

89 Elle était attendue, elle n'a pas déçu

La 52e édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien a eu lieu le week-end dernier (4 et 5 février). Après trois ans d'attente, Fleys a enfin pu célébrer cette traditionnelle fête viticole, où les visiteurs sont venus en nombre. La prochaine édition aura lieu à quelques kilomètres de là, à Fyé, en février 2024.

Elle s'est fait attendre cette 52e édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien. Initialement prévue en 2021, elle a dû être reportée (plusieurs fois) à cause de la crise sanitaire. Mais cette fois-ci était la bonne et Fleys a enfin pu célébrer sa Saint-Vincent. Pour la plus grande joie de ses habitants et du président de la fête, Vincent Laroche.

Les festivités ont commencé le samedi (4 février) par un banquet, le midi. Toute l'après-midi, le caveau numéro 5 était accessible où la cuvée spéciale Saint-Vincent, produite à partir de Chablis des millésimes 2017 et 2018 d'une quarantaine de domaines du Chablisien, était proposée à la dégustation.

Le soir, un bal avec l'orchestre Mosaïque a animé le village.

D'une reine à une autre

Le dimanche, les rues de Fleys étaient bondées de monde. Tous sont venus déguster la cuvée spéciale Saint-Vincent, ainsi que différents crus de plusieurs producteurs et millésimes, dans un caveau « crus et millésimes », une nouveauté de cette 52e édition : cinq vins, soit deux Chablis et trois Chablis 1er cru.



La 52e édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien a eu lieu les 4 et 5 février, à Feys.



On pouvait voir de très loin certaines décorations.

Les visiteurs ont aussi pu admirer les nombreuses décorations dans tout le village sur la thématique du village gaulois. Bien sûr, les traditionnels discours et intronisations par la confrérie des Piliers Chablisiens ont eu lieu près de l'église. Avec la passation de « pouvoir » entre les reines des vins de Chablis. C'est Charlotte Laroche qui représentera les vins de Chablis pendant un an, jusqu'à la 53e édition de la Saint-Vincent, qui aura lieu en février 2024, à Fyé.

Christopher Levé



Le Saint-Vincent en bois a défilé dans les rues de Fleys jusqu'à l'église.



Vincent Laroche, président de la Saint-Vincent de Fleys, s'est adressé aux élus du département et à la foule, le dimanche, à 11 heures.

// EN VOIR +

Retrouvez la couverture en images de la Saint-Vincent du Chablisien sur notre site

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// VOYAGE

58 L'agriculture savoyarde et ses fromages

Les étudiants de deuxième année des BTS Productions Animales et Analyse Conduite et Stratégie d'exploitation, du Legta de Nevers Challuy, ont choisi de partir ensemble à la rencontre des Savoyards et de leur savoir-faire du 9 au 13 janvier. Ainsi, après un passage à la maison du Charolais et une visite d'un élevage de cerfs en Saône-et-Loire, les étudiants sont arrivés sous la neige à Saint-François-de-Sales. Armés d'un bus de tourisme pas toujours adapté aux routes étroites, mais d'un chauffeur hors pair, ils ont sillonné les routes afin de découvrir une coopérative laitière (reblochon, beaufort, tome, raclette), une exploitation productrice de lait à Beaufort, une exploitation familiale avec fabrication à la ferme de fromages de chèvres et brebis, un élevage équin et une exploitation bovin lait avec fabrication de yaourts et fromage blanc. Ils ont ainsi pu observer des structures accueillantes et adaptées à leur contexte. En parallèle, une balade touristique dans la ville d'Annecy, la participation à un atelier dans une chocolaterie et une randonnée ont permis d'agrémenter ce séjour. Au final, ce sont de beaux souvenirs pour ce groupe, tant professionnels que personnels, avec ces visites mais aussi des moments conviviaux autour de repas confectionnés par les jeunes avec des produits locaux.

Stéphanie Moulin, enseignante



Stéphanie Moulin

Le groupe d'étudiants du LEGTA de Nevers Challuy sur l'exploitation productrice de lait à Beaufort.

ENVIRONNEMENT

// TERRITOIRES

Un Fonds vert pour des collectivités en transition

Le 31 janvier, à Dijon, le Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires a été présenté. Onze mesures sont prévues en BFC.



Préfecture de Côte-d'Or

Le préfet de Côte-d'Or et de région BFC, Franck Robine, a présenté le Fonds verts à Dijon le 31 janvier.

C'est Franck Robine, préfet de Côte-d'Or et de région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) qui a présenté, lors d'une conférence de presse, le 31 janvier à Dijon, le Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires. Ce fonds, annoncé à la fin du mois d'août par la Première ministre, Élisabeth Borne, a pour objectif de poursuivre, amplifier et accélérer le grand chantier initié par le plan France relance qui a permis d'engager la transition énergétique partout sur le territoire régional avec un soutien aux acteurs publics et privés.

Ainsi, en BFC près de 900 collectivités ont bénéficié de plus de 193 M d'euros permettant le lancement de plus de 1 500 projets. Le Fonds vert est doté, sur le plan national, de 2 milliards d'euros. Pour la région BFC, l'enveloppe atteint 72,12 M euros.

Ces crédits en gestion déconcentrée auprès des préfets sont essentiellement dirigés vers les collectivités. Le Fonds vert porte la priorité sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, la maîtrise des consommations d'espaces et d'énergie, la protection des espaces naturels, la renaturation des villes et le développement du covoiturage. Il permettra de financer des projets présentés par les collectivités et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines représentant 11 mesures : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Trois grands domaines

Dans le cadre du premier domaine, en BFC, les sommes engagées atteignent 24,25 M d'euros. Elles vont concerner de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, de la rénovation d'éclairage public et du soutien au tri et à la valorisation des biodéchets.

Sur le second domaine, qui va mobiliser 8,31 M d'euros, les actions vont concerner les milieux aquatiques et la lutte contre les inondations, la lutte contre les incendies et la préservation de la végétation, la renaturation des villes.

Enfin, pour ce qui touche au troisième domaine (l'amélioration du cadre de vie), 23,5 millions d'euros seront mobilisés pour les Zones à faibles émissions mobilité, le recyclage foncier, notamment des friches industrielles, le soutien à la biodiversité et l'encouragement du covoiturage.

À ces mesures s'ajoutent des crédits visant spécifiquement à aider l'ingénierie des collectivités dans l'atteinte des objectifs du Fonds vert : 920 000 euros. Le dépôt de demande d'aide par les porteurs de projet se fait en ligne sur l'adresse suivante : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/

Berty Robert, avec communiqué

// DÉCHETS AGRICOLES

Deux astuces d'agriculteurs recycleurs

Pour recycler leurs déchets, les agriculteurs ne manquent pas d'ingéniosité. À Solignac-sur-Loire, en Haute-Loire, l'un d'entre eux a conçu sa propre presse à plastiques. Dans la Drôme, un éleveur a pris l'habitude de compresser ses déchets avant l'arrivée des camions de collecte.

À 63 ans, Gilles Tallobre installé depuis 1980 sur une ferme dans le village de Coucouron à Solignac-sur-Loire, déborde d'énergie. Outre le travail quotidien de son exploitation, cet agriculteur bricole, soude… et invente des astuces pour se faciliter la vie.

Investi depuis le départ dans la collecte de plastiques agricoles usagés, organisée par la Chambre d'agriculture de Haute-Loire en partenariat avec Adivalor, Gilles Tallobre a, au fil du temps, réfléchi à la manière la plus astucieuse de stocker ses plastiques jusqu'au ramassage. Sa réflexion a abouti à la conception d'une presse à plastiques.

Un outil « maison » dont il souhaite partager la conception avec les autres agriculteurs.

Bien stocker pour éviter la dissémination dans la nature

Pour nourrir son cheptel, Gilles a opté pour l'enrubannage (venu en remplacement de l'ensilage il y a quelques années) soit 350 balles par an en moyenne. Il récolte aussi généralement 140 balles de foin et 100 de paille (pour sa stabulation entravée). Cette production fourragère induit l'utilisation de bâches plastiques, ficelles et filets. Or, au fil de l'ouverture des balles de fourrage, il revient à chaque agriculteur de veiller à les stocker correctement pour éviter toute dissémination au gré du vent et des intempéries.

Chez Gilles Tallobre, pas question de laisser s'envoler ces plastiques pour les voir ensuite pendre le long de ses clôtures à barbelés. Une image peu attrayante pour les habitants du village et pour les nombreux randonneurs venus de la voie verte située en contrebas, qui passent juste devant sa ferme… Gilles ne conçoit pas non plus de voir atterrir ce genre de plastiques dans l'eau de la rivière qui coule quelques centaines de mètres en aval de son village.

Compresser ses déchets à moindre coût

C'est ainsi qu'il a inventé un outil efficace et surtout à moindre coût (maximum 50 €) pour bien stocker ses plastiques. Il a récupéré, dans son stock de matériaux à recycler, des plaques de fer d'une bonne épaisseur et les a assemblées pour former une presse, à installer sur le chargeur de son tracteur.

Quant aux plastiques usagés, ils sont placés, au fur et à mesure de l'utilisation des balles de fourrages, dans un container en plastique (percé au fond pour permettre l'écoulement de l'eau en extérieur) lui-même inséré dans l'armature métallique d'un récupérateur d'eau. *« La première étape consiste à sangler le container de l'intérieur en plaçant des ficelles au fond. On les laisse déborder sur les côtés et elles serviront à sangler les bottes. Vous pouvez ensuite y déposer les plastiques usagés. Et lorsqu'il y en a suffisamment, je presse avec mon chargeur, ce qui procure une très bonne maniabilité grâce à la commande hydraulique. En général, je presse trois fois chacun des containers, cela ne me prend pas beaucoup de temps. Une fois pressées, ces bottes de plastiques seront positionnées à des endroits stratégiques de ma ferme pour protéger du vent et des courants d'air »*. Astucieux, cet outil est aussi multifonction. *« Je m'en sers de presse à plastiques et également pour enfoncer les piquets de clôture »*.

Moins de volume que du vrac !

Dans la Drôme, Jean-Marc Grange est loin de regretter l'époque où ses *« tas de ficelles traînaient partout »* dans son exploitation. Cet éleveur laitier prend tellement à cœur le recyclage des déchets qu'il en a lui-même lancé la collecte sur le secteur de Châteaudouble. Chaque année, le volume de déchets collecté augmente. Une réelle fierté pour ce professionnel, qui a également mis en place une solution pour compresser les plastiques qu'il accumule avant la collecte. *« Je crée un carré avec des palettes et des ficelles sur les côtés, puis je tasse avec mon tracteur et une botte rectangulaire, cela fait bien moins de volumes que du vrac ! »* Des pratiques quotidiennes et peu coûteuses qui pourraient inspirer bien d'autres agriculteurs.



©HLP

Gilles Tallobre à côté de l'une de ses bottes de plastiques agricoles usagés.

Véronique Gruber et Léa Rochon

SOCIAL

// AIDES

Mesure MSA PEC Ukraine : le point en BFC

La FRSEA Bourgogne Franche-Comté a obtenu une enveloppe supplémentaire dans le cadre de cette prise en charge des cotisations sociales prévue pour aider face aux conséquences de la guerre en Ukraine. Les paiements devraient intervenir en mars.

Pour faire face au nombre très important des demandes de prise en charge de cotisations MSA dans le cadre de la crise ukrainienne et suite à notre mobilisation sur ce dossier, la FNSEA a obtenu 21 millions d'euros supplémentaires, soit une enveloppe totale de 171 millions d'euros, pour 89 718 demandeurs. En région Bourgogne Franche-Comté (BFC), ce sont 4 713 dossiers qui ont été retenus, pour une enveloppe totale approchant les 10 millions d'euros. Il devient urgent maintenant d'accélérer le règlement de ces dossiers. En BFC, la concertation entre les FDSEA, les MSA, les centres de gestion et la presse agricole ont permis de diffuser très largement les informations sur ce dispositif en faveur des agriculteurs (-trices) qui ont dû faire face à une forte augmentation de leurs charges. En quelques semaines, les services concernés ont pu élaborer 4 713 dossiers dont 2 860 en Bourgogne et 1 853 en Franche-Comté. Nous avions également obtenu un délai pour avoir le temps de traiter toutes les demandes (12 jours supplémentaires).



Réussir SA

Le dispositif PEC Ukraine est destiné à soutenir les agriculteurs confrontés à l'augmentation de leurs charges, consécutivement à la guerre en Ukraine.

Près de 10 millions d'euros d'aides

L'enveloppe de près de 10 millions d'euros obtenue pour les dossiers en BFC est répartie de la manière suivante :
- **Côte-d'Or : 2 072 952 €**
- **Haute-Saône : 1 772 813 €**
- **Saône-et-Loire : 1 652 104 €**
- **Doubs : 1 254 590 €**
- **Nièvre : 1 219 192 €**
- **Yonne : 1 069 592 €**
- **Jura : 774 294 €**
- **Territoire de Belfort : 106 610 €**

Une prise en charge, pas une subvention

Compte tenu du nombre de dossiers et des moyens affectés à cette mesure, le montant moyen attribué à ce dispositif est de 2 103 euros par dossier en Bourgogne et 2 109 euros en Franche-Comté. Attention : il ne s'agit pas d'une subvention mais bien d'une prise en charge des cotisations sociales. Au-delà des chiffres, les agriculteurs aimeraient connaître les montants attribués et la date de la prise en compte de cette mesure. Au départ, les premières prises en charge avaient été annoncées fin décembre, puis en janvier. On parle, aujourd'hui, du mois de mars ! Les règles définitives ont été arrêtées fin janvier à la caisse centrale de la MSA. Les conseils d'administration de chaque MSA doivent ensuite délibérer en février sur les modalités précises, pour des prises en charge qui devraient intervenir concrètement au mois de mars. Vacances scolaires ou pas, espérons que cette dernière date soit maintenant tenue. Le délai de règlement et la non-prise en compte des surcoûts pour les aliments achetés au-delà de ceux pris en charge par FranceAgrimer sont les deux bémols à apporter pour ce dispositif qui permettra de limiter, malgré tout, la hausse des charges, pour un montant total de 10 millions d'euros, aux agriculteurs de BFC.

FRSEA BFC

// SALAIRES AGRICOLES

Quatrième revalorisation depuis fin 2021

Au terme de négociations tendues, les partenaires sociaux ont réussi à se mettre d'accord sur une nouvelle grille des salaires minimaux pour la branche Production agricole et Cuma. C'est la quatrième revalorisation depuis octobre 2021. À défaut de rattraper l'inflation, la FNSEA a accepté de répercuter la hausse en valeur du Smic sur la plupart des paliers de la grille.

À l'issue d'un deuxième round de négociations difficiles, le 27 janvier, les partenaires sociaux se sont entendus sur une nouvelle grille de salaires conventionnels (minimas de branche) pour la branche Production agricole et Cuma.
Il s'agira de la quatrième hausse depuis fin 2021. Malgré des réserves, la CFDT Agri Agro a immédiatement signé la proposition finale de la FNSEA et de la FNCuma. Il est *« nécessaire qu'il y ait un accord, malgré le fait que ce ne soit pas pleinement satisfaisant car la grille ne rattrape pas l'inflation, ce qui entraîne une baisse de pouvoir d'achat pour les salariés concernés »*, a réagi le secrétaire national de la CFDT Agri-Agro Benoît Delarce.
Dans la foulée, la CFTC Agri a rejoint l'accord le 31 janvier, de même que la FGTA/FO et la SNCEA/CFE-CGC. Seule la FNAF-CGT a refusé d'y souscrire. Ce ralliement de quatre organisations syndicales de salariés sur cinq permet de dépasser largement le taux de représentativité de 30 % nécessaire à rendre effective la nouvelle grille des salaires, une fois que l'arrêté d'extension sera publié au Journal Officiel.

« Attente » des salariés

La nouvelle grille est précisée dans un sixième avenant à la convention collective nationale Production agricole et Cuma. Elle prévoit un salaire horaire brut minimum de 11,36 € pour le palier 2 (contre 10,94 € auparavant), et de 22,70 € pour le palier 12 (contre 22,15 € précédemment). La CFDT espérait obtenir un gain mensuel brut d'au moins 63,70 € par mois (42 centimes supplémentaires par heure travaillée) pour tous les niveaux de la grille, par rapport à la grille convenue en juin, afin de répercuter au moins la hausse en valeur du Smic. Chose qu'elle a obtenue pour les paliers 1 (de facto au niveau du Smic), 2, 3, 4, 9, 10, 11 et 12 mais pas pour les autres paliers (5, 6, 7 et 8).
« On ne pouvait pas se permettre de rester sans accord, les salariés étaient beaucoup dans l'attente. Mais on ne rattrape pas l'inflation du tout », a confié le délégué général de la CFTC-Agri Pierre Jardon le 31 janvier. Il a souligné que *« les négociations se sont passées dans la douleur ». « On a l'impression que la FNSEA négocie comme s'ils négociaient avec la grande distribution, à gratter centime par centime »*, a égratigné M. Jardon, saluant tout de même la volonté du syndicat majoritaire de *« ne pas rester sur un deuxième échec en matière de salaires »* après la négociation non-conclusive du 23 août.

LM, Agra Presse

// EN BREF

MSA Notez les nouveaux numéros !

Depuis le 2 février, afin de rendre le meilleur service à ses adhérents, la MSA Bourgogne a étoffé son réseau téléphonique, en proposant des numéros d'appel spécifiques selon la cible ou le domaine concerné.
Vous êtes un particulier, salarié, retraité, ayant-droit, tiers destinataire de paiements, non adhérent MSA… : 03 85 39 50 83
Vous êtes un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, cotisant de solidarité, employeur de main-d'œuvre, centre de gestion, cabinet comptable… : 03 85 39 51 75
Vous êtes un professionnel de santé : 03 85 39 50 85
Votre demande concerne :
- **l'action sanitaire et sociale : 03 80 63 22 73**
- **un recouvrement ou un contentieux : 03 86 47 37 70**
- **la santé ou la sécurité au travail : 03 80 63 22 02**

Groupement d'employeurs Recherche exploitation pour partage salarial à mi-temps

Vous êtes exploitant(e) sur le canton de Genlis ou alentours et avez besoin d'un agent agricole à mi-temps ? Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 vous propose de partager le temps de travail d'un(e) salarié(e) avec une exploitation laitière de votre secteur. Grâce au partage salarial, Agri Ressources 21 peut vous aider à pérenniser un emploi sur votre structure tout en vous déchargeant de la gestion administrative liée au salariat (recrutement, contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…).
N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé(e) ou pour toutes informations complémentaires !
Pascaline Ginet (03 80 68 67 58, geagricoles21@gmail.com).

Agri Ressources 21

SOCIAL

// FEMMES ET HORS-CADRE

Difficiles parcours d'installation

Dans le cadre de ses ateliers sur le foncier, Terre de liens a organisé une journée d'échanges sur la thématique de l'installation des femmes. Autour de la table, quatre agricultrices alsaciennes ont partagé leurs parcours, semés d'embûches.



Margot Fellmann

Parler d'installation, mais aussi de la condition féminine dans un monde très masculin, tels étaient les objectifs de cette rencontre. De g. à d. : Pauline Thomann, Ariane Aubert, Geneviève Ebel, Nabila Bouadma et Line Schurrer.

Ariane, Nabila, Geneviève et Line ont en commun un rêve d'agriculture. Aucune n'est issue du monde agricole. Toutes ont choisi cette voie après d'autres expériences professionnelles. Réunies le 21 octobre dernier à Rouffach (Haut-Rhin, Alsace), par Terre de liens, elles ont partagé leurs histoires avec la quinzaine de personnes présentes. La table ronde est baptisée : *« Installation des paysannes, parcours de combattantes »*. Dans la salle, on trouve trois jeunes femmes qui envisagent de devenir boulangères-paysannes, une autre qui cherche un nouveau souffle après la maladie, d'autres encore sont ici par simple curiosité. Objectif de la rencontre : mettre des réalités en face des visions parfois utopiques qui entourent l'agriculture.

Un travail de femme

Sans grande surprise, les témoignages des quatre agricultrices mettent en lumière un sexisme ordinaire et quotidien qui, quand il s'agit de devenir cheffe d'entreprise, constitue un frein. Ne pas être prises au sérieux, être considérées trop faibles pour un travail physique, se voir demander où est l'homme responsable… C'est d'abord ce que rencontrent toutes les femmes entrepreneuses.

À cela s'ajoute un monde agricole avec ses règles propres. Parfois aussi fermé sur lui-même, perçu comme peu enclin à faciliter les choses aux jeunes hors cadre, surtout dans les coins où la pression foncière est forte. *« Le foncier, c'est une vraie galère. Les terres qui se libèrent vont souvent à l'agrandissement »*, avance Ariane. Avec son compagnon, ils ont été aiguillés par Terre de liens. Il leur a fallu quatre ans pour trouver.

S'inscrire dans la vie locale est un des leviers essentiels à actionner face à ça. *« La sincérité, c'est la clé. Il n'y a pas de faux jeu en agriculture »*, pense-t-elle. Nabila et Geneviève sont, elles, membres d'un conseil municipal. *« Le soutien de la commune a été déterminant »*, selon la première, maraîchère à Hachimette. De son côté, Line a vécu cela en même temps que sa grossesse : *« Chercher des terres dans ces moments-là, c'est très dur. Le sommeil était une vraie problématique ! »*

Conciliation et concession

Difficile, justement, de toujours concilier agriculture et famille. Pour Geneviève, il a fallu faire des concessions sur sa formation. *« La formation idéale se trouvait dans le Sud, mais impossible en tant que mère de famille de m'absenter pendant un an. J'ai donc été formée en polyculture-élevage en Alsace »*. Elle se lance ensuite dans les framboises, *« quelques bouquins sous le bras »*. Le couple est un autre élément important, notamment pour Ariane. *« J'admire les femmes qui s'installent seule »*, admet-elle. Nabila a trouvé son compagnon de vie… et de champ qui intervient ponctuellement, sur le labour par exemple. Geneviève fait le bilan, aujourd'hui, d'une carrière emprunte de solitude. *« Dans ma famille, mes projets n'ont jamais été la priorité »*. Ce jour-là, elle impressionne quand elle décrit les tâches physiques qu'elle mène seule. Les quatre agricultrices complètent leur témoignage de conseils avisés sur l'installation, qui rassemblent là hommes et femmes dans les mêmes épreuves. Obtenir un statut auprès de la MSA, monter un projet qui tient la route, demander des aides, emprunter pour les terres et le matériel, bien choisir ses outils… Dans la salle, la dure réalité fait peser un voile lourd sur l'assistance. Elles insistent. *« En 2022, il faut toujours prouver qu'on est viable, rentrer dans des cases »*, déplore Ariane. Qu'on soit d'accord ou pas, il faut *« rentrer dans le système »*. En s'accrochant, elle espère que ces nouvelles formes d'agriculture s'inscrivent durablement dans le paysage et obtiennent plus facilement droit de cité.

Heureusement, toutes identifient aussi sans peine des éléments facilitateurs dans leur parcours de combattantes : *« je ne me sens jamais seule »*, *« j'ai fait peu d'emprunts, je me sens libre »*, *« j'ai eu de la chance avec le foncier, le matériel… »*. Line conclut : *« je suis bien dans ce que je fais. Je me sens légitime »*.

Margot Fellmann

Qui sont-elles ?

Ariane Aubert, maraîchère à la Fair'ma part à Mittelbergheim (Bas-Rhin), s'est installée récemment avec son compagnon. Ensemble, ils développent une activité de maraîchage, commercialisée en circuits courts. À Hachimette (Commune de Lapoutroie - Haut-Rhin), Nabila Bouadma est maraîchère aux Jardins de Francine depuis 2017, une reconversion après plusieurs années dans la restauration. Doyenne de la tablée, Geneviève Ebel a fondé la Framboisière à Horbourg-Wihr (Haut-Rhin) en 2002, elle y cultive petits fruits et quelques arbres fruitiers. Elle s'est lancée dans la rhubarbe il y a peu. Enfin, Line Schurrer est installée à Flaxlanden (Haut-Rhin), où elle exploite 15 ares en maraîchage depuis 2017.

// EN BREF

Réforme des retraites La MSA pointe de nombreuses limites dans le projet de loi

Dans un communiqué le 2 février, le conseil d'administration de MSA « prend acte » du projet de réforme sur les retraites contenu dans le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS), examiné cette semaine par les députés de la commission des Affaires sociales. Si la MSA se satisfait de plusieurs éléments (assouplissement de l'attribution de droits gratuits ; élargissements des droits liés à l'invalidité, du handicap et du minimum vieillesse), elle émet de nombreuses réserves. Tout d'abord, elle « regrette » les deux mesures phares du gouvernement : le relèvement de l'âge légal du départ à la retraite à 64 ans en 2030, et l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans dès 2027 (au lieu de 2035). Ensuite, elle « alerte » sur les possibles effets défavorables sur les femmes et les carrières longues. Elle demande la prise en considération des périodes de stage et d'apprentissage, ainsi que des périodes d'arrêt maladie ou accident pour les exploitants. En outre, elle demande « l'assouplissement » du dispositif de retraite progressive agricole. Elle « regrette » que le relèvement du plafond de la pension majorée de référence ne concerne que les futurs retraités, et attend des précisions sur le dispositif de l'usure professionnelle.

Retraites agricoles Le Sénat vote l'adoption conforme de la PPL sur les 25 meilleures années

Tard dans la soirée du 1er février, le Sénat a adopté la proposition de loi (PPL) visant à calculer la retraite agricole sur les 25 meilleures années de revenu. Les deux amendements déposés par les groupes communistes et écologistes ont été retirés durant la séance, permettant une adoption conforme du texte – c'est-à-dire dans les mêmes termes que la version adoptée à l'Assemblée nationale le 1er décembre. Ceci afin d'éviter une deuxième lecture au Parlement, pour une entrée en vigueur rapide du texte. La proposition de loi prévoit ainsi de calculer la retraite de base sur *« les vingt-cinq années civiles d'assurance les plus avantageuses »* à partir du 1er janvier 2026. Dans un communiqué du 2 février, la FNSEA salue *« un grand pas vers la construction d'une retraite digne de ce nom »*. Rappelant que le gouvernement doit préciser les modalités de cette réforme dans les trois mois suivant la promulgation de la loi, le syndicat demande *« un calcul proportionnel au revenu du nombre de points de retraite proportionnelle (suppression du palier à 30 points) »*, ainsi qu'une *« fusion des deux composantes de la retraite de base des agriculteurs (retraite forfaitaire et retraite proportionnelle) »*. Cette PPL sera complétée par la réforme générale des retraites (lire ci-dessus), dont la discussion en séance plénière à l'Assemblée nationale débutera le 6 février, à travers le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS).

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

Prévenir et traiter les boiteries en élevage bovin: je m'initie au parage

• 23 février à Mauvilly

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

Optimiser la fertilisation azotée des céréales à paille

• 23 février à Francheville

Hector Mussillon, CA21 - 03 80 91 06 76
hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

Inséminer soi-même ses vaches

27 février et 15 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

Renforcer l'immunité de son troupeau avec des moyens naturels

• 02 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

//Fertilisation azotée des grandes cultures

• 23 février

Afin d'optimiser la fertilisation azotée dans des contextes de forts enjeux économiques et environnementaux, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation pour trouver des alternatives et techniques pour économiser les intrants. La formation aura lieu à Nevers durant une journée.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// Conduite et maintenance de l'enjambeur

• du 6 mars au 26 mai

La formation, proposée par le Legta Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

// Je suis référent bien-être animal : en quoi cela consiste-il ?

• 14 mars : 1 jour + 2 heures de module à distance

Depuis janvier 2022, les éleveurs doivent désigner un référent bien-être animal sur leur exploitation. Formation obligatoire pour les éleveurs de porcs et de volailles. Formation d'une journée à Nevers

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Tél. 03 86 93 40 37

// Formations : Soin du pied & initiation au parage

• Le 2 mars 2023

Les boiteries sont une des principales causes de réforme en élevage bovin. Celles-ci sont de plus en plus fréquentes dans les élevages nivernais et les éleveurs sont parfois démunis face à cette pathologie qui impacte le fonctionnement du troupeau. Venez en apprendre plus avec Bertrand GIBE, vétérinaire à Corbigny, par la mise en application avec observation et manipulation. Une formation labelisée « Bien-être Animal »

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Tél. 03 86 93 40 37

//Formation : Forage, retenue d'eau , comment stocker l'eau ?

• Le 9 mars

Vous avez un projet de stockage d'eau pour l'abreuvement de vos animaux, ou pour l'irrigation. Vous vous interrogez sur les démarches à suivre, le choix de la parcelle et le dimensionnement de vos projets participez à cette journée de formation d'une journée.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// Action Courte Qualifiante Conduite et Maintenance de l'Enjambeur

• du 6 mars au 26 mai

La formation, proposée par le LEGTA Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Mardis 21 et 28 février

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Conditionnalité : connaître la réglementation

• Mercredi 22 février

À Auxerre.

Contact : Cédric Debbah au 03 86 94 22 19.

// La bio, j'y vais, j'y vais pas

• Mardi 28 février et mardi 14 mars

À Auxerre.

Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

// Serein face aux évolutions réglementaires

• Mercredi 1er mars

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Réussir mon installation en société

• Mercredi 8 et vendredi 17 mars

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

// Certiphyto Densa Viticulture

• Jeudis 6 et 13 avril

À Auxerre.

Contact : Christine Ligeron au 03 86 94 22 22.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Jugement de bétail

• 18 février

Les JA de Moulins-Engilbert vous convient à leur jugement de bétail le samedi 18 février à partir de 14h, sur l'exploitation de chez Rémi Rollot (Lavault commune de Villapourçon). Un repas convivial, sur réservation, est prévu à partir de 20 h à la salle des fêtes de Villapourçon, avec au menu une choucroute garnie, fromage blanc et dessert.

Renseignements : 06 01 01 87 90 (Thomas Goulot).

YONNE

// Rédiger son document unique d'évaluation des risques

• Vendredi 3 mars

De 9 heures à 17 heures, salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (locaux de Groupama, rue Guynemer, à Auxerre).

Contact : Inscription auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Rédiger son document unique d'évaluation des risques

• Vendredi 17 mars

De 9 heures à 17 heures, salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (locaux de Groupama, rue Guynemer, à Auxerre).

Contact : Inscription auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

07/02/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 569 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.63	3.77	3.65	-0.16
		350-400	3.53	3.67	3.60	-0.02
		400-450	3.45	3.59	3.51	-0.01
		450-500	3.35	3.49	3.41	0.00
	R	350-400	3.47	3.52	3.51	
		400-450	3.41	3.42	3.42	0.02
		450-500	3.38	3.48	3.42	
F	U	300-350	3.24	3.35	3.32	
		350-400	3.16	3.32	3.26	-0.01
	R	300-350	2.99	3.13	3.08	-0.10
		350-400	3.08	3.24	3.13	0.03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 64 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	450 et +	3.25	3.25	3.25	0.33

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 172 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	> 500 kg	2.75	2.91	2.82	
	R	> 500 kg	2.50	2.69	2.58	-0.06
F	E	24 à 36 mois	3.20	3.85	3.52	0.13
		- 5 ans	3.11	3.26	3.17	-0.09
		5 à 10 ans	3.11	3.13	3.12	-0.04
	U	24 à 36 mois	2.95	3.15	3.05	0.06
		- 5 ans	2.87	3.08	3.00	0.03
		5 à 10 ans	2.81	3.10	2.95	0.05
		+ 10 ans	2.76	2.87	2.79	0.10
	R	- 5 ans	2.73	2.89	2.84	0.03
		5 à 10 ans	2.74	2.93	2.83	0.08
		+ 10 ans	2.47	2.83	2.66	0.04

OBSERVATIONS

Effectif global : 805 - Taux de vente : 98 %

Broutards, taurillons : l'offre progresse légèrement et la qualité proposée cette semaine par les éleveurs est relativement satisfaisante. Ce qui permet d'attirer davantage d'acheteurs et de rendre le commerce dynamique tout en reconduisant facilement les cours.

Laitonnes, génisses : bonne demande en lourdes italiennes ainsi que dans les plus légères pour la repousse en France. Cours fermes.

Taureaux : légère amélioration.

Vaches, génisses 3 ans : les bonnes herbagères sont activement recherchées et leurs tarifs progressent. Les cours des sujets finis ou proches de la finition se stabilisent.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

06/02/2023

Effectif : 155

Broutards	(300 - 370 kg)	810 - 1290	2,72 - 3,59
Broutards	(380 - 475 kg)	1330 - 1670	3,42 - 3,58
Laitonnes	(260 - 380 kg)	960 - 1120	3,02 - 3,82
Génisses 24 -36 mois	(400 - 710 kg)	1110 - 1820	2,48 - 2,86
Vaches légères		1330 - 1590	
Vaches entre deux		1660 - 1990	
Vaches lourdes		2010 - 2600	

Divers :

Broutards limousins et croisés	(270 - 410 kg)	860 - 1500	3,23 - 3,64
Broutards croisés divers	(400 - 500 kg)	1300 - 1590	3,15 - 3,49
Laitonnes limousines et croisées	(240 - 390 kg)	760 - 1220	3,06 - 3,28
Génisses 3 ans limousines et croisées	(560 - 790 kg)	1910 - 2590	2,48 - 2,86

La qualité en broutards limousins et charolais est toujours bonne et importante. Les cours sont à la hausse dans les bons sujets.
Meilleurs demande en laitonnes, cours haussiers.
Cours reconduits en vaches.

Bovins gras : 8
Vaches de viande — **5,20 à 5,34 € kg de viande.**

Vente globale, tarifs plus fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

06/02/2023

Effectif : 113

Agneaux gras	135 - 213	(2,74 - 4,22)
Brebis	63 - 125	(0,98 - 1,44)
Béliers	110 - 135	

Vente plus active et quasi globale en agneaux à des tarifs qui continuent leur progression.
Cours fermes en brebis.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

06/02/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 125 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.35	4.35	4.35	-0.08
		de 38 à 44 kg	4.00	4.19	4.05	-0.29
		de 44 à 50 kg	3.85	3.85	3.85	-0.31
		> 50 kg	3.02	3.32	3.18	-0.23
	R	de 32 à 38 kg	3.52	4.09	3.80	-0.23
		de 38 à 44 kg	3.62	3.90	3.75	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 79 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.38	1.45	1.41	-0.11
F	U	+ de 60 kg	1.39	1.81	1.66	0.23
	R	+ de 60 kg	1.18	1.40	1.31	0.05

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 88 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4.15	4.33	4.23	-0.16
	R	de 38 à 44 kg	4.00	4.02	4.01	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	73	126	98	

OBSERVATIONS

Effectif global : 311 - Taux de vente : 95 %

Agneaux de boucherie : les cours se tassent légèrement mais restent attractifs.

Brebis : l'offre est un peu plus importante cette semaine et elle est de meilleure qualité. Les tarifs sont en augmentation.

Béliers : bonne demande.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

01/02/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 144 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.46	3.48	3.47	
		400-450	3.46	3.51	3.48	0.01
F	U	250-300	3.24	3.36	3.28	
		300-350	3.28	3.37	3.32	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 78 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36mois	2.79	3.36	2.95	0.13
		- de 5 ans	2.69	2.88	2.74	0.03
		5 à 10 ans	2.66	2.82	2.78	
	R	+ 10 ans	2.35	3.49	2.47	

OBSERVATIONS

Effectif global : 222 - Taux de vente : 90 %

Broutards : l'offre ne permettant pas de compenser la demander forte pour la période la hausse continue dans les lots de 400 à 450 kg. Tarif ayant atteint un plafond dans les plus lourds. Vente quasi totale.

Laitonnes : aucune repasse vente rapide, cours reconduits.

Vaches, génisses : la demande semble plus vive, surtout dans les animaux jeunes à mettre prochainement à l'herbe.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

01/02/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 225 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.00	4.42	4.14	0.12
		de 38 à 44 kg	3.98	4.48	4.20	0.18
		+ de 44 kg	3.32	3.69	3.48	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 111 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.32	1.41	1.39	
	R	- de 60 kg	0.98	1.22	1.06	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : __ - Vente : __ %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		42	100	65	-5.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 346 - Taux de vente : 91 %

Agneaux : qualité très hétérogènes. Les bons laitons de 40 kg se négocient aux portes des 4,30 € du kilos vif.

Brebis : la qualité des animaux présentés n'est pas au rendez vous ce qui engendre un léger tassement des cours en rapport à la semaine passée. Vente néanmoins totale.

Caprins : les acheteurs sont présents en nombre, cours reconduits. Bonne demande.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

06 Février 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Reconduction des cours dans un contexte de manque de disponibilité des animaux à venir! La différence avec le coût de production ne cesse de s'accentuer….

Bovins maigres : Marché actif, avec peu d'offre en animaux. Reconduction facile des cours.

POLITIQUES

Interrogé à l'occasion de son intervention au Congrès de la FNB, le Ministre de l'Agriculture a confirmé que « En l'état actuel des choses, l'accord avec le Mercosur est toujours inacceptable ! » Il a pourtant ensuite précisé « ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'accord un jour avec le Mercosur ».
La FNB a donc rappelé, devant une représentante de la Commission Européenne, qu'aucun accord ne devrait être conclu sans l'intégration de clauses miroirs, garantissant une équité des conditions de productions !

ENVIRONNEMENT

Depuis le 1 février, une consultation de l'ADEME a été lancée auprès des acteurs ayant suivi les travaux d'expérimentation de l'affichage environnemental. La consultation porte le format des supports de l'information présentée. Rappelons cependant que l'article de la loi Climat reste très ouvert d'après l'ADEME et que les modalité d'affichage seront définies par décret par le gouvernement, ces modalité une fois choisies devront appliquées par les différents scores en dehors du dispositif gouvernemental.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

A l'occasion du Congrès de la FNB, le Ministre de l'Agriculture a été interpellé sur la loi EGALIM2, obligatoire en filière bovin viande depuis maintenant plus d'un an, et dont le déploiement patine ! M. le Ministre expose un bilan compliqué, mais assure que personne n'a la volonté d'abroger la loi, tout en ouvrant sur la possibilité de la faire évoluer. Bruno DUFAYET a alors rappelé au ministre les responsabilités des pouvoirs publiques dans l'application de la loi, sur le sujet des contrôles notamment et surtout ce qu'il doit en résulter! La contractualisation est indispensable à toute la filière et les contrôles doivent avoir un impact fort sur la majorité des opérateurs qui ne respectent pas cette loi !

FOCUS

Réunis le 30 janvier à Bruxelles, les Ministres européens de l'agriculture ont tous exprimés leur opposition à la proposition de la Commission Européenne visant à élargir le champs d'application de la directive sur les émissions industrielles et à en durcir les obligation (Directive IED). Le seuil proposé (150 UGB) est unanimement jugé trop faible et l'usage d'un seul critère de nombre est également discuté, comme c'est le cas au Parlement. Les débats se poursuivent…

REGION

Face à des signaux de marché au rouge et à une hausse majeure des imports de viande bovine, la FNB appelle, au plus vite les Sections Bovines en départements à contrôler l'origine des viandes à la fois en GMS (notamment l'enseigne Carrefour, qui a lancé une communication radio récemment, sur de la viande bovine provenant d'Irlande et d'Allemagne) mais aussi en restauration rapide (McDonald's, Burger King… où les alertes terrains et filières sont nombreuses à ce sujet), restauration commerciale et grossistes !

FAIT DE LA SEMAINE

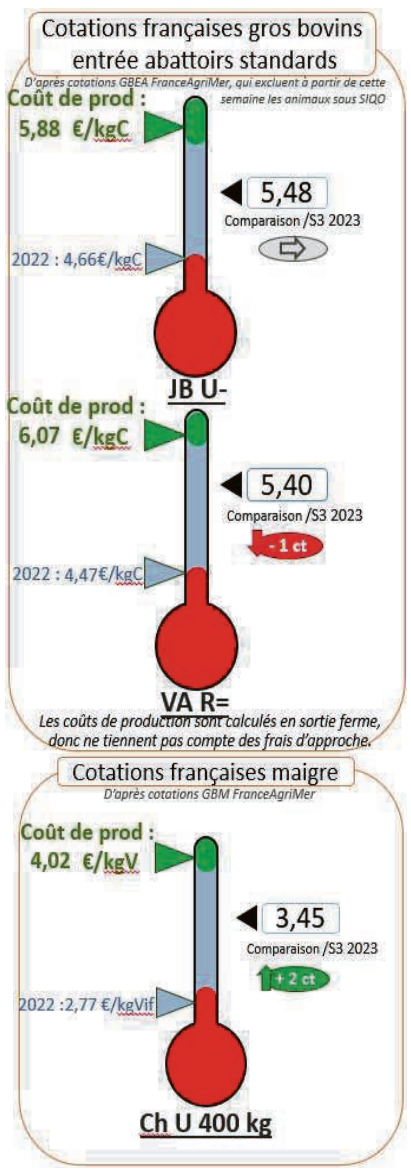
Les 1 et 2 février derniers, la Fédération Nationale Bovine a tenu son congrès, organisé par la FDSEA de Moselle a Metz.
Ce ne sont pas moins de 450 personnes, éleveurs, représentants de la filière, décisionnaires, qui ont participé au travaux.
L'occasion d'échanger sur le contexte européen, de baisse de production et du nombre d'éleveurs, et la question du futur de l'élevage, et du modèle que l'Europe souhaite favoriser à l'avenir… et derrière les paroles, des mesures à mettre en œuvre pour le défendre !

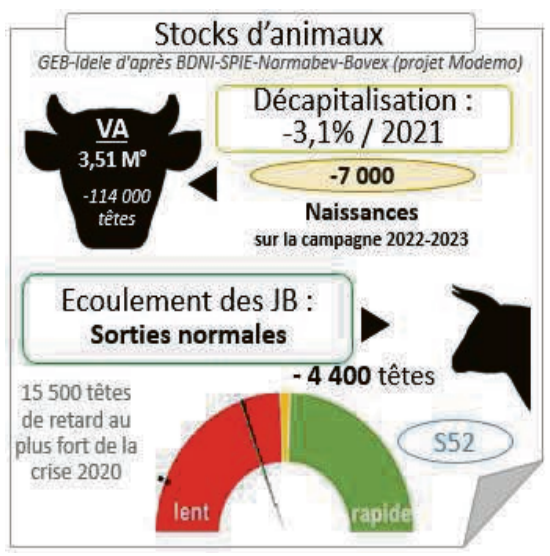
CHIFFRE DE LA SEMAINE

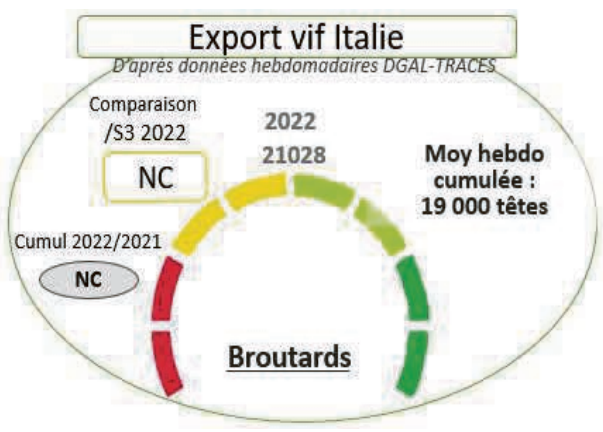
1 349

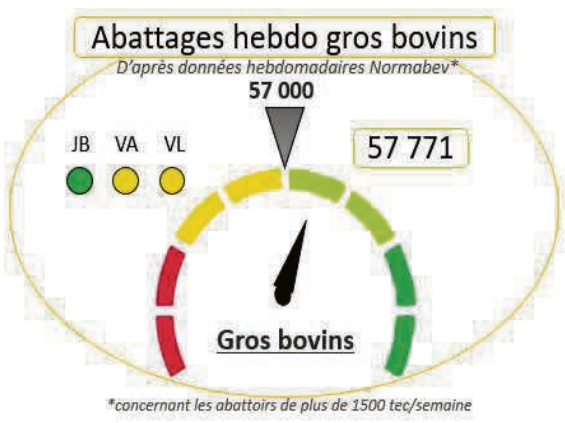
C'est le nombre d'évaluations Boviwell en exploitation bovin viande réalisé sur l'année passée! Ce sont donc 89 organismes (OP, OPNC, chambre d'Agriculture…) qui ont réalisé des diagnostics sur toute l'année 2022, et l'informatisation de l'outil d'évaluation a été un vrai tremplin pour eux, pour un déploiement maximal !

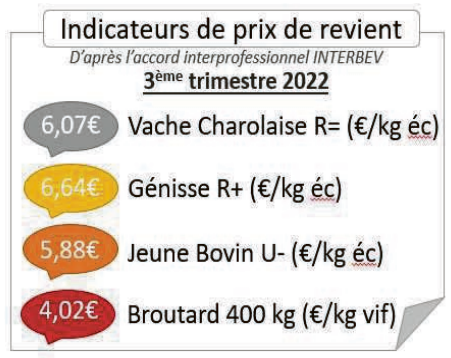
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*













TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 06
du 6 au 12 février 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes s'étoffent un peu, toujours dans une bonne dynamique commerciale. Les acheteurs sont mobilisés, la demande est soutenue pour toutes les destinations. Le placement est donc fluide et rapide. Les cours sont fermes à haussiers dans les bons lots de plus de 280 kg valablement vaccinés, notamment à destination de l'Italie. De même, les veaux lourds non vaccinés trouvent facilement preneurs pour être mis en place en France. En femelles, les sujets lourds et vaccinés sont également très demandés et bien valorisés.

Gros bovins maigres : L'activité se poursuit dans une bonne dynamique. Les bonnes vaches jeunes et déjà démarrées sont activement recherchées et profitent de tarifs en progression. Les cours sont globalement fermes dans l'ensemble de la catégorie à la faveur de présentations globalement de bonne qualité. Le placement est fluide.

Boucherie : Le commerce est stable : les apports restent faibles face à une demande toujours régulière. En allaitantes, le placement est facile à des cours globalement reconduits, pour ne pas dire plafonnés. Les vaches d'entrée de gamme cèdent de nouveau quelques centimes sur certaines places.

Veaux : Les volumes sont toujours limités ce qui facilitent les transactions. Les veaux croisés et laitiers profitent de cette modestie pour gagner de nouveau de 5 à 20€ sur la plupart des marchés. Les achats pour l'intégration restent prudents tandis que l'export vers l'Espagne tire un peu le commerce. En veaux gras, l'activité reste soutenue en sujets bien finis, le placement est plus discuté en qualité moyenne.

Ovins : En agneaux, les apports restent de saison. Le placement est régulier mais les cours sont davantage discutés. Il faut céder quelques centimes en toutes races et catégories, même si les tarifs se tiennent à un niveau globalement satisfaisant. En agnelets, le constat est similaire, les sujets plus lourds sont recherchés. En brebis, les apports sont importants mais le commerce reste fluide dans une bonne ambiance.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends tracteur Valtra N101 Hi-Tech année 2008 7050 heures relevage avant 4 pneus neufs.
✆ 06 72 15 40 26

38 - Vends tracteur Same Centurion 75 4x4 de 1980 7500 heures bien chaussé.
✆ 06 74 56 98 41

Travail du sol

01 - Vends doigts cresse sur appareil bineuse 6 rangs tbé Einbock.
✆ 06 81 87 23 48

38 - Vends vibroculteur 3,20 et cultivateur-vibro 3m avec rouleau tasse avant une spire jumelages 14/38 12/38 tuyaux d'irrigation en alu diamètre 100 à 219m et tuyaux 70.
✆ 04 74 84 73 84

Récolte

01 - Vends chargeur frontal avec fourche à balle 2 dents. Marque Gyrax. Année 2003. Parfait état. Prix 1000 euros. 01270 Coligny.
✆ 06 43 09 13 80

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland type 8070 ou éventuellement une 8060, 8080. Peut importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vends presse Gallignani GAV6 diamètre 0 à 160 cm 15000 bottes bon état prix 13000 euros HT.
✆ 06 19 45 37 84

73 - Vends presse BR Mc Hale F5400, 2018, 2000 balles, enrubanneuse Kuhn trainée RW 1400, commande câble.
✆ 06 61 52 37 59

89 - Vends Semavator Howard Modèle entreprise 2 mètres, très bon état, Semavator 2,70 mètres Howard, Modèle entreprise, très bon état. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Arbo-viti

38 - Prod pép vend scion poirier sur PG américain pouss la ou les autres ne vont pas /100 ou détail.
✆ 06 89 61 06 78

Cave

71 - Vends cause retraite enjambeur Derot, rogneuse, quad Yamaha, 700 cm3, matériel de cave, cuves, etc.
✆ 06 16 46 31 08

BTP

01 - Vends 1 lot : 1 tuyau diam 500 ; 1 diam 400 - 1 diam 300 ; 3 diam 250; rondelle puits diam 1000 ; 3 Hauteur 600 ; 2 Hauteur 500 ; 1 hauteur 300 - 1 Tête regard diam 1200 ; rehausse carré 1000 - H 650 - 1 - A débattre.
✆ 07 87 27 48 57

Divers

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 20 08 49 70

01 - Vends plaques en béton pour murs de silo 70 m de long ; 30 m H3m ; 30 m H 1m20 ; 12 m H 2,40 m.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends semoir maïs 4 rangs Monosem NG+ bé. + 50 bottes enrubannage.
✆ 06 80 56 34 43



07 - Vends piquets de clôture fendus en châtaigner. 1.6m-1.8 €, 1.8m-2 € et 2m-2.2 €
✆ 07 87 05 20 20

07 - Vends chaudière fioul 27kw chappée Sempra 2015 bruleur Guenod fonctionne entretenu 500 euros.
✆ 04 75 07 11 94

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (0410)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0501)
✆ 06 30 11 59 25

25 - Cherche alambic à bain-marie contenance environ 100 litres.
✆ 06 30 88 23 26

38 - Vends semoir céréales 3m amazone - Désileuse pailleuse Lucas modèle 580 semi portée - Monte botte BR à treuil longueur 8 mètres marque Geoffroy.
✆ 06 70 45 35 28

38 - Vends broyeur KPS 280 rotor renforcé rouleau 194 chaine de protection + tête interfilaire avec réserve huile.
✆ 06 70 07 29 66

38 - Maraîchage - vends chaine de trie conditionnement en bout de chaine trémie + effeuilleuse + brosseuse + tapis de trie + balance + semoir oignon 80 cm, 380V nécessaire.
✆ 06 86 74 67 58

69 - Vends Nettoyeur haute pression FT Power 200 Tri XR, eau froide triphasé en très bon état avec roto-buse pour nettoyage de sol. Prix 800 € HT.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Vends salle de traite TPA 2x4 Décro + prog lavage + tank à lait 11 000 l.
✆ 06 75 04 16 27

89 - Vends cause cessation : - semoir à grains Gaspardo PE 400, 4 m., - atomiseur compact 1000 pour pièces,- affuteuse à section, -moteur avec transmissions, - cellules céréales (0601)
✆ 03 86 41 80 07

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

58 - Vends 4 x 4 L200, 200 000 kms, bon état, factures entretien à l'appui, CT OK, disponible mars (0605)
✆ 06 22 05 82 29

70 - Recherche charrue Viaud 3 fers simple pour pièces, Tracteur IH 137 pour pièces, Moto Suzuki ER 21 pour pièces, Passat CL de 1985 pour pièces dont un radiateur Crochet Feu AV AR BR.
✆ 03 84 68 31 87
ou 06 48 17 31 39

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia de 2m appointés 3,1 euros HT/Unité.
✆ 06 16 25 39 34

01 - Vends 400 piquets 1,90 mètres châtaignier fendus 1er choix non appointés 1,60 euros l'unité.
✆ 04 74 39 15 52

21 - Vends paille bottes rectangulaires, 120 x 90, départ ferme, 80 euros la tonne, stocké sous abri (0608)
✆ 06 18 82 42 79

26 - Vends graines de sarrasin triées, 2 euros/kg.
✆ 06 73 81 74 38
06 42 32 05 92

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Vends avoine noire contenant 10% orge, région Corbigny (0403)
✆ 06 74 86 48 57

58 - Agriculteur vend très bon foin, récolte 21 et 22, prix départ chargé 90 euros la tonne (0603)
✆ 06 75 42 31 98

Fourrage

01 - Vends foin PN bottes rectangulaires + enrubanne maïs plante entière dans le 01.
✆ 06 74 63 62 77 hr

01 - Vends fourrage foin + paille en BR 120 X 120 ; 100 euros la Tonne pour le foin (une partie en bio FR Bio10) ; 90 euros la Tonne pour la paille.
✆ 06 81 87 23 48

21 - Vends belle paille bottes carrées, 120 x 90, sous hangar, possible transport (0609)
✆ 06 75 39 31 86

38 - Vends 120 bottes foin MD et 120 bottes paille MD belle qualité.
✆ 06 85 53 17 29

42 - Vends foin et enrubannage de 2022.
✆ 06 83 44 40 13

58 - Vends foin, luzerne, dactyl, botte ronde, région Nevers, 150 euros la tonne (0604)
✆ 06 77 36 09 89

89 - Vends foin balles rondes, 95 euros la tonne (0504)
✆ 06 87 55 68 33

Propriété

26 - Recherche en Rhone Alpes ferme avec terrain, faire proposition.
✆ 06.74.47.20.20

42 - Vends propriété agricole 102 ha, dont 47 en vente maison 240 m2, bâtiments agricoles.
✆ 06 80 85 91 56

71 - Ds le Morvan, vds belle maison de maître 1 ha de terrain + petite maison en fin de travaux avec bât gde écurie construct 2005, 5 ha de terrain pour loisir ou élevage, 60 ha à louer et 4 ha de bois. Étudie tte propo. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, 59 rue du 19 mars 1962, 71000 Mâcon qui transmettra :
✆ Avec la référence 814

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Terrain

38 - Recherche pour agrandissement terrain agricole achat ou location dépt 38 26 69 42 07.
✆ **06 84 95 01 75**

73 - Terrain plat exclusivement agricole de 2514 m2, calme, St Pierre de Genébroz à 800 m d'altitude, exposition SO, source intarissable + petite parcelle. Terrain convient maraîchage, arbo, api. Vue dégagée sur vallée, construction agricole possible.
✆ **06 29 59 36 22**

Divers

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ **06 08 84 27 75**

69 - Chasse 21 groupe d'amis chasseurs recherche 4/5 postés 12 week-end 600 Ha 20 cervidés 40 sangliers 24 chevreuils venaison partagée beau RDV de chasse 40 km Nord Dijon.
✆ **06 19 43 19 97**

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 16 à 18 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (0208)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends reproducteurs charolais inscrits HBC 12/18 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), Garigny.
✆ **06 23 16 10 19**

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois apte à la saillie, vêlages facile, ind. IBR BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0203)
✆ **06 31 23 56 01**

21 - Elevage HBC en IA depuis plus de 40 ans vous propose à la vente 15 taureaux de 16 mois hivernés au pré dont 6 taureaux pour génisses tous génotypés, - Index FN de 101 à 109, - Index Alait de 100 à 112, - Avel de 100 à 111, - IVEMAT de 107 à 127. Parisot Bruno et Vincent - 21210 La Motte Ternant (0304)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 20 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (0303)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, - veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)
✆ **06 98 38 19 62**

38 - Cause cessation lait vend génisses Mo à terme mai ; Vaches Mo en lactation.
✆ **06 78 64 80 58**

42 - Vends taureaux Charolais, HBC, vêlage facile, élevage et viande, livraison assurée. Gaec Cuisset, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12**
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends taureaux Charolais HBC, 16 mois, livraison assurée. Gaec Lapendery.
✆ **06 33 45 64 39**

54 - Gaec des Hirondelles à Lalœuf vends taureaux reproducteur Holstein, bonne génétique.
✆ **07 87 86 70 63**

55 - Elevage Salers vend taureaux 18 mois, origines la ; taureaux de station, troupeau inscrit Hbs.
✆ **06 07 38 58 87**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0404)
✆ **06 47 59 78 09**
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends grand choix de veaux reproducteurs HBC, SC, hétérozygotes et homozygotes + 1 reproducteur HBC SC 3 ans, bonnes valeurs génétiques, origines diverses, livraison assurée. EARL Colmont (0407)
✆ **06 08 78 05 01**
06 99 25 33 53

58 - Vends très bons taureaux HBC, 20 taureaux de 1 an, - 1 de 3 ans, - 1 de 2 ans, toutes garanties sanitaires. GAEC Roubé Fayet - Magny-Cours (0503)
✆ **06 72 77 44 76**
06 27 74 79 50

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origines IA, vêlage facile, SC. EARL Dominique Compot - Thianges (0502)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0602)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)
✆ **06 10 09 65 69**

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL de 12 à 15 mois dont 1 gène sans corne fils de Nesono PP.
✆ **06 71 61 13 16**

71 - Vends taureaux 1 et 2 ans, HBC, grand choix, TGS, EARL Gonnot, 71190 La Tagnière.
✆ **03 85 54 58 92**
ou 06 10 40 54 76

71 - Prends génisses de + de 16 mois en pension à partir d'avril pour 6 mois, 12 génisses maxi.
✆ **06 43 78 99 31**

71 - Vends bons taureaux de 2 ans HBC, TGS, Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - HBC, vend vx 15 mois, trx 2 ans, pères Meloman, Nestor, Okapi (Benas JP) et Ramses (Micaud) + taureau 6 ans + vaches pl. ou suitées, génisse 1 an, génisses 2 ans fraichement IA VF (Jarret Océan Newman P), TGS, livraison. Devillard J-C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ **Mandron Laurent :**
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAECCadoux Père et Fils -89420 St André enTerre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 -**
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ **06 07 96 23 40**

Porcin

42 - Vends porcs fermiers et lapins sevrés, Cuzieu.
✆ **06 78 58 11 39**

Chien

74 - Vends 1 jeune Border Collie, non LOF, nés le 09/06/22, mère N° 250269811820447.
✆ **04 50 43 50 01**

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un AGENT DE REMPLACEMENT en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagé sur le canton de Baugy. Travaux liés à la production animale (bovins, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures.
✆ **Renseignements et candidature par mail : marion.vanneron@agricvl.fr**

38 - Conducteur de Chargeuse sur plateforme de Compostage à Sillans (38). CDD en vue d'un CDI. Réaliser des opérations de mélange, de déplacement,de retournement d'andains et de chargement de compost. CACSR482 C1 et éventuellement E
✆ **04 74 54 65 92**



18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol,semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...), Poste en CDD (du 19/12/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez-nos publications sur Instagram

Connaissez-vous notre page Twitter ?





Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

RECHERCHONS

UN(e) CONSEILLER(ère) EMPLOI FORMATION en CDI temps plein

Après 12 ans d'un joli parcours, une de nos conseillères emploi change de job. C'est avec enthousiasme que nous recrutons donc à Soelis. Un poste sympa, mûri par 25 années d'expérience, et riche de 1 000 choses, bien entouré, laissant une large part aux initiatives, dans une entreprise qui accompagne ses collaborateurs et accorde une grande attention à la personne (besoins personnels pour y trouver son compte, écoute, formation, innovations, idées, ajustements).

Sous la responsabilité de la direction, nous sommes à Soelis en développement dans le secteur de l'emploi agricole et rural, avec une équipe super positive et dynamique de 15 personnes. Nous sommes un ensemblier (groupements d'employeurs et service de remplacement) et nous sommes co-fondateur de la plateforme RH Jura inter consulaire.

MISSIONS : Animation de 3 sections locales du groupement d'employeurs départemental au sein d'une équipe déjà expérimentée (y compris suivi des salariés et entreprises engagées). Prospection des besoins du territoire (émergence, emploi partagé) et participation aux actions des partenaires emploi formation de Soelis. Implique l'équipe Soelis. Rédactionnel, suivi et appui du groupement d'employeurs départemental principalement agricole et viticole (1 000 adhérents, 1 000 salariés, 135 ETP, 100 CDI). Conseil d'entreprise auprès d'agriculteurs en matières RH. Création et suivi des groupements d'employeurs locaux. Participation à la tenue du guichet emploi du département (candidat.e.s qui postulent en agriculture).

Poste basé à Lons le Saunier (39). Permis B et véhicule indispensables.
Voiture de service. 13e mois. Mutuelle santé. Intéressement. Formation.

QUALITÉS ATTENDUES : Sens de l'organisation, rigueur, dynamisme, réel goût pour le travail en équipe, maîtrise de l'animation de réunion, de l'accueil et suivi demandeurs d'emploi, maîtrise réelle de l'informatique, capacité d'écoute active et d'accompagnement de projet, aptitudes relationnelles et résolument optimiste.

Poste à pourvoir dès que possible. CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre OFR-038523-39 à :

Soelis Votre ressource pour l'emploi
Maison des agriculteurs
455 rue du Colonel de Casteljau - BP 420
39006 Lons-le-Saunier CEDEX
Tél. 03 84 35 14 51 - E-mail : accueil@soelis.net

71 - L'entreprise Hydrogéotechnique recherche une(e) mécanicien(ne) confirmé(e) ainsi qu'un(e) alternant(e) pour son agence de Fontaines (71). Tâches confiées : réparations et travaux de maintenance sur des engins de chantier/engins de forage. Réalisation des diagnostics et identifications des pannes et des anomalies. Vous justifiez d'une expérience réussie sur des postes équivalents, dans le milieu agricole ou le domaine des travaux publics. Pour intervenir sur les chantiers, vous devrez disposer du permis B.
✆ **06 45 69 23 95**

Offre de service

74 - La tête dans le guidon ? Pour bien vivre son travail ou son projet collectif, pensez Coaching Médiation. Accompagnement avec terre de potentiels.
✆ **06 45 51 36 92**

Regardez-nous sur YouTube

VOUS CHERCHEZ un complément de revenus ?
Terres de Bourgogne recrute
UN TÉLÉVENDEUR (H/F)
POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE
VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux
NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière (21)
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier
Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

GEOGANE
Société à responsabilité limitée
Ancien capital social : 2 003 610 euros
Nouveau capital social : 2.043.930 Euros
Siège social : 14 Bis rue de Moissey,
21130 AUXONNE
RCS DIJON 454 073 412

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 31 décembre 2022 que le capital social a été augmenté de 40.320 Euros par voie d'apport en nature.En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23006469

MODIFICATION

STRAT DESIGN
Société à responsabilité limitée
au capital de 24 220 euros
Siège social : 73 rue des vieilles vignes –
21600 LONGVIC
802 114 157 RCS DIJON

Par décisions du 30 décembre 2022, l'Associée unique a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter du 31 décembre au 30 avril, l'exercice social en cours sera clos le 30 avril 2023 et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL23006471

MODIFICATION

ATELIER PANEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 73 rue des vieilles vignes –
21600 LONGVIC
499 925 147 RCS DIJON

Par décisions du 30 décembre 2022, l'Associée unique a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter du 31 décembre au 30 avril, l'exercice social en cours sera clos le 30 avril 2023 et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL23006472

MODIFICATION

CDVA CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 120 900 euros
Siège social : 73 rue des Vieilles Vignes -
21600 LONGVIC
501 924 344 RCS DIJON

Par décisions du 30 décembre 2022, les associés ont décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter du 31 décembre au 30 avril, l'exercice social en cours sera clos le 30 avril 2023 et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts. Pour avis. Le Président.

AL23006473

MODIFICATION

MADE IN OUT
Société à responsabilité limitée
au capital de 360 649 euros
Siège social : 73 rue des vieilles vignes –
21600 LONGVIC
829 515 154 RCS DIJON

Par décisions du 30 décembre 2022, l'associé unique a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter du 31 décembre au 30 avril, l'exercice social en cours sera clos le 30 avril 2023 et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL23006474

MODIFICATION

DB REGIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 73, rue des Vieilles Vignes –
21600 LONGVIC
510 191 034 RCS DIJON

Par décisions du 30 décembre 2022, les associés ont décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter du 31 décembre au 30 avril, l'exercice social en cours sera clos le 30 avril 2023 et de modifier en conséquence l'article 17 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL23006478

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION

SCEA VINCENT MARTIAL
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 133 347.15 euros
Siège social : 3 Chemin de Ronde -
21500 ETAIS
342 361 649 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 31 janvier 2023, la dénomination sociale «SCEA VINCENT MARTIAL» par «SCEA BREDELLE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL23006480

TRANSFORMATION

OLMAVIER
Ancienne forme :
Société par actions simplifiée
Nouvelle forme :
société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 8 rue du Morvan
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS DIJON 388 104 754

L'AGE du 19.12.2022, après avoir constaté la nullité de l'AGE du 30.6.2022 relative à la transformation en SAS de la société, a décidé de retransformer la société en SARL et de ré-adopter l'entièreté des statuts de la société sous son ancienne forme de SARL.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts sociales de 15,24 euros chacune.
L'article 2 « objet » des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :
- Vente de tous produits se rattachant à l'alimentation générale
- Vente d'articles de mercerie, bonneterie, confection, produits de ménage et d'entretien, couleurs et peintures, quincaillerie, objets pour cadeaux et décoration, parfumerie, vaisselle, verrerie, jouets, appareils électroménagers, articles pour électricité, disques, articles chaussants, maroquinerie, papeterie, librairie et journaux, blanchisserie
- Utilisation de distributeurs automatiques pour tous objets
- Et d'une manière générale, réalisation de toutes affaires concernant les produits pouvant être vendus dans les supermarchés
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : SARL HOLDESAND, 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY (RCS DIJON 504 624 784)
Directeurs généraux : Monsieur Denis REGNAULT & Madame Sandrine REGNAULT, demeurant ensemble 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Madame Sandrine REGNAULT, demeurant 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY.
POUR AVIS

AL23006490

MODIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ

CABINET AUTOMOBILE BOURGOGNE EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 11 rue Louis de Broglie,
21000 DIJON
RCS DIJON 808 479 653

Aux termes de l'AGO en date du 01/01/2023, il résulte que :
HSC INVEST, SARL au capital de 213.203 €, dont le siège social est 33 rue Humbert de Gillens, 21700 GERLAND, immatriculée au RCS sous le numéro 919 298 349, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Steve CLERGET, démissionnaire.
LEO & MAX, SARL au capital de 213.203 €, dont le siège social est 3 rue de la Combe au Seuret, 21370 VELARS SUR OUCHE, immatriculée au RCS sous le numéro 919 298 661 a été nommée DG en remplacement de M. Nicolas DANDELOT, démissionnaire.
VINVERVAL, SARL au capital de 213.203 €, dont le siège social est Grande rue, 21160 FLAVIGNEROT, immatriculée au RCS sous le numéro 919 298 919 a été nommée DG en remplacement de M. Vincent HAILLOT, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL23006497

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MARC CHRISTOPHE.
EARL au capital de 37 680 euros.
Siège social : 11 rue de l'Aige au Carabin.
21560 ARC SUR TILLE.
778 160 234 RCS DIJON

Suite aux décisions de l'AGE du 16 janvier 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 11 rue de L'Aige au Carabin. 21560 ARC SUR TILLE.

AL23006508

SANÉ

Aux termes d'une délibération du 24 janvier 2023, la collectivité des associés de la société SANÉ, SAS au capital de 2.000 €, dont le siège social est à SAINT APOLLINAIRE (21850) - 8 rue Frédéric Passy, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 912 867 868, a transféré le siège social à IS-SUR-TILLE (21120) – 10 rue François Mitterrand, à compter de ce jour et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL23006510

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

B2J
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social : 1575 Rue de l'Aviation - PC2
21600 OUGES
844.780.304 RCS DIJON

Le 18 janvier 2023, l'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 18 janvier 2023 celle suivante: Cabinet BOIDE Expertises et de modifier les statuts.
Ancienne mention : B2J.
Nouvelle mention : Cabinet BOIDE Expertises.
RCS DIJON.

AL23006521

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

E.A.R.L MJ VIGNES
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital 300 000 euros
Siège social : 9 rue du Comte Jules Lafon –
21190 MEURSAULT
902 640 879 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25 janvier 2023, le Gérant, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 9 rue du Comte Jules Lafon – 21190 MEURSAULT au 7 Route de Monthelie – 21190 MEURSAULT à compter du 1er février 2023.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23006526

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KLC
Société Civile Immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 34 Rue des Saules -
Hameau de Villy-le-Brûlé –
21250 VILLY LE MOUTIER
822 470 175 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 janvier 2023, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 34 Rue des Saules – Hameau de Villy-le-Brûlé - 21250 VILLY-LE-MOUTIER au 4 Route de Beaune – 21250 CORBERON à compter du 13 janvier 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. La Gérance.

AL23006532

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

BERNARD RION
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 195 euros
Siège social : 8 Route Nationale -
21700 VOSNE ROMANEE
829 307 206 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Mélissa DUFOUR de ses fonctions de cogérante à compter du 30 septembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis. La Gérance.

AL23006541

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BOURGOGNE CONCEPTION SARL au capital de 5 000 €. Siège social : 25 rue Benigne Fremyot 21000 DIJON. 888 839 354 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 02/01/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 25 rue Benigne Fremyot, 21000 DIJON au 2 rue des Tulipes 21121 FONTAINE LES DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL23006542

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING DE ST HUBERT
Société par actions simplifiée
au capital de 280 000 euros
Siège social : 34 Rue des Saules –
Hameau de Villy-le-Brûlé
21250 VILLY-LE-MOUTIER
894 263 169 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 13 janvier 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 34 Rue des Saules – Hameau de Villy-le-Brûlé - 21250 VILLY-LE-MOUTIER au 4 Route de Beaune – 21250 CORBERON à compter du 13 janvier 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS. Le Président.

AL23006559

Etude de Maîtres Pascal PETITJEAN et Elvire PETITDEMANGE,
Notaires associés à NANCY
(Meurthe et Moselle),
2, Rue Georges de la Tour.

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision d'assemblée générale du 20 mai 2022 des associés de la société civile immobilière J.VOILLOT ET SES ENFANT, société sise place de l'Eglise à VOLNAY, 21190 MEURSAULT, inscrite au RCS de DIJON sous le n° 344 253 869 a été nommée gérante à compter de cette date en remplacement de M Joseph VOILLOT et Madame Agnès PERRIN, décédés : Madame Isabelle CHARLOT demeurant à BEAUNE (21200), 20 rue des Blanches Fleurs.
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La modification sera effectuée au RCS de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL23006562

TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal du 4 février 2023, il résulte que l'associé unique de la société AIDE TA PLANETE A RESPIRER, SARL au capital de 2.000 €, dont le siège est à HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) – 10, rue du Puits du Clos, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 514 586 478, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter de ce jour. Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées. Les fonctions du gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par un président : Monsieur Kevin POUPON, demeurant à HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) – 10, rue du Puits du Clos. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Si la société vient à comprendre plusieurs associés, les actions se transmettent librement entre associés ainsi qu'entre conjoints et entre ascendants et descendants, et les cessions ou transmissions d'actions à toute autre personne sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL23006564

// GÉRANCE

GLOAGUEN & ASSOCIES
Avocats à la Cour
2 rue au Duc 35000 Rennes

AVIS DE RÉALISATION DE LA FUSION-ABSOPTION

ETABLISSEMENTS PETITPREZ & LAMBAERE
Société à responsabilité limitée
au capital de 162.000 euros
Siège social : 4, avenue de la Marne –
Immeuble le Cartelot – Bâtiment B –
59290 Wasquehal
475 485 132 RCS Lille Métropole

GREEN VENTURE
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 17 rue de Vignery –
21160 Perrigny-lès-Dijon
798 790 358 RCS Dijon

La fusion-absorption de GREEN VENTURE par ETABLISSEMENTS PETITPREZ & LAMBAERE et la dissolution de plein droit sans liquidation de GREEN VENTURE sont devenues définitives à la date du 30 décembre 2022, avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2022 ainsi qu'il résulte des décisions de l'associé unique de la société ETABLISSEMENTS PETITPREZ & LAMBAERE en date du 30 décembre 2022.
L'actif apporté est évalué à 603.689 euros.
Le passif pris en charge est évalué à -333.222 euros.Soit un actif net apporté à 270.467 euros.
La société GREEN VENTURE sera radiée du RCS de Dijon.
Modification aux RCS de Lille Métropole.

AL23006182

// VENTE AUX ENCHÈRES

CABINET DE MAITRE VANESSA CANTALI
8 Bd Thiers
21000 DIJON
07.85.17.83.55

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE MERCREDI 15 MARS 2023 A 11 H 15
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire
13, boulevard Clémenceau à DIJON
Commune de PAGNY LA VILLE (21250) – 25 rue des Prés
Maison et terrain cadastrés :
- Petite construction borgne à usage de dépendance, le terrain constituant une cour commune donnant accès aux propriétés riveraines, cadastré Section AB n° 278 pour une contenance de 2 a 56 ca
- Parcelle en nature de sol qui supporte la construction principale et trois dépendances, cadastrée Section AB n° 280 pour une contenance de 6 a 03 ca
- Bande de terrain en friche, cadastrée Section AB n° 281 pour une contenance de 4 a 66 ca
- Terrain en friche prolongeant le terrain supportant les constructions, cadastré Section AB n° 282 pour une contenance de 9 a 40 ca
- Terre cultivée, cadastrée Section ZH n° 17 pour une contenance de 24 a 41 ca
SUR LA MISE A PRIX DE : 22.000 €
(VINGT DEUX MILLE EUROS)
LES ENCHÈRES NE PEUVENT ETRE PORTÉES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON
Visite : MARDI 21 FEVRIER 2023 à 10 h 30
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judicaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au Cabinet de la SCP BERGERET & ASSOCIES, 14 rue Marey à 21200 BEAUNE
03 80 22 72 34
Maître Vanessa CANTALI

AL23006558

// DIVERS

CHAMPAGNE BOURGOGNE

AVIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 305,62 euros.
Il permet une augmentation de sa valeur de 0,03 % par rapport au 31/12/2021. Il assure un rendement total (y compris dividende) de 1,2 % par rapport au prix de référence au 31 décembre 2021.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 27 janvier 2023 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2023 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL23006493

Connaissez-vous notre page Twitter ?

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 06/02/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ALOXE-CORTON : Vigne AOC ALOXE-CORTON Village - Urbanisme : RNU Objectif : Maintien du fermier
7 a 30 ca
- Les morais: H-19
MOITRON : Terres, landes et bois - Urbanisme: RNU - Objectif : Recherche Investisseur pour maintien du fermier en place
58 ha 71 a 53 ca
- Combe au veau: ZL-2(A)-2(B)-2(C) - Combe au veau sud: B-62 - Combe du prailler: ZK-8-9 - Combe tuin: ZI-2(J)-2(K)-3(J)-3(K)-4(B)-4(C)-4(AJ)-4(AK)-5 - Le breuil: ZN-12 - Le bruleur: ZN-27 - Le coteau: ZE-14-15-16(A)-16(B)
- Le fays aux anes: ZM-19-20-21 - Montmoron: ZO-34 - Proche le fays miclot: ZH-17 - Sous le fays potier: A-79-80-81-84 - Sous montmoron: ZO-15-21 - Sur le chemin d etalante: ZD-34[28](J)-34[28](K)
ASNIERES-LES-DIJON et BELLEFOND : Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles louées
ASNIERES-LES-DIJON : Terres - Urbanisme: zone A, Ap, Ac et N du plu
2 ha 38 a 49 ca
- Au boulois: AB-64-65 - Combe foroin: AC-76[26] - Derriere le bois des grott: D-111 - Derriere le pre: A-162 - La mielle: A-31 - Le bas des crais: D-225 - Le grand trembloy: D-185-186 - Les perrieres: A-103-127
BELLEFOND: Terres - Urbanisme : zone N
14 a 16 ca
- Dame laurence: AC-75
CHAMBOLLE-MUSIGNY, MOREY-SAINT-DENIS et VOSNE-ROMANEE : Objectif : Maintien des fermiers en place
CHAMBOLLE-MUSIGNY : Vignes en AOP Bourgogne et AOP BGO - Bourgogne Aligoté - Urbanisme : RNU -
65 a 66 ca
- Es rues: AD-223[188]-229[185] - Les graviers: AD-105-122-123
MOREY-SAINT-DENIS : Vignes en AOP BGO - Bourgogne Aligoté - Urbanisme : zone Ap du PLU
68 a 68 ca
- Aux aires: AE-55 - Les crais gillon: AD-67-68

VOSNE-ROMANEE : Vignes en AOP Bourgogne - Urbanisme : zone Avs du PLU
15 a 60 ca
- Luteniere: AI-117
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants :
BELLEFOND : Terres – Urbanisme : Zone Aa, Ab, N, AUb et AUI du PLU
8 ha 78 a 61 ca
- 'Au dessus des chenes': AC- 139- 140 - 'Bas du saule': AC- 72 - 'Basses arbues': AC- 54- 59 - 'Champ des rayes': AC- 5- 6- 7 - 'Combe jacquemard': AC- 262 - 'Dessus la cote': AB- 231 - 'En troulot': AB- 165- 166- 167- 171- 172- 173- 177
- 'En valmy': AC- 186- 198 - 'Ez bruniottes': AC- 180- 181- 184 - 'Ez champs messons': AB- 121 - 'Ez longeaux': AB- 92 - 'Fontaine gobin': AB- 103 - 'La planchotte': AB- 207 - 'Le bas des combes': AB- 17- 18- 25
- 'Les chenes': AC- 289- 291- 306- 309 - 'Les ez pres haut': AB- 277[258]- 281[262] - 'Les flots': AB- 44- 45 - 'Les fournieres': AC- 318-319 - 'Les racosins': AC- 517 - 'Mal pertu': AC- 32
77 a 61 ca
- 'Au meix': AC- 527 - 'Derriere le pressoir': AB- 190- 191
2 ha 02 a 90 ca
- 'Dessus la cote': AB- 233 - 'En troulot': AB- 175- 176(AJ)- 176(AK)- 176(AL)- 179-385[174]- 387[180] - 'Fontaine gobin': AB-108 - 'La perriere': AB- 55- 56 - 'Les racosins': AC- 519
1 ha 55 a 87 ca
- 'Derriere le pressoir': AB- 185(A)- 185(Z)-186
BRETIGNY : Terres – Urbanisme : Zone A du PLU
81 a 00 ca
- 'Derriere le bois du roz': ZE- 52
DIJON : Terres – Urbanisme : Zone Ap du PLUi
17 a 33 ca
- 'En valmy': AC- 154- 155- 156- 157- 158
NORGES-LA-VILLE : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
9 ha 12 a 79 ca
- 'En barge': ZK- 8- 9- 14(A)- 14(B)- 18- 24- 27- 170[12] - 'Sur la combe de bellefond': ZK-56- 57- 68- 94- 117- 118- 119- 130- 135- 138
1 ha 64 a 79 ca
- 'En barge': ZK- 201[10] - 'Sur la combe de bellefond': ZK- 85- 86- 96- 101- 104
RUFFEY-LES-ECHIREY : Terres – Urbanisme : Zone Aa et N du PLU
2 ha 36 a 70 ca
- 'Champ perchet': G- 10- 18 - 'La cote': H-662 - 'La noue broquin': H- 656 - 'La piece du saint esprit': H- 90 - 'Le buisson au boeuf': H- 681[17] - 'Les ouzerolles': G- 545
33 a 50 ca
- 'La voie des augrues': H- 652 - 'Les basses ounevieres': H- 602- 605 - 'Les herbues': F-259
ASNIERES-LES-DIJON : Terre – Urbanisme : zone A du plu
42 a 96 ca
- 'Les herbues': AB- 288[154]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/02/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23006530

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : CLM.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 550 euros.
Siège social : 8 Bis Rue HENRI MATISSE, 21800 QUETIGNY.
494769326 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société . Madame Stéphanie BRION, demeurant 8 bis rue henri matisse 21800 Quetigny a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.Pour avis.

AL23006498

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CC
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 13 Rue de l'île
21000 DIJON
Siège de liquidation :
Chez Madame MONOT -
6 Rue des Ateliers
21300 CHENOVE
443 417 357 RCS DIJON

Selon décision du 01/02/2023 au siège de liquidation « Chez Madame MONOT - 6 Rue des Ateliers 21300 CHENOVE », l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Christine DUPUIS, demeurant Chez Madame MONOT - 6 Rue des Ateliers 21300 CHENOVE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL23006506

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES ALOUETTES
Société civile en liquidation
au capital de 63 780 euros
Siège social : 21330 GRISELLES
314 421 587 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal en date du 28 novembre 2022, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL23006512

DISSOLUTION

GREEN FOUNDERS
SAS au capital de 1.600 euros
Siège social : 67 rue des Godrans - 21000 DIJON
898 060 090 RCS DIJON
Le 30/01/2023, par décision unanime, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022. M Lucas COIGNET demeurant 5 cours Général de Gaulle - 21000 DIJON, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 5 cours Général de Gaulle - 21000 DIJON.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DION.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL23006517

DISSOLUTION

Le 04/02/2023, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI ENFANCE,Société civile immobilière au capital social de 15244,90 Euros, enregistrée au R.C.S. du Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon sous le numéro 393 641 022, et dont le siège est domicilié 14 rue des Vignes à OUGES 21600.Après approbation des comptes de l'exercice clos le 02/02/2023, quitus de la gérance et affectation du résultat de l'exercice 2023, la dissolution de la SCI ENFANCE a été votée à l'unanimité à effet au 28/02/2023.Monsieur Alain BOICHOT, domicilié 14 rue des Vignes à OUGES 21600, a été nommé en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation.

AL23006547

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : TOUR MADELEINE
Siège social : 9 rue Léonard - 21190 NANTOUX
Objet social :
- L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole. - La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société. - La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés. - La société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Eric MONTCHOVET, demeurant 9 rue Léonard - 21190 NANTOUX.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés requis pour toute cession, donné par décision collective extraordinaire adoptée par un ou plusieurs associés représentant les trois quarts au moins du capital social
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL23006467

ANNONCES LÉGALES

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT
Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, le 31 janvier 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI INSTITUT UROLOGIE DIJON.
Le siège social est fixé à : DIJON (21000), Maison Médicale Valmy, 4 rue Lounès Matoub.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE SIX CENT VINGT EUROS (1 620,00 EUR)
Les apports sont effectués en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Messieurs Vincent BARBIER demeurant à DIJON, 5 allée Marie Noël, Florian BARDET demeurant à DIJON, 11 boulevard de la Fontaine des Suisses et Alexandre SCHNEIDER demeurant à DIJON, 19 rue Félix Ziem.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
Le notaire.

AL23006482

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27/01/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : **BOLE**
Objet social : acquisition, administration, aménagement et exploitation de biens ou droits immobiliers et toutes opérations s'y rattachant
Siège social : 30 rue Catherine Grandcompain - 21120 IS-SUR-TILLE
Capital : 1200 euros
Gérance : Mme Eugénie LEROY-AMHIS demeurant 30 rue Catherine Grandcompain - 21120 IS-SUR-TILLE
Mme Evelyne BOILLOT demeurant 2 rue Docteur Brulet - 21121 IS-SUR-TILLE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de DIJON

AL23006516

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 12/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : RMS CANTOR. Siège : 15 rue Sambin, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 000 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance juridique, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Maxime ROUILLER, demeurant 15 rue Sambin, 21000 DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL23006540

AVIS DE CONSTITUTION

D'un assp en date du 3 février 2023, il résulte que la société dont la dénomination est GPS, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à CURTIL VERGY (21220) 7 bis rue des Frères Gauthey, et a pour objet l'achat et la revente de tous matériaux, et notamment de tous végétaux, bois, déchets industriels et déchets du bâtiment, le défrichage et l'évacuation de tous végétaux et déchets verts, l'entretien d'espaces verts (travaux de jardinage, élagage, etc), la réalisation de tous travaux de terrassement, d'assainissement et travaux publics, la réalisation de toutes prestations de manutention et de grutage, le transport de marchandises. Le capital est fixé à 1 000 €. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés. Chaque action donne droit à une voix. Certaines cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés. Sauf convention contraire, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Monsieur Giuseppe VALENZISI, demeurant à CURTIL VERGY (21220) 7 bis rue des Frères Gauthey, a été nommé président.

AL23006548

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

CLINIQUE VETERINAIRE DES AMANDIERS
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Vétérinaires au capital de 10 000 euros
Siège social : 167 Route de Dijon - 21200 BEAUNE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 01 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CLINIQUE VETERINAIRE DES AMANDIERS
Siège social : 167 Route de Dijon, 21200 BEAUNE
Objet social : l'exercice de la profession de Vétérinaires
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance :
Madame Aude BREBAN née PONNELLE, demeurant 45 Rue Poterne, 21200 BEAUNE,
Monsieur Damiano SUAREZ-BOCK, demeurant 47 Rue du Pertuis, 21200 BEAUNE,
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJION.
Pour avis
La Gérance

AL23006555

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

Suivant une assemblée générale en date du 20 Septembre 2022, les actionnaires de la SAS GLOBALE PROTECTION, société au capital de 30 000 €, 20 rue des coutériaux 58 180 MARZY (RCS NEVERS 882 874 993) ont décidé de :
Modifier l'objet social de la société qui a pour objet :
- La vente, l'installation, la maintenance de systèmes de sécurité électronique : alarme anti-intrusion, vidéoprotection, gestion des accès, détection incendie et plus généralement de tous dispositifs antivols de sécurité ou de protection des biens.
- La vente, l'installation et la maintenance d'extincteurs ou tout autres systèmes liés à la protection incendie. Et la réalisation de prestations ou plan concernant les activités ci-dessus.
- L'audit, le conseil et la formation concernant l'ensemble des activités sus-nommés.
Et d'une manière générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
De changer le président :
Ancien Président : Société ATHEINAH – 47 rue pablo Neruda – 58 000 NEVERS
Nouveau Président : Nicolas THEVENET – 26 rue des Fonds Bouillants – 58 490 SAINT PARIZE LE CHATEL
Le représentant légal

AL23006505

MODIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ

GAEC ELEVAGE BOURGEOIS

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 249 000 Euros
Siège social : LA FRAGNEAU
58230 MOUX EN MORVAN
RCS NEVERS 441 063 351

L'AGE du 22/12/2022 a décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 270 000 € pour le porter de 249 000 € à 519 000 € par apport en numéraire. Les statuts ont été modifiés en conséquence : ancienne mention 249 000 €, nouvelle mention 519 000 €. L'AGE du 31/12/2022 a pris acte de la démission de M. Pascal BOURGEOIS de son mandat de cogérant avec effet au 31/12/2022. Il n'est pas remplacé. Suivant décisions de l'associé unique en date du 31/12/2022 le GAEC a été transformé en EARL à compter du 01/01/2023 ; Nouvelles mentions : Dénomination : EARL ELEVAGE BOURGEOIS. Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la pêche Maritime. Capital social : 519 000 €. Siège social : La Fragneau 58230 MOUX EN MORVAN. Gérant : M. Sylvain BOURGEOIS, La Fragneau 58230 MOUX EN MORVAN. Cession de parts : les cessions sont libres entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément de l'AGE des associés. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23006484

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DE CHASSY

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 58 396,75 euros
Siège social : CHASSY -
58270 VILLE LANGY
RCS NEVERS n° 339 381 063

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2022, il a été :
- acté la démission par M. Thierry DOZINEL et par Mme Aurélie LODETTI-DOZINEL de la gérance de la société, avec effet immédiat
- acté la nomination à la gérance de la société de M. Henri CHATELAIN, demeurant Le Grand Lugues – 58270 BEAUMONT SARDOLLES, avec effet immédiat
Pour avis
Le Gérant

AL23006481

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EURL GARAGE DES PONTOTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Pontots
58350 SAINT-MALO-EN-DONZIOIS
802 764 852 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 24/01/23, l'associée unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de location de véhicule avec chauffeur (VTC) et de rédiger corrélativement de nouveaux statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23006495

MODIFICATION DU CAPITAL

PHARMACIE GIBE-GAULIARD

SELARL de Pharmaciens
au capital de 470 000 euros
9 Bis Grande Rue
58130 GUERIGNY
750 508 921 RCS NEVERS

Décision du 09/01/2023 : L'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 330 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancien capital social : 470 000 euros, Nouveau capital social : 800 000 euros
Pour avis, La Gérance

AL23006520

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy
(Nièvre),
24, rue Marie Davy

MODIFICATION DU CAPITAL

Par suite de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 15 janvier 2023, les associés de la société dénommée SCI DU MOULIN, Société civile immobilière au capital de 200,00 euros ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), 70 Rue Saint Agnan identifiée sous le numéro SIREN 828 801 951 RCS NEVERS ont décidé de modifier le capital social de 200,00 euros afin de le porter à 400,00 euros.
Ladite augmentation de capital par suite d'apports en nature et en numéraire a été constatée aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHER-BAUDARD, notaire à CLAMECY le 26 janvier2023 avec prise d'effet le même jour.
Sera modifié en conséquence l'article 7 des statuts.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL23006535

AVIS DE TRANSFORMATION EN GAEC

EARL LAUFERON

58120 BLISMES
Au capital social de 220 288,83 euros
RCS NEVERS - N° 399 299 395

Par délibérations d'AGE du 1er janvier 2023, l'EARL LAUFERON a été transformée le 1er janvier 2023 en :
FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : GAEC LAUFERON
SIEGE SOCIAL : Le Chartot - 58120 BLISMES
GERANTS : M. et Mme LAUFERON Denis et Ingrid, demeurant à Le Chartot - 58120 BLISMES
CAPITAL SOCIAL : 220 218 euros divisé en 14 450 parts de 15,24 euros représentant de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 16 novembre 2022.
Pour avis, la gérance

AL23006539

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE de la société SCI ROULHE, société civile au capital de 2 000 euros, ZI de Bargues 15130 SANSAC-DE-MARMIESSE, 539 363 010 RCS AURILLAC, en date du 26/01/2023 a décidé de :
- Prendre acte de la démission de Jean-Marc LHERITIER de son mandat de cogérant, et de ne pas procéder à son remplacement- Modifier la dénomination sociale qui devient « RI63 »,- Transférer le siège Allée Clément Ader - 58500 CLAMECY. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL23006546

SCI DU PRE CHANGEMENT DE GÉRANT

DU PRE SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

au capital social de 7622.45 Euros
Siège social : Donzy le pré
58220 DONZY SIREN
379 242 894 R.C.S. NEVERS

Le 2 Janvier 2023 l'assemblée générale a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M Rémi PICARD et a nommé en remplacement M Renaud FOUCHERE demeurant 5 rue de la justice 58220 DONZY à compter du 1er janvier 2023
Pour avis.

AL23006551

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

TSBAI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 rue Pasteur
21000 DIJON
RCS DIJON 817 906 043

Suivant acte SSP en date du 12/12/2022 enregistré le 22/12/2022 au SIE de NEVERS, dossier 2022 00031339, référence 5804P01 2022 A 00889, Monsieur Jean-Luc BEUGNON, immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 353 683 188, a cédé à la société BEUGNON TP, SARL au capital de 15 000 euros dont le siège social est 22 route de Creule, Les Champs Druy 58250 MONTARON, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 912 044 229, un fonds de commerce de travaux publics, démolition, travaux agricoles, transports de marchandises pour le compte d'autrui, location de véhicules pour le transport routier situé et exploité 22 route de Creule, Les Champs Druy 58250 MONTARON, avec tous ses éléments corporels et incorporels, moyennant le prix de 182 200 Euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/07/2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au Cabinet COGEP AVOCATS 3 rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES.

AL23006395

Notaires

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre)
9 rue René Couard

AVIS DE CESSION

En vertu de l'art L.331-19 du Code forestier, Mr Franck HERIN demeurant à SUILLY LA TOUR (58) avise de son intention de vendre le terrain boisé lui appartenant à CESSY LES BOIS(58220) «La Rouesse» cadastré B n° 158 pour 18a40ca, n° 159pour 62a30ca, n° 160 pour 10a75ca, n° 161 pour 67a90ca, et ZE n° 2 pour 1ha94a00ca, Prix : CINQ MILLE TROIS CENT EUROS(5 300,00 euros), payable comptant à la signature de l'acte,en sus provision droits et frais d'acte.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose de 2 mois à compter de l'affichage en mairie de CESSY LES BOIS de l'avis, soit à compter du 10/02/2023,pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions fixés. Pour les conditions précises, il est renvoyé à l'affichage en mairie. L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée AR ou par remise contre récépissé, à Me JUILLET, notaire à POUILLY/LOIRE. L'absence de réponse dans le délai de 2 mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.
Pour avis. Le Notaire

AL23006492

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY (58800), le 2 février 2023,
La **commune de GUIPY**, n° INSEE 215801325.
A loué à titre de location gérance :
Au profit de Mr Paulo Jorge **PINTO (né le 02/12/1970)**, époux de Mme Ana Maria **NOGUEIRA MARQUES**, demeurant à GUIPY (58420) 27 rue Saint Jacques de Compostelle,
Un fonds de commerce de débit de boissons, bimbeloterie, confiserie, carterie, restauration rapide, dépôt de pains et point chaud pour cuisson du pain, alimentation, dépôt de gaz et tous articles s'y rapprochant, exploité à GUIPY, sous le nom « UN COIN DE CAMPAGNE » à compter de l'inscription du LOCATAIRE-GERANT au Registre du commerce et des sociétés, pour une durée de UN (1) an, renouvelable.
Oppositions seront reçues en l'office notarial de Corbigny, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au BODACC.
Pour unique insertion.

AL23006534

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 27/01/2023 concernant BUFFATIAG, Il fallait lire : transférer le siège social du CD 40, 58640 VARENNES VAUZELLES au 49 route de Corcelles 58180 MARZY

AL23006537

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

SARL MEDIALI

Forme : SARL en liquidation
Siège social : 3 et 3 bis rue des Chaumottes
58660 Coulanges les Nevers
Capital social : 8800 euros
Siren 792 208 258 00014 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 Janvier 2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 Janvier 2023 et sa mise en liquidation amiable.
Sandrine Ducros demeurant 32 route de Chaluzy Saint Eloi a été nommée en qualité de liquidateur . Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées . Le siège de liquidation est fixé au 32 route de Chaluzy 58000 St Eloi au même titre que l'adresse de correspondance.
Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis et mention .

AL23006486

COGEP AVOCATS

Route d'Orléans - BP 89 -

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE PACIFIC

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 152 449,02 euros
Siège : Maizières 58150 GARCHY
Siège de liquidation : 17 Route de l'Abbaye, 58150 ST ANDELAIN
393 732 870 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 18/01/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Annick SOLLET, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de NEVERS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur

AL23006514

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL TAXI TRANSPORT DE LA ROUTE BUISSONNIERE,

Ayant pour sigle TTRB
SARL en liquidation,
au capital de 7 600 euros,
1 Route de Clamecy
58530 DORNECY
751 703 018 RCS NEVERS

Décision du 10.01.2023 : L'Associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31.10.2022, déchargé M. Eric HONNORÉ de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis

AL23006529

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE

RIOLINO MARCEL
SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 euros,
LE BOURG
58420 ASNAN
349 500 629 R.C.S. NEVERS

L'Assemblée Générale du 19.12.2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30.11.2022, déchargé M. Patrick RIOLINO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis

AL23006531

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 1er février 2023 constitution de la
SASU :
AB HOLDING
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 50 rue du Commerce 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet :
La prise de participations dans toutes sociétés existantes ou à créer. La propriété et la gestion de tous biens meubles et immeubles. L'administration d'entreprises, toutes activités de conseil et d'assistance aux entreprises en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion.
Président : Monsieur BLANCHARD Anthony demeurant 13 lieu-dit Sort 18240 BOULLERET
Commissaire aux comptes : Néant
Conditions d'exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23006504

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : HOLY ; Siège social : 74, Rue de Donzy – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : Mme Jennifer MARQUANT dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 9, rue du Général de Gaulle et Mme Muriel TABLET dt à GARCHIZY (58) – 34, allée Pégoud ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL23006507

SCP Francis LHERITIER - Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just -
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Francis LHERITIER,notaire à NEVERS, 6, avenue Saint Just, le 30 janvier 2023,enregistré au SPFE NEVERS 1, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI TERONGIS.
FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 euros), divisé en 40parts de VINGT-CINQ EUROS (25,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 40. Constitué uniquement d'apports en numéraire.
SIEGE SOCIAL : 2685 avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
RCS :Nevers
ASSOCIES : 1) Monsieur Pascal, Claude, Fernand SIGNORET,demeurant à POUGUES LES EAUX (58320), 2685, avenue de Paris,
Né à NEVERS (58000), le 19 juillet 1961.
Epoux de Madame Valérie CABROL,
2) Madame Valérie CABROL, demeurant à POUGUES LES EAUX(58320), 2685, avenue de Paris,
Née à NEVERS (58000), le 20 février 1967.
Epouse de Monsieur Pascal, Claude, Fernand SIGNORET,
Gérance : Monsieur Pascal SIGNORET est nommé premier gérant
Pour avis.
F. LHERITIER

AL23006509

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP signé électroniquement du 02/02/2023 constitution de la SASU :
LE DIAGNOSTIQUEUR NIVERNAIS
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 2, rue Noël Pointe
Objet : - La réalisation de tous les diagnostics et expertises immobiliers, techniques et réglementaires à destination des professionnels ou des particuliers ;
- La mise en place de tout outil, quel qu'en soit le support, pour la gestion des audits énergétiques et techniques à destination des professionnels ou des particuliers ;
- L'activité de courtier en travaux, mise en relation entre le(s) client(s) et l(es) entreprise(s), prise de la qualité d'intermédiaire, apport d'affaires aux entreprises pour tous types de travaux, de construction, de réparation ou de rénovation, fourniture d'un service d'assistance aux clients ;
- Le conseil, l'accompagnement, la formation et toutes autres prestations de services liés directement ou indirectement aux objets visés précédemment ;
Président : M. Gaston FOUILLIT
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Agrément des cessions d'actions: toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL23006522

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à NEVERS du 28/12/2022, il a été constitué une SAS :
Dénomination : HOLDING FRIFRA
Siège : 48 Ter rue des Frères Gayet, 58000 NEVERS
Capital : 300 000 euros
Objet : l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations, français ou étrangers, créées ou à créer, et la réalisation de toutes opérations de toutes opérations d'administration et disposition de ses actifs, par tous moyens et notamment achat, vente, échange, portage, apport, fusion, scission ; les prestations de services de toutes sortes pour ces filiales et participations, en ce y compris la constitution de toutes sûretés et garanties et, en règle générale, toutes activités entrant dans le cadre d'une société de portefeuille.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M Redouane FRIFRA, demeurant 48 Ter rue des Frères Gayet 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
POUR AVIS Le Président

AL23006550

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ZEPHIR 48

SCI au capital de 396 367,44 euros
Siège social : Z.I. des Vauguillettes,
Rue des Clérimois
89100 MALAY LE GRAND
417 876 737 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 11/01/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du Z.I. des Vauguillettes, Rue des Clérimois, 89100 MALAY LE GRAND au 14 Quai Edmond Libert 44560 PAIMBOEUF à compter du 11/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS . Pour avis - La Gérance

AL23006464

NOMINATION DE GÉRANT

EARL DES CABRIS

EARL au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 4 les Gauguins -
89330 PIFFONDS

ANNONCES LÉGALES

789 999 026 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2023 a nommé M. Paul GREBERT demeurant à PIFFONDS (89330), 4 les Gauguins, aux fonctions de gérant à compter de cette date. Pour avis, la gérance.

AL23006466

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA LES CHAMPS DE LA SAUVIN

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 10 000 €
Siège social : 6 la sauvin –
89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
822 171 716 RCS AUXERRE

L'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2022 a pris acte de la démission de Mme Jacqueline BOUTRON de ses fonctions de gérant, et a nommé Mme Caroline CAGNAT, demeurant à SOUGÈRES-EN-PUISAYE (89520), 15 les Billards, aux dites fonctions.
Pour avis, la gérance.

AL23006468

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

HOTEL RESTAURANT MITIGANA

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Avenue Salengro,
89400 MIGENNES
894 600 816 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 07/12/2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de pâtisserie, confiserie, glacier, viennoiserie, dépôt de pain, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23006477

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA VALLET

Au capital de 310.350,00 €
Siège social MERE, 2 rue du Crot de Maligny
R.C.S. : AUXERRE 539 505 198

SCEA VALLET
Au capital de 310.350,00 €
Siège social MÈRE, 2 rue du Crot de Maligny
R.C.S. : AUXERRE 539 505 198

Suivant assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29 décembre 2022, Madame Céline VALLET, demeurant à PAISY COSDON (10160), 8 rue du Cosdon, née à AUXERRE (89000), le 19 juillet 1980 et Monsieur Vincent André GUILLOT, demeurant à PAISY COSDON (10160), 8 rue de Cosdon, né à TROYES (10000), le 25 juin 1978 ont été nommés en qualité de nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Bernadette VALLET démissionnaire.
L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis,

AL23006479

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL DE CHATRES

EARL au capital de 306 000 €
Siège social : les Saulniers -
89220 CHAMPCEVRAIS
494 497 373 RCS AUXERRE

L'AGE du 31/01/2023 a décidé de réduire le capital d'une somme de 51 000 € pour le diminuer à 255 000 €.
Pour avis, la gérance.

AL23006488

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL LES FERMES

EARL au capital de 138 728,61 €
Siège social : chez M. André OPPENEAU –
89310 SAINTE-VERTU
391 395 415 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2022 a pris acte de la démission de M. André OPPENEAU de ses fonctions de gérant et de la nomination aux dites fonctions de M. Alexandre OPPENEAU et de M. Thomas OPPENEAU, demeurant tous deux à SAINTE-VERTU (89310), 1 grande rue.
Pour avis, la gérance.

AL23006501

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

EUROPODIUM MATERIELS & SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 Voie Romaine,
67210 GOXWILLER
883 328 973 RCS SAVERNE

Aux termes d'une décision en date du 18 janvier 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 15 Voie Romaine, 67210 GOXWILLER au 3 rue des Prés – 89170 ST FARGEAU à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAVERNE sous le numéro 883328973 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Président : La société CLEANDRE, Société par actions simplifiée au capital de 4 563 000 euros, dont le siège social est 3 Rue des Prés, 89170 ST FARGEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 532 883 030 RCS AUXERRE, représentée par Monsieur Jérôme LOUAULT, Président. Aux termes d'une décision en date du 18 janvier 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23006511

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (GREFFE D'ARRIVÉE)

VITO SCI au capital de 160 euros Siège social : 7 Chemin des Cures 77480 MONTIGNY-LE-GUESDIER 447 642 869 RCS MELUN Le 17/01/2023, l'AGE : a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 128 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : 160 euros Nouvelle mention : 288 euros, a décidé de transférer le siège social au 36 Route de Longueron 89300 JOIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de Melun fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens.

AL23006518

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

PRÉSIDENT ET DÉNOMINATION SOCIALE

Dénomination : OPC CONCEPT.
Forme : SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 7 Rue de Sancey, 89100 SENS.
914 992 250 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2023, l'associé unique a décidé de nommer à compter du 31 janvier 2023, en qualité de président monsieur Dylan NARDONNE, demeurant 9 Rue Saint Sulpice, 89140 SAINT-SÉROTIN en remplacement de monsieur Jean-Louis DEVILLER.L'associé unique a aussi décidé de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination OPC CONSTRUCTIONS à compter du 31 janvier 2023.
Mention sera portée au RCS de SENS.
Le Président

AL23006527

CHANGEMENT DE GÉRANT

CABINET PARAMEDICAL DE L'HOTEL DE VILLE

SCM au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 5, Rue de l'Hôtel de Ville
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
402 272 348 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 16/01/2023 : M. Xavier LOBET, demeurant 6 Rue de Sergines, Lieu-dit Chalopin, 89140 MICHERY, et Mme Isabelle DELION, demeurant 15 Rue des Maréchaux 89150 ST VALERIEN, ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée illimitée en remplacement de Mme Emilie MOREL. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis -La Gérance

AL23006545

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

NESTAFFAIRE

SAS au capital de 5.000 €
Siège social : 5 route de Dilo
89320 ARCES DILO
510 264 864 RCS SENS

Par décision du 20/12/2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'agent commercial, l'activité d'intermédiaire. L'article 4 des statuts a été complété en conséquence. Mention RCS de SENS.

AL23006561

DÉMISSION DE GÉRANT

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DU VAL DE L'ARMANCON

Société civile au capital de 3 000 €
Siège social : ROUTE DE TOUTRY - VIGNES –
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE
RCS AUXERRE N° 822 900 486

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2022, M. Thomas POUSSIER a démissionné de ses fonctions de gérant, avec effet immédiat.
Pour avis
Le Gérant

AL23006563

// GÉRANCE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par M. Jean-Pierre D'HENIN, demeurant 37 Boulevard du Mail - 89100 SENS, immatriculée au Rcs de SENS sous le numéro 409 052 768, à l' EURL MARBRERIE DU MAIL D'HENIN, dont le siège social se situe 37 Boulevard du Mail - 89100 SENS, immatriculée au Rcs de SENS sous le numéro 707 280 350, représentée par M. Jean-Pierre D'HENIN en sa qualité de gérant, du fonds artisanal de pompes funèbres exploité au 37 Boulevard du Mail - 89100 SENS, prend fin le 31 janvier 2023.

AL23006483

Notaire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELINNOTAIRES & CONSEILS22 rue du Puits des Dames89000 CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Suivant acte reçu par Me Laure BERTHELIN, notaire à AUXERRE le 18 octobre 2022 enregistré au SPFE d'AUXERRE le 20octobre 2022, dossier 2022 00070709 référence 8904P01 N01045
la société VIT1CHAUFFEUR, SAS unipersonnelle au capital de200 euros, dont le siège est à AUXERRE (89000) 4 rue des Senons, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro811996461 a cédé à la SARL VEHICULES VOYAGES dont le siège est à SOUCY (89100) 7 rue Jean Cousin, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 841414410 le fonds artisanal de location de véhicule de tourisme avec chauffeur, chauffeur privé sans véhicule, transport en moto, transport de bagages, de colis et de véhicules sur plateau remorque exploité à AUXERRE (89000) 4 rue des Senons connu sous la dénomination VIT1CHAUFFEUR il est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro 811 996 461, ledit fonds comprenant l'enseigne et les véhicules, moyennant le prix de VINGT CINQ MILLE euros, s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUINZE MILLE euros (15000.00 euros)
- au matériel (véhicules) pour DIX MILLE euros (10 000.00euros)
ledit prix payé comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.
L'entrée en jouissance a été fixée au même jour.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me BERTHELIN, notaire à AUXERRE (Yonne) 22 rue du Puits des Dames pour la correspondance et pour la validité.

AL23006519

SCP Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE 89000,
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE(Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre**, le 23 janvier 2023, enregistré à AUXERRE,le 25/01/2023 dossier 2023 00005077 réf 8904P01 2023N00109
a été cédé par :
Madame Sylvie **RIOTTE**, Commerçante, demeurant à AUXERRE (89000) 15 boulevard Vaulabelle.
Née à AVALLON (89200) le 9 juillet 1970.
Divorcée de Monsieur Christophe **DEMARGER** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de AUXERRE (89000) le 14 décembre 2015, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Au profit de :
La Société dénommée **LE CHOUQUET'S**, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à AUXERRE (89000), 18 place Charles Surugue,identifiée au SIREN sous le numéro 922441209 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Un FDC de briocherie, viennoiserie, boulangerie, pâtisserie, traiteur, salon de thé,restauration rapide sis à AUXERRE (89000) 18 Place Charles Surugue, lui appartenant,connu sous le nom commercial LE CHOUQUET'S, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 808 903 926.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (55.000,00EUR),
au matériel pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006524

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 26 janvier 2023, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 30/01/2023, dossier 2023 00006204, référence 8904P01 2023 A 00194,
La Société A2J,
société par actions simplifiée au capital de 400 euros, dont le siège social est 12 lieudit Ville Perdue 89130 LEUGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 480 187 921 RCS AUXERRE,
A CEDE
à La Société A2C,
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 3, impasse des ruelles 89240 BEAUVOIR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 921 847 539 RCS AUXERRE,
un fonds de commerce d'éditions du magazine gratuit « LE CRIQUET MAGAZINE DE L'AUXERROIS ET DE LA PUISAYE FORTERRE » sis 12 lieudit Ville Perdue 89130 LEUGNY, pour lequel la société A2J est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 187 921 RCS AUXERRE et à l'INSEE sous le numéro SIREN 480 187 921 00014, code APE 63.91Z moyennant le prix de 90 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 15 janvier 2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à la nouvelle adresse du fonds cédé pour la validité et pour la correspondance au cabinet SJB – société d'avocats – 43, rue du Clos 89000 AUXERRE.
Pour avis

AL23006525

// ENQUÊTE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

En application des dispositions de Madame le Maire de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS en date du 26 janvier 2023 (arrêté n° 2023/01/02), il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement et le projet d'aliénation d'une partie (67 m²) du chemin rural n° 43.
Une enquête publique relative au déclassement d'une partie (67m²) du chemin rural n° 43 aura lieu sur le territoire de la commune de Saint-Martin-des-Champs pour une durée de **16,5 jours du lundi 27 février 2023 à 9h00 jusqu'au mercredi 15 mars 2023 à 11h30** et portera sur le projet suivant :
- Déclassement et aliénation d'une partie (67m²) du chemin rural N°43.
Madame Jacqueline LAROSE, ingénieur sanitaire en retraite, a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Saint-Martin-des-Champs, du lundi 27 février 2023 à 9h00 jusqu'au mercredi 15 mars 2023 à 11h30 aux jours et heures suivantes à : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et le mercredi 15 mars 2023 de 9h00 à 11h30.
Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Saint-Martin-des-Champs, les :
Lundi 27 février 2023 de 9h30 à 11h30
Mercredi 15 mars 2023 de 9h30 à 11h30
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou les adresser par correspondance ou par courriel à Madame le Commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Martin-des-Champs 2 place de l'église 89170 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS ou par mail : mairie-st-martindeschamps@wanadoo.fr.
A Saint-Martin-des-Champs, le 2 février 2023
Le Maire
Bernadette HERMIER

AL23006549

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, le M**ardi 14 mars 2023 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation à **VALLERY (89150) 4 rue Pasteur**
de 155 m² environ (hors grenier). Elevée sur rez-de-chaussée, étage et grenier.
De 5 pièces principales. Avec **Préau, cour, jardin, appentis, atelier, porche, cave.**
Le tout sur **un terrain d'une contenance de 05 ares 92 centiares.**
Occupée au 25 mai 2021 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 74.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 21/00672, à la **SCP d'Avocats REGNIER SERRE FLEURIER FELLAH GODARD,** Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85**
Sur « **www.avoventes.fr** »
VISITE sur place le Mardi 07 mars 2023 de 10 H 30 à 11 H 30

AL23006404

// DIVERS

VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/01/2023 à MONTREUIL, enregistré à AUXERRE le 27/02/2023, sous les mentions Bord. n° 202300005940, Case n° 8904P012023A00190,
AIZA, SARL au capital de 1 000 €, 1 rue Fourier 89000 AUXERRE, 877 976 902 RCS AUXERRE,
a cédé à ESHAL, SARL au capital de 1 000 €, 1 rue Fourier 89000 AUXERRE, 000 000 000 RCS AUXERRE,
le fonds de commerce de **Fonds de commerce**, exploité 1 rue Fourier.
Prix : 20 000 €
Entrée en jouissance : 19/01/2023
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale 1 rue Fourier.

AL23006485

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 26 avril 2008,
Mme Margaret Elizabeth MCKINLAY, retraitée, épouse de M. Brian William CLOUGHLEY, dmnt à VOUTENAY-SUR-CURE (89270) 9 Rue du Puits Fichon, née à DUNEDIN (NOUVELLE-ZELANDE), le 3 octobre 1946, décédée à VOUTENAY-SUR-CURE (89270) le 2 février 2022, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julie GOGUELAT, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL Sylvie LELIEVRE, Notaires et Conseils », titulaire d'un Office Notarial à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 31 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Julie GOGUELAT, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis,
Le notaire

AL23006489

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 29 octobre 2005, Mme Gabrielle LAZARDEUX, retraitée, demeurant à THIZY (89420) à la Maison de Retraite de THIZY 30 rue Pierre Burlot, née à SAINT-AGNAN (58230), le 10 août 1928, veuve de Monsieur Maurice Pierre ROBERT et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AVALLON (89200) (FRANCE), le 18 décembre 2022, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL Sylvie LELIEVRE, Notaires et Conseils », titulaire d'un Office Notarial à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 31 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Le notaire

AL23006491

CHAMPAGNE BOURGOGNE

AVIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 305,62 euros.
Il permet une augmentation de sa valeur de 0,03 % par rapport au 31/12/2021. Il assure un rendement total (y compris dividende) de 1,2 % par rapport au prix de référence au 31 décembre 2021.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 27 janvier 2023 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2023 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL23006494

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Yonne

AVIS

Commission Départementale d'Aménagement Commercial
Réunie le 25 janvier 2023, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser l'extension par démolition/reconstruction d'un supermarché sous l'enseigne « Aldi» sur la commune d'Avallon, pour une superficie totale de 996,7 m² de surface de vente, au profit de la SAS Immaldi & Cie, dont la direction régionale est située 13, rue Clément Ader - 77230 DAMMARTIN EN GOËLE.

AL23006502

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Nicolas DUVAL, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jean-Jacques GENET et Nicolas DUVAL », titulaire d'un Office Notarial à SENS, 9 boulevard Maupéou,** CRPCEN 89071, le 25 janvier 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la SEPARATION DE BIENS entre :
Monsieur Gougoua Philippe **AKE**, Opérateur chef Valeo intérimaire, et Madame Aurélie Marie-Pierre **LAVATER**, Infirmière, demeurant ensemble à COURTOIS-SUR-YONNE(89100) 8 rue Mozart.Mariés à la mairie de RUEIL-MALMAISON (92500) le 10 novembre 2017 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Etude du notaire rédacteur de l'acte où domicile a été élu.
Pour insertion
Maître Nicolas DUVAL

AL23006523

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA SOCIÉTÉ « SARL CASA PRESTO »,

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 8 000,00 €uros
Siège social : 1, bis Bld de Verdun
à SENS 89100
RCS SENS 451 279 566

L'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 03 janvier 2023 à 14 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à Mr GACEUR Foued, liquidateur, domicilié 4 rue du Palais de Justice à SENS 89100 et constate la clôture de liquidation à compter du 31/12/2022.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du tribunal de Commerce de SENS.
Le Liquidateur.

AL23006465

DISSOLUTION ANTICIPÉE

C.E.N.D.

SCI en liquidation Au capital de 152,45 euros
Siège social : 9 rue Saint Ange
89320 VILLECHETIVE
Siège de liquidation :
14 Quai Edmond Libert
44560 PAIMBOEUF
344 779 004 RCS SENS

L'AGE réunie le 30/09/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Claude SALLEY, demeurant 14 Quai Edmond Libert 44560 PAIMBOEUF, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 14 Quai Edmond Libert 44560 PAIMBOEUF. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis -Le Liquidateur

AL23006462

CLÔTURE DE LIQUIDATION

C.E.N.D.

SCI en liquidation
au capital de 152,45 euros
Siège social : 9 rue Saint Ange
89320 VILLECHETIVE
Siège de liquidation :
14 Quai Edmond Libert
44560 PAIMBOEUF
344 779 004 RCS SENS

L'AG réunie le 03/01/2023 au 14 Quai Edmond Libert 44560 PAIMBOEUF a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Claude SALLEY, demeurant au siège de la liquidation, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 30/09/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis -Le Liquidateur

AL23006463

AVIS DE DISSOLUTION

SCI LES BLAIREAUX

L'associé unique de la SCI LES BLAIREAUX, société civile immobilière au capital de 100 €, dont le siège social est 1 rue Sylvestre Sourd, 89700 DANNEMOINE, RCS AUXERRE 523 012 136, a décidé en date du 31/12/2022 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice JEANNEZ, demeurant 1 rue Sylvestre Sourd, 89700 DANNEMOINE, pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis, le liquidateur

AL23006470

AVIS DE DISSOLUTION

PEBIX

Société par actions simplifiée
au capital de 208.800 €
siège social : Chemin de la Renauderie,
89150 DOLLOT,498 529 213 RCS SENS

La société PEBIX a établi par acte sous signature privée en date du 31 octobre 2022, un projet de fusion avec la société AVEM, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 7.680.270 euros, dont le siège social est CS 10038, 14, rue Louis Blériot, 35172 Bruz Cédex, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 330 447 236 RCS RENNES.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 6 novembre 2022 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion.La fusion a, aux plans juridique, comptable et fiscal un effet différé au 31 décembre 2022 à 24 heures.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société AVEM HOLDING (421.287.996 RCS LYON) étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés PEBIX (498 529 213 RCS SENS) et AVEM (330 447 236 RCS RENNES) depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société PEBIX s'est trouvée dissoute sans liquidation au 31 décembre 2022 à 24 heures et la fusion a été définitivement réalisée.
Pour avis

AL23006499

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI LES VILLES PERDUES.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1524 euros.
Siège social : LES VILLES PERDUES, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
344658208 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022. Monsieur Claude BUSSON, demeurant 5 chemin du pressoir - Dicy 89120 Charny Oree de Puisaye a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.Pour avis.

AL23006500

AVIS DE DISSOLUTION

SASU AS AGENCY

SIRET : 89301818400018
CAPITAL SOCIAL : 10 000€
SIEGE SOCIAL : 4 RUE SAINT SAUVEUR
DES VIGNES
89100 SENS

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 01/02/2023 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS KOOKAÏ** 29, Place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre (prêt-à-porter) RCS PARIS 399.292.994. Date de cessation des paiements : 15/01/2023. Administrateur judiciaire : SELARLU ASCAGNE AJ en la personne de Me Julie Lavoir 25 Bis, Rue Jasmin 75016 Paris, avec mission d'assistance. Les créances sont à déclarer entre les mains du Mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Me Valérie LELOUP-THOMAS 102, rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006515

Par décision de l'associé unique en date du 31/12/2022
Entérine les résolutions suivantes
Dissolution anticipée de la SASU AS AGENCY en date du 31/12/2022
LIQUIDATEUR : MR ALESSANDRO SALOMONI associé unique et président
Demeurant au 40 rue Emile Zola 89100 Sens
Siège social de la liquidation : 4 rue Saint Sauveur Des Vignes 89100 Sens
Greffe compétent : RCS DE SENS

AL23006533

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI NICOLE ET PATRICE RENAULT.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 236000 euros.
Siège social : 51 Rue de l'Yonne, 89500 MARSANGY.
884081092 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022. Madame Nicole RENAULT, demeurant 7 Quai des Marchands, bâtiment E13 14800 DEAUVILLE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
La liquidatrice

AL23006496

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI NICOLE ET PATRICE RENAULT.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 236 000 euros.
Siège social : 51 Rue de l'Yonne, 89500 MARSANGY.
884 081 092 RCS de SENS.Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice Madame Nicole RENAULT demeurant 7 Quai des Marchands, Bâtiment E13, 14800 DEAUVILLE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
La liquidatrice

AL23006536

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 19/01/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : L'ANNEXE Capital : 500€ Siège social : 4 route de Clamecy 89450 Vezelay Objet : location de meublés, prestations hôtelières, traiteur, cours de cuisine Durée : 99 ans. Président : Mme Corsin Carole demeurant 16 place du champ de foire 89450 Vezelay La cession d'action à un tiers est soumise à agrément. Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. RCS Auxerre

AL23006352

AVIS DE CONSTITUTION

DOCTEUR VINCENT CLERT
SELARL de médecin
au capital de 175 000 euros
Siège social : 3 Impasse Saint Vincent
89100 SAINT DENIS LES SENS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT DENIS LES SENS du 13/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SELARL. Dénomination sociale : DOCTEUR VINCENT CLERT. Siège social : 3 Impasse Saint Vincent, 89100 SAINT DENIS LES SENS. Objet social : l'exercice de la profession de médecin, et plus particulièrement dans la sphère ORL. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 175 000 euros. Gérance : M. Vincent CLERT, demeurant 31 Route de Dollot, 89150 VILLEBOUGIS. Immatriculation au RCS de SENS. Pour avis -La Gérance

AL23006460

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er janvier 2023, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Dénomination sociale : DOMAINE SAINT PIERRE.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 4 000 €.
Siège social : 15 rue du Panonceau - 89800 CHABLIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire : 4 000 €.
Gérant : M. Patrice VOCORET demeurant 21 rue de Chichée - 89800 CHABLIS.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles conclues entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, un fondateur.

AL23006487

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination OPTIQUE LW, une SAS au capital de 4.000 euros, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 15, av. de Worms, ayant pour objet l'exploitation d'un magasin d'optique. Il a été procédé à la nomination de Mme Karine WAGNON 683 bis, chemin de St-Martin 83119 BRUE-AUBRAC en qualité de Président. Accès aux assemblées - vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable du Président. Inaliénabilité des actions : sauf exception, les actions sont inaliénables pendant une durée de 3 ans. La société sera immatriculée au registre du commerce d'AUXERRE.

AL23006503

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination CINEMA CONFLUENCES CARQUEFOU, une SAS au capital de 1.000euros, ayant son siège social à SENS (89100) Impasse Edouard Charton ayant pour objet l'exploitation de salles de cinéma, vente de produits associés, location de salles, création et organisation d'évènements. Accès aux assemblées - vote : Tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : Le cessionnaire d'actions n'est pas soumis à l'agrément des associés. En outre, il a été procédé aux nominations suivantes : Président : CINESSOR, SAS au capital de 2.200.000euros, siège social à SENS (89100) Impasse Edouard Charton, 534 416 631 RCS SENS. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL23006528

Suivez-nous sur notre page Facebook

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur - Tablette - Smartphone



// SOLIDARITÉ

La traversée du désert pour une bonne cause

Trois mères de famille rhodaniennes se sont lancé un défi insolite : participer à un trek dans le désert afin de récolter des fonds pour le Secours populaire. Une expérience de vie.

Ces trois Rhodaniennes ne pensaient pas accomplir un tel exploit dans leur vie. Et pourtant, ensemble, elles ont traversé le désert. L'idée a germé dans la tête de Nathalie Marcellier, agent immobilier de 56 ans, originaire de Vaugneray, qui se passionne depuis des années pour les treks et raids féminins. À force de voir des proches participer, Nathalie s'est lancée le défi de participer, elle aussi, à l'une de ces grandes aventures. Elle en a alors parlé à deux membres de son club d'équitation, également avides de challenges : Séverine Jacouton, 47 ans, analyste en Recherche et développement et Laurence Massin, 53 ans, ingénieure en chimie. Si elles ont toutes trois des caractères et des parcours de vie très différents, ces trois mères de famille se retrouvent autour du goût de l'aventure.



Crédit © Maienga / Trek'In Gazelles.

Les paysages lunaires resteront gravés dans la mémoire des trois participantes de l'équipe 69.

25 880 € reversés au Secours populaire

« Lorsque Nathalie m'a parlé du Trek'In Gazelles, j'ai tout de suite dit oui. Par goût de la compétition. Car j'avais envie de relever ce challenge, de réaliser un exploit sportif », se souvient Laurence. *« Moi j'ai aussi été très intéressée par le fait qu'on allait devoir s'orienter uniquement avec une carte et une boussole,* ajoute Séverine. *De plus, il s'agit d'une course qui a du sens, qui est 100 % féminine et solidaire puisqu'il s'agissait de marcher en soutien à deux associations ».*

Le concept de cette course inédite (voir encadré) est en effet largement tourné vers deux objectifs à la fois solidaires et écoresponsables. Lorsque les participantes *« pointent »* un *check point* sur leur parcours, les organisateurs versent 5 € dans une cagnotte en faveur du Secours populaire. Cette année, 25 880 € ont ainsi été reversés à l'association française spécialisée dans le soutien matériel, médical, moral ou juridique aux personnes en difficulté.

Six cents femmes au milieu du désert

Cette année, six cents femmes se sont lancées dans cette folle aventure au milieu du désert marocain, lors de deux sessions organisées en novembre. Laurence, Nathalie et Séverine ont participé à la première, du 11 au 14 novembre. Elles portaient le dossard n° 69 : un bon présage pour ces Rhodaniennes surmotivées, surnommées Les Lyonnes de SéLaNa. En amont, le trek leur a demandé des mois de préparation. *« Nous avons créé une association à but non lucratif afin de récolter les fonds nécessaires à l'inscription,* raconte Séverine. *Nous avons alimenté des pages sur les réseaux sociaux pour présenter notre démarche. Puis nous avons fait appel à des sponsors. Et nous avons également commercialisé des objets que nous avons créés à partir de bois flotté. Ça a été un sacré investissement ! »*

Et puis, les trois mères de famille ont également dû se préparer physiquement : régulièrement, lorsque leurs métiers le leur permettaient, elles ont marché ensemble. *« On a également participé à un week-end de formation à la lecture sur carte et à l'utilisation de la boussole ».* Enfin, il a fallu acheter l'équipement nécessaire à ce terrain de jeu si particulier qu'est le désert. *« La question de l'équipement est centrale »,* estime Laurence. *« Lors de la dernière étape par exemple, Nathalie a eu des gros soucis avec ses guêtres qui auraient pu être vraiment pénalisants. En effet, ils étaient là pour empêcher le sable de rentrer dans nos chaussures, ce qui à la longue peut engendrer des blessures aux pieds. Alors on s'est débrouillé avec des straps (bande de maintien utilisée pour la contention articulaire, ndlr) et des épingles à nourrice pour rendre les guêtres de Nathalie efficaces et pouvoir terminer la course ».* Ce genre d'épreuve soude les liens et pousse à la solidarité, relatent en chœur les trois participantes.

Jusqu'à douze heures de marche en plein soleil

Car, même bien préparé, un trek dans le désert reste un défi exigeant. Après avoir arpenté une vingtaine de kilomètres chaque jour, à raison de onze à douze heures de marche, chaque soir les participantes devaient se pencher sur le parcours du lendemain, qu'elles découvraient. *« Avec la fatigue de la journée, il était quelques fois difficile de se concentrer »,* se souvient Laurence. *« Parfois on était bien moins pertinentes sur les calculs de visées »,* plaisante sa coéquipière Nathalie. *« Il a fallu apprendre à s'orienter, dans un environnement qu'on ne connaissait pas. Avec des températures flirtant avec les 40 °C à l'ombre,* se remémore Séverine. *Et justement, il n'y avait pas d'ombre. Dans le désert, on est toujours en plein soleil ».* Des souvenirs qui ravivent certaines craintes de Laurence : *« le plus gros risque était la déshydratation. Nous partions avec 1,5 à 3 litres d'eau. Et il y avait des points de réapprovisionnement réguliers sur le parcours. Malgré cela, deux participantes ont dû être réhydratées pour pouvoir repartir le lendemain ». « Pour ma part, ce n'est pas la chaleur qui a été le plus difficile. J'ai surtout rencontré des difficultés avec la marche car j'ai des problèmes d'arthrose. J'ai beaucoup souffert le premier jour, mais je suis extrêmement fière d'avoir réussi à me dépasser et à surmonter la douleur »,* ajoute Séverine, émue. Et puis il y a eu d'autres douleurs à surmonter. Comme celle de Nathalie, qui a été confrontée à un événement tragique qui a failli empêcher l'équipe de participer. *« Pour moi, ce trek a eu une signification très particulière. En effet, j'ai su que ma mère était décédée une heure avant d'arriver sur le campement de départ. Si j'arrêtais, l'aventure s'arrêtait pour tout le monde. C'était un engagement fort »,* révèle Nathalie.

« Il faut se faire confiance »

Et puis collectivement, toutes les trois ont découvert la difficulté à s'orienter dans cet environnement inhabituel. *« Le premier jour quand on a vu notre classement, ça nous a démoralisées,* raconte Séverine. *On était 68e ».* Alors, le soir même elles ont décidé de changer de stratégie et de délaisser les points bonus les plus difficiles au profit de ceux plus accessibles, qui leur feraient perdre moins de distance et d'énergie. *« Et puis, on a mieux gardé notre cap »,* ajoute Nathalie. *« Il faut dire qu'au début on a beaucoup douté en voyant les autres équipes de Gazelles prendre des chemins différents,* explique Laurence. *Cette aventure nous a appris qu'il fallait se faire confiance ».* Une stratégie qui a porté ses fruits et leur a permis de finir la course 38e au classement : un résultat qu'elles jugent tout à fait satisfaisant pour une première participation. D'autant que Nathalie, Laurence et Séverine sont revenues en France avec une multitude de sources de satisfaction plus personnelles, comme la découverte du désert et de ses *« paysages lunaires magiques »,* se souvient Laurence, qui, à son retour, était débordante d'énergie. *« Ma tête est restée là-bas pendant un long moment. D'autant que j'étais portée par la fierté de mes proches »,* lâche-t-elle, émue. La larme à l'œil, Séverine se souviendra toute sa vie de ces quelques jours qui ont changé sa vie : *« ça m'a permis de me poser pas mal de questions et de trouver des réponses. Cela m'a prouvé que rien n'est impossible et qu'il faut se faire confiance ».* Alors, malgré les difficultés, toutes trois se l'avouent dans un sourire : si c'était à refaire, elles traverseraient à nouveau le désert… sans hésitation et pour la bonne cause.

Leïla Piazza



Crédit © Maienga / Trek'In Gazelles.

Durant 4 jours, Nathalie, Séverine et Laurence ont dû affronter la chaleur du désert marocain.

Un défi sportif mais aussi tactique

S'il nécessite des capacités physiques évidentes, la réussite de ce challenge sportif exige également d'autres compétences : le sens de l'orientation et l'élaboration d'une stratégie d'équipe. Les participantes du Trek'In Gazelles doivent en effet, sans GPS ni téléphone, s'orienter dans le désert marocain. Pour cela, elles disposent de cartes à l'échelle 1/50 000e, d'un tirage d'une photographie satellite à l'échelle 1/25 000e, avec les latitudes et longitudes nécessaires à la pose des check points (CP) de chaque épreuve, d'une boussole ou d'un compas de visée, d'un rapporteur breton et d'une règle magique permettant de poser directement les CP sur la carte. L'orientation est centrale puisqu'il s'agit non pas de rejoindre deux CP le plus vite possible, mais en parcourant le moins de kilomètres possible. Chaque épreuve comporte un certain nombre de CP obligatoires. Toute équipe qui loupe un CP est pénalisée de cinq points pour celui manqué mais également pour tous les suivants qui ne seront pas comptabilisés. Le règlement ajoute des CP bonus permettant de récupérer des points, allant de 0,5 à 3 en fonction de leur difficulté. Ainsi chaque soir, les équipes établissent un parcours pour l'épreuve suivante. Et en fonction de ce choix, les organisateurs calculent la distance idéale à parcourir pour relier les différents CP. Chaque kilomètre parcouru en plus de cet idéal donne lieu à des points de pénalités.

LOISIRS

// LIRE, ÉCOUTER, VOIR…

Le grand livre des réseaux sociaux

La génération des Millenials est née avec Internet, le web et les réseaux sociaux. Devenus adultes, ces futurs clients attendent des entreprises qu'elles viennent à eux sur leurs réseaux, avec leurs «codes», privilégiant vidéos, images, mêmes, gif et autres « langages » à apprendre.

La génération des Millenials est née avec Internet, le web et les réseaux sociaux. Devenus adultes, ces futurs clients attendent des entreprises qu'elles viennent à eux sur leurs réseaux, avec leurs «codes», privilégiant vidéos, images, mêmes, gif et autres « langages » à apprendre.

Si l'on pouvait résumer l'informatique moderne par les Gafam, Microsoft a démocratisé l'ordinateur PC, Google l'annuaire du web, Apple les smartphones (iPhone 2007), Facebook les réseaux sociaux et Amazon l'e-commerce. Tout un écosystème en perpétuelle évolution en réalité, dur à suivre pour les petites entreprises.

Pour les petites entreprises, telles que celles agricoles ou viticoles, les réseaux sociaux peuvent devenir des outils de communication puissants, voire permettant de faire du commerce. Les réseaux sociaux ont abaissé les coûts d'approche, mais, demandent en contrepartie du temps pour les maîtriser et les alimenter régulièrement, pour avoir des « *communautés* » engagées qui vont vous suivre et faire votre propre promotion (viralité).

Faute de moyens pour faire appel à un Community manager, un nouveau métier du web, la plupart des entreprises, associations ou particuliers gèrent deux-trois réseaux sociaux eux-mêmes. Mais souvent, les résultats sont décevants…

Le « Grand livre des réseaux sociaux » de Samuel Bielka, spécialiste des réseaux sociaux, invite à découvrir les grandes techniques utilisées par des professionnels de la communication digitale, toutes applicables quels que soient votre niveau et vos objectifs.

Cette 3e édition, parle évidemment de Facebook, Twitter mais également de Pinterest, Instagram, TikTok ou encore Linkedin qui ont chacun leurs publics et spécificités.

Cédric Michelin



332 pages, éditions Gereso, 27 €

// SORTIR

Les vacances d'hiver à la Citadelle de Besançon

Le 4 février, la Citadelle a rouvert ses portes après sa fermeture annuelle d'un mois. Les visiteurs sont attendus pour découvrir la nouvelle exposition de photographies en noir et blanc "Renforts" et pour assister à des ateliers, des visites et des animations organisés pour les vacances d'hiver.

Exposition

• « Renforts », jusqu'au 28 mai

Dans le cadre des 15 ans de l'inscription de l'oeuvre de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, la Direction du patrimoine historique et la Citadelle invitent les visiteurs à porter un autre regard sur les fortifications de Vauban, à travers une exposition photographique de l'artiste Nicolas Waltefaugle. Un angle de vue inédit sur les chantiers de restauration bisontins réalisés en 2022 et sur ceux qui y travaillent pour entretenir et conserver ce patrimoine d'une valeur universelle exceptionnelle.

Lieu : salle d'exposition temporaire / Tout public / Gratuit avec le billet d'entrée ou abonnement Citadelle / Visites guidées de 30 min dimanche 12 février à 11 h.

Animations/Ateliers

• À la découverte du Patrimoine mondial, les 12 et 15 février à 14 h, 14 h 45 et 15 h 30

Conçu comme un véritable voyage à travers le monde, l'atelier « À la découverte du Patrimoine mondial » se joue en famille autour de questions de culture générale et d'activités d'expression. L'objectif est de découvrir l'institution de l'Unesco, les différents types de biens inscrits et de sensibiliser à la prévention du patrimoine.

Lieu : salle pédagogique à côté de la chambrée / Durée : 45 min / Tout public / Gratuit avec le billet d'entrée ou abonnement Citadelle / Inscription le jour-même en billetterie.

• Sur les traces du Lynx boréal, tous les jours jusqu'au 19 février à 14 h

Le lynx serait-il passé par-là ? Les participants sont invités à créer leur propre moulage d'empreintes et à se laisser porter par un conte Kamishibaï qui retrace l'histoire vraie de Plaimbois, un lynx du Haut-Doubs.

Lieu : salle pédagogique du Naturalium / Durée : 1 h / À partir de 7 ans / Gratuit avec le billet d'entrée ou abonnement Citadelle / Réservation en ligne www.citadelle.com ou le jour-même en billetterie.

Visites guidées

• Une Histoire naturelle, tous les jours jusqu'au 19 février à 15 h 30.

Une visite guidée du Naturalium pour découvrir les collections du Muséum et questionner notre place dans la nature. Sommes-nous plus évolués que les autres êtres-vivants ? Descendons-nous du singe ? Avons-nous vraiment besoin de la nature ? Sommes-nous à l'origine de l'extinction des espèces ?

Lieu : Naturalium / Durée : 45 min / À partir de 10 ans / Gratuit avec le billet d'entrée ou abonnement Citadelle / Réservation en ligne www.citadelle.com ou le jour-même en billetterie.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Vacances au Musée Buffon à Montbard

• en février

Le Musée Buffon à Montbard a rouvert ses portes le 4 février et vous réserve une programmation spéciale vacances scolaires ! Visites, ateliers, démonstrations, pour les petits, pour les grands, en famille. Des choses à découvrir chaque jour durant toutes les vacances !

• Les "costumes" des animaux : à poils, à plumes et à écailles ! mercredi 22 février de 14h30 à 16h.

Les plumes des oiseaux ne leur servent-elles qu'à voler ? Pourquoi les reptiles ont-ils des écailles ? Quelles sont les fonctions des tâches et des rayures sur le pelage ? Après une visite des collections du musée pour observer les animaux et la diversité de leurs "costumes", des observations et manipulations scientifiques permettront de répondre à certaines questions sur le rôle des poils, des plumes et des écailles.

• Comment les animaux s'adaptent-ils à leur milieu ? Mercredis 15 février et 1er mars de 14h30 à 16h

Tous les êtres vivants doivent s'adapter à leur environnement pour survivre. L'adaptation est l'une des raisons pour laquelle existe une grande disparité de formes de vie sur notre planète. Une visite de l'exposition "Penser la Nature" permettra d'explorer cette question de l'adaptation des animaux. Puis, place à l'expérimentation !

Visites/ateliers famille
Sur inscription au 03 80 92 50 42 (semaine) / 50 57 (week-end à partir du 4 février) ou par mail : museeparcbuffon@montbard.com
3 € par personne / à partir de 5 ans

/ Atelier Masque à Bussy-Rabutin

• les 15 et 18 février

Pendant les vacances, les mercredis et les samedis sont ludiques au Château de Bussy-Rabutin ! Que vous soyez plutôt fleur bleue, détective chevronné ou facétieux garnement, il y aura une activité faite pour vous !

Découvrez les origines et les traditions du Carnaval avec notre médiatrice et créez ensuite votre masque pour célébrer cette fête populaire !

Horaires : le 18/02 à 10h, le 15 février à 14h30. Tarif : 6 euros par enfant

À partir de 5 ans

Sur réservation uniquement : chateau-de-bussy-rabutin@monuments-nationaux.fr ou 03 80 96 00 03

NIÈVRE

// Journée mondiales des zones humides

• du 8 au 25 février

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, le Parc naturel régional du Morvan propose des balades et animations (inscriptions obligatoires) :

Le 8 février : découverte du lac du Crescent. Départ à 14 h de Marigny-L'Église.

Le 11 février : découverte des tourbières. Départ de Glux-en-Glenne à 14 h.

Le 16 février : découverte du domaine des Grands Prés. Départ de Saint-Agnan à 15 h.

Le 21 février : Lac des Settons, entre histoire et biodiversité. À partir de 14 h, lieu à confirmer.

Le 25 février : Le saut de Gouloux, site atypique. Départ à 14 h de Gouloux.

Renseignements : Maison du Tourisme au 03 86 78 79 57 ou contact@parcdumorvan.org

// 25e randonnée des Bords de Loire

• 12 février

3 parcours de marche sont proposés pour la nouvelle édition de la Randonnée des Bords de Loire : 9, 14 ou 20 km. Les départs peuvent s'effectuer entre 7 h 30 et 10 h de la salle Polyvalente de Fourchambault. En plus deux parcours de VTT sont proposés : 26 km et 39 km – même départ que pour la marche. Tarif : 5 euros, gratuit pour les moins de 18 ans.

Renseignements : 09 82 12 53 83 ou 06 80 08 96 23

// Patinoire de Decize

• jusqu'au 19 février

La patinoire de Decize vous accueille jusqu'au 19 février. Sur place, en plus de patiner, un chalet de restauration vous y attend (crêpes, gaufres, boissons chaudes ou fraîches). Tarifs : 1 entrée : 4 euros, 10 entrées : 36 euros. Enfants de moins de 12 ans : 1 entrée : 3 euros, 10 entrées : 27 euros. Patinoire du Port de Decize est fermée les 25 décembre et 1er janvier. Horaires : du lundi au dimanche de 13 h 45 à 18 h 30 durant les vacances scolaires. Hors vacances scolaires : ouvert le mercredi, samedi et dimanche de 13 h 45 à 18 h 30.

Renseignements : Tél. : 03 73 15 00 00 ou par mail : accueil@port-decize.fr

// CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY DES LYCÉES AGRICOLES

58 Une association qui marche !

Le Legta du Morvan et celui de Challuy se sont alliés pour créer une équipe junior (17-18 ans) pour participer au Championnat de France de rugby des lycées agricoles. Ils sont qualifiés pour la finale nationale.

Afin de participer au Championnat de France de rugby des lycées agricoles, les élèves du Legta de Challuy (engagés en STAV) et du Legta du Morvan (élèves d'aquaculture) se sont alliés pour former une équipe. Aujourd'hui, ils sont en lisse pour la finale nationale qui aura lieu les 12 et 13 mai à Brioude (43). Pour mémoire, le Championnat de France de rugby des lycées agricoles existe depuis 1993.

Comme un ruck[1]

Si au départ ils ont commencé à faire du rugby par passion ou pour suivre les copains, les élèves sont ravis du résultat de leur équipe : *« Nous sommes très contents de pouvoir travailler avec les élèves de Challuy pour un but commun ; ça nous rassemble même si nos lycées sont nichés, géographiquement, aux opposés dans la Nièvre »* détaille Ludwig, 17 ans, engagé dans l'équipe inter-lycée. Hugo, 17 ans, poursuit : *« ce mélange entre deux lycées est parfait pour nous faire grandir collectivement, en nous sortant de notre zone de confort ! »* avant d'ajouter : *« Les liens entre l'agriculture et le rugby sont forts, car ils témoignent des valeurs identiques notamment sur le travail, la volonté ou encore le partage de ressources »*.



Les élèves n'ont pas donné de nom à leur équipe, ils précisent seulement dans un sourire : *« Challuy-Château ou Château-Challuy, peu importe tant qu'il y a les deux ! »*.

© François Petit

En tirer des conclusions

Si aujourd'hui, les élèves sont ravis d'aller en finale nationale, ils tirent les enseignements des matchs passés : *« Nous devons rester solidaires, et ne rien lâcher, car la cohésion de l'équipe c'est déjà avoir fait la moitié du chemin pour gagner »* insiste Pierre, 17 ans. Quentin, 17 ans, retient pour sa part : *« Nous avons affronté des équipes plus perfectionnées techniquement mais qui n'avaient pas un esprit collectif très développé, ce qui les a desservis ; à notre avantage ! »*. Malgré tout, et même s'ils ne sont pas assurés de gagner, ils gardent de ces rencontres de nombreux souvenirs. D'ailleurs, les élèves du Legta de Château-Chinon tiennent, pour conclure, à remercier Mathis, élève de Château-Chinon : *« il a marqué un essai incroyable contre Beaune, digne des plus grands, et c'est à faire savoir ! De plus, cet essai a relancé notre équipe. Enfin, cerises sur le gâteau, il s'agissait du dernier match de la journée et celui qui allait déterminer si nous allions au national ! »*. Rendez-vous à Brioude pour suivre l'équipe nivernaise !

Chloé Monget

[1] Ruck : mêlée spontanée

La composition de l'équipe

• Élèves de Château-Chinon :
Mathis Millot, 17 ans, ailier
Ludwig Fourneaux, 17 ans, talonneur
Pierre Jolivet, 17 ans, pilier
Hugo Bard, 17 ans, 2e ligne
Cameron Piorum, 18 ans, ailier
Damien Cluzel, 17 ans, 2e ligne
Damien Sommant, 18 ans, ailier
Quentin Escobar, 17 ans, demi de mêlée

• Élèves de Challuy :
Enzo Bracon, 17 ans, 2e ligne,
Titouan Favrot, 17ans, pilier
Thomas Rouillere, 17 ans, demi-d'ouverture
Quentin Larue, 17 ans, demi de mêlée
Ruben Boode, 18 ans, ailier
Blandin Lazare, 17 ans, arrière
Mathias Lefebure, 17 ans, pilier

Les dieux du stade

Du 8 septembre au 28 octobre, la France accueillera la Coupe du monde de rugby. Pour l'occasion, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en partenariat avec Interbev, l'Amicale du Tournoi des VI Nations et avec le soutien de la Fédération Française de Rugby, a mis en place un événement particulier : Génération Terre de XV – le Trophée des lycées agricoles.
Ce dernier permettra aux deux équipes finalistes du Championnat de France de Rugby des Lycées agricoles (saison 2022-2023), dans la catégorie « cadet », de disputer un match de gala entre elles, pour ensuite assister à un match de la Coupe du monde de rugby.

Infos : https://www.ffr.fr/actualites/au-coeur-du-jeu/generation-terre-de-xv-le-trophee-des-lycees-agricoles



Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr